



**Organisation des Nations Unies  
pour le développement industriel**

Distr.: Générale  
8 juin 2006

Français  
Original: Anglais

**Conseil du développement industriel**

Trente-deuxième session

Vienne, 29 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2006

Point 2 a) de l'ordre du jour

**Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur  
l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du  
programme de l'exercice biennal 2004-2005**

**Comité des programmes et des budgets**

Vingt-deuxième session

Vienne, 5-6 septembre 2006

Point 3 de l'ordre du jour

**Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur  
l'exécution du budget et rapport sur l'exécution du  
programme de l'exercice biennal 2004-2005**

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de  
l'Organisation des Nations Unies pour le développement  
industriel pour l'exercice biennal 2004-2005 terminé  
le 31 décembre 2005<sup>1</sup>**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Lettre d'envoi .....		4
I. Introduction .....	1-5	5
II. Mandat régissant la vérification des comptes et méthode de vérification.....	6-7	5
III. Situation financière.....	8-11	6
IV. Gouvernance .....	12-27	7
A. Bureau des services de contrôle interne.....	12-18	7
B. Présentation et publication des états financiers.....	19-25	8
C. Règles de gestion financière.....	26	9
D. Suivi du comportement professionnel .....	27	9
V. Biens durables .....	28-31	9

<sup>1</sup> Traduction d'un document non revu par les services d'édition.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



VI.	Achats .....	32-40	10
VII.	Emploi de consultants et d'experts .....	41-42	11
VIII.	Technologies de l'information et de la communication (TIC).....	43-49	11
IX.	Bureaux extérieurs .....	50-58	12
X.	Conclusion.....	59	13
Annexes			
I.	Suite donnée aux recommandations formulées dans les précédents rapports de vérification externe .....		14
II.	Opinion du Commissaire aux comptes .....		15
III.	États financiers pour l'exercice biennal 2004 2005 terminé le 31 décembre 2005 .....		16
	Rapport du Directeur général .....		16
	Comptes consolidés de l'exercice biennal 2004-2005 .....		19
	États financiers pour l'exercice biennal 2004-2005 terminé le 31 décembre 2005 .....		20
État I	État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2004-2005 .....		21
État II	État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2005 ..		23
État III	État consolidé des mouvements de trésorerie pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2005 .....		25
État IV	État des ouvertures de crédit par grand programme pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2005.....		26
Tableau 1	État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2005 (en euros) .....		27
Tableau 2	État des avances au fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2005 .....		33
Tableau 3	Fonds général: État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2005 .....		37
Tableau 4	Autres fonds du Siège – Service des bâtiments: État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'exercice biennal 2004-2005 .....		38
IV.	Notes relatives aux états financiers .....		40
	Note 1 Objectifs et activités de l'ONUDI.....		40
	Note 2 Résumé des principales conventions comptables.....		40
	Note 3 Fonds général et Fonds de roulement .....		44
	Note 4 Autres fonds du Siège .....		53
	Note 5 Coopération technique .....		56
Annexe I	Activités de coopération technique exécutées par l'ONUDI.....		62
	Tableau 1 État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2004-2005 (en milliers d'euros).....		62
	Tableau 1 État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2004-2005 (en milliers de dollars).....		63

Tableau 1	État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2004-2005 (en milliers d'euros) . . . . .	64
Tableau 2	État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros) . . . . .	65
Tableau 2	État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2005 (en milliers de dollars) . . . . .	66
Tableau 2	État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2005 (en milliers d'euros) . . . . .	67
Tableau 3	État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2005 – libellés en euros . . . . .	68
Tableau 3	État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2005 – libellés en dollars . . . . .	69
Tableau 4	État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2005 – libellés en euros . . . . .	71
Tableau 4	État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2005 – libellés en dollars . . . . .	72
Tableau 5	État récapitulatif pour l'exercice biennal 2004-2005 des activités de coopération technique menées dans le cadre d'accords interorganisations . . . . .	76
Annexe II	Fonds d'exploitation: PNUD et fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD . . . . .	77
État I	Fonds pour l'environnement mondial . . . . .	78
État I	Fonds de la République de Corée pour la région du Tumen . . . . .	79
Annexe III	Compte spécial pour le Service des bâtiments (dépenses autres que de personnel) . . . . .	80

Le 31 mai 2006

Monsieur le Président du Conseil du développement industriel  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
B.P. 300  
A-1400 Vienne  
Autriche

## **LETTRE D'ENVOI**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil du développement industriel à sa trentième-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets à sa vingt-deuxième session, mon rapport et mon opinion sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel relatifs à l'exercice biennal 2004-2005 terminé le 31 décembre 2005.

Je souhaite appeler votre attention sur le fait que, conformément au Règlement financier de l'Organisation, j'ai donné au Directeur général la possibilité de formuler des observations sur mon rapport et il m'a assuré qu'il n'avait aucune remarque d'importance à faire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

[Signé]

**S. A. Fakie**  
**Commissaire aux comptes**  
**Vérificateur général des comptes**  
**de la République d'Afrique du Sud**

---

**Rapport du Commissaire aux comptes, rapport sur l'exécution du budget et  
rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2004-2005**

## **I. Introduction**

1. La vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) m'a été confiée pour l'exercice biennal 2004-2005 en ma qualité de Vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud, conformément aux dispositions de la résolution GC.10/Dec.16, que la Conférence générale a adoptée à sa dixième session ordinaire. C'est un grand honneur pour moi de présenter au Conseil du développement industriel à sa trentième-deuxième session, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets à sa vingt-deuxième session, mon rapport sur les principaux aspects de la vérification externe des comptes. Ainsi s'achève mon second mandat qui m'a permis de mettre à la disposition de l'Organisation l'expérience que j'avais acquise et d'assurer la continuité des opérations. Alors que j'entame mon troisième mandat, je compte poursuivre l'étude d'un certain nombre de questions. Conformément à l'usage généralement admis qui veut que le poste de Commissaire aux comptes soit soumis à un roulement, je ne solliciterai pas ma reconduction au terme du présent mandat.

2. La vérification finale des états financiers pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2005 a été menée à bien conformément aux dispositions du Règlement financier. Outre les visites au Siège de l'ONUDI, plusieurs bureaux extérieurs ont fait l'objet d'une vérification sur place. La vérification des états financiers a été complétée par diverses procédures à valeur ajoutée, et notamment par l'examen de questions concernant les biens durables, la coopération entre l'ONUDI et le PNUD en vue de la création de nouveaux comptoirs de l'ONUDI, la présentation et la publication des états financiers et les règles de gestion financière. Le contrôle des technologies de l'information et de la communication a fait l'objet d'une vérification complémentaire. Le Secrétariat s'emploie énergiquement à donner suite aux recommandations que j'ai formulées dans le cadre de la vérification des comptes, et l'état d'avancement de mes recommandations issues de la vérification des comptes de l'exercice biennal 2002-2003 a été consigné à l'annexe I.

3. Mon rapport intérimaire, transmis au Conseil du développement industriel à sa trentième session par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets à sa vingt et unième session sous les cotes IDB.30/8 et PBC.21/8, exposait la méthode de vérification envisagée et les résultats des opérations de vérification effectuées au cours de la première année de l'exercice biennal. Par le présent rapport, j'entends appeler l'attention du Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, sur d'importantes questions découlant de la vérification externe des comptes de l'exercice biennal 2004-2005 et l'informer de la suite donnée aux questions soulevées dans mon rapport intérimaire.

4. Il m'est agréable de certifier que les documents comptables de l'ONUDI sont en général fiables et correctement tenus et que des contrôles internes adéquats ont été mis en place. J'exprime donc une opinion sans réserve sur les états financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005

5. J'ai pris note des initiatives prises par le nouveau Directeur général, comme la constitution de divers groupes d'étude, la révision de l'organigramme et la mise en place d'une politique de mobilité sur le terrain, afin d'améliorer encore les résultats de l'Organisation. Selon moi, l'ONUDI est convenablement administrée, et cette opinion est confirmée par un certain nombre d'études indépendantes; je suivrai l'évolution de la situation au cours du prochain cycle de vérification des comptes.

## **II. Mandat régissant la vérification des comptes et méthode de vérification**

6. La vérification des comptes est conduite conformément aux dispositions du chapitre XI du Règlement financier de l'Organisation et du mandat additionnel régissant la vérification des comptes qui y figure en annexe. Aux termes de ce mandat, le Commissaire aux comptes exprime une opinion et fait rapport sur les opérations financières et différentes autres questions qui y sont indiquées. Il lui est par ailleurs loisible d'améliorer la transparence pour aider l'Organisation à réaliser ses objectifs de façon économique, efficace et efficiente. La vérification a été effectuée conformément aux normes communes du Groupe des vérificateurs externes des

comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que des normes internationales de vérification.

7. Par ailleurs, les comptes du service de restauration du Centre international de Vienne, distincts de ceux de l'ONUDI, ont également fait l'objet d'une vérification et le rapport correspondant a été communiqué au Directeur général pour qu'il le transmette, comme le veut le règlement de ce service. Enfin, si les comptes du Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds pour l'environnement mondial sont vérifiés dans le cadre de ceux de l'Organisation, des dispositions spéciales ont été prises pour que l'opinion sur ces comptes soit exprimée séparément. En application de la disposition (IDB.24/Dec.7) selon laquelle le commissaire aux comptes doit faire rapport sur les comptes spéciaux, j'ai continué de vérifier ces comptes dans le cadre de mon examen des états financiers de l'exercice 2004-2005. L'opinion que je formulerai au sujet des états financiers de l'exercice biennal à l'étude portera également sur ces comptes spéciaux.

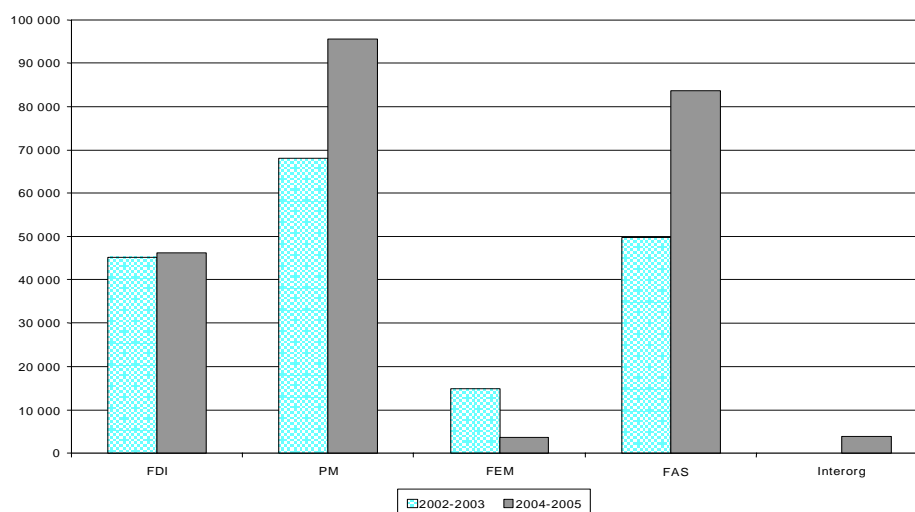
### III. Situation financière

8. **Budget ordinaire et recouvrement des contributions:** En 2004-2005, le Secrétariat a enregistré des taux de recouvrement des contributions de 90,5 et 89,8 % respectivement, contre 93,1 et 91,9 % en 2002 et 2003 respectivement. Pour résumer, le taux de recouvrement global pour l'exercice biennal 2004-2005 s'est établi à 91,6 % contre 93 % pour l'exercice biennal 2002-2003. Les sommes pouvant être engagées ont continué de dépendre du respect des délais fixés pour les versements et du montant de ces derniers. L'Organisation a affiché un taux d'exécution légèrement inférieur, à hauteur de 89,6 % du budget ordinaire pour l'exercice 2004-2005, contre 92,9 % pour l'exercice 2002-2003.

9. **Part non acquittée des contributions:** Il ressort du tableau 1 des états financiers que le montant total des contributions non acquittées pour l'exercice biennal en cours s'élève à 119 935 108 euros, soit un montant supérieur de 5 % au solde correspondant pour le précédent exercice biennal (113 977 821 euros). Le Secrétariat m'a fait savoir que les plans de paiement mis en œuvre par certains États Membres pour s'acquitter de leurs arriérés de contributions portaient leurs fruits. Pour assurer la mise en œuvre du budget-programme approuvé de l'ONUDI, il est indispensable que les États Membres versent intégralement et en temps voulu leurs contributions mises en recouvrement

10. **Financement de la coopération technique:** Le financement des activités de coopération technique par des contributions volontaires a continué d'afficher une tendance positive pendant l'exercice biennal à l'étude, s'établissant à 232,5 millions d'euros contre 177,9 millions d'euros pour l'exercice biennal précédent, soit une hausse de 30 % (respectivement 286,9 millions et 183,5 millions de dollars des États-Unis). Les contributions volontaires, ventilées par catégorie de fonds, sont indiquées à la figure 1 ci-dessous qui reflète cette hausse.

Figure 1  
**Financement de la coopération technique en 2004-2005, par rapport à l'exercice biennal 2002-2003**  
 (en milliers d'euros)



FDI = Fonds de développement industriel	FEM = Fonds pour l'environnement mondial	Interorg = Arrangements interorganisations
PM = Protocole de Montréal	FAS = Fonds d'affectation spéciale	

11. Des dépenses d'un montant total de 232 millions de dollars, dépenses d'appui aux programmes comprises, ont été engagées au titre de la coopération technique pendant l'exercice biennal 2004-2005, contre 196,4 millions de dollars en 2002-2003 (soit 188,5 millions et 181,5 millions d'euros respectivement). Cela représente un accroissement de quelque 18 % (mesuré en dollars) par rapport à l'exercice précédent, la part des fonds d'affectation spéciale ayant connu la croissance la plus importante. Si l'on compare les recettes aux dépenses correspondantes, on remarque que les contributions sont généralement versées sous la forme d'un paiement unique pour l'ensemble du projet, alors que l'exécution du projet peut prendre plusieurs années, en fonction de l'accord conclu avec les donateurs.

## IV. Gouvernance

### A. Bureau des services de contrôle interne

12. Lors de ma visite intérimaire, j'ai effectué une vérification complémentaire dans le cadre du Bureau des services de contrôle interne (qui fait partie du Bureau de la gouvernance de l'Organisation). J'ai remarqué que des progrès sensibles avaient été accomplis depuis mon rapport pour 2002-2003 (IDB.29/3 et PBC.20/3), notamment pour ce qui était de l'application des normes professionnelles de l'Institut des auditeurs internes, de l'amélioration des plans de vérification et des documents de travail, de l'assurance de la qualité et de l'acquisition de compétences et de ressources supplémentaires.

13. **Allocation des ressources:** En raison de tâches ponctuelles, le Bureau des services de contrôle interne n'a pas été en mesure de s'occuper de plusieurs tâches importantes qui figuraient dans ses plans de travail pour 2004 et 2005. Lors de mon examen intérimaire, le Secrétariat avait indiqué que les vérifications de comptes jugées très sensibles qui n'avaient pas été effectués en 2004 seraient reportées dans le plan de travail pour 2005. Toutefois, certaines de ces vérifications n'étaient pas achevées. Tout en reconnaissant qu'un plan de travail est un outil dynamique qui peut être modifié et actualisé, il est suggéré qu'une partie des ressources disponibles soit mise de côté pour financer les tâches ponctuelles prioritaires, qui se présentent de manière inattendue pendant l'année, telles que des enquêtes ou des requêtes sensibles émanant de la direction. Cela permettrait de fixer à un niveau plus réaliste le montant des ressources pouvant être affectées aux activités prévues dans le plan de travail. En

d'autres termes, le Bureau s'abstiendrait d'affecter une partie de ses ressources, ce qui lui permettrait de faire face à ces tâches ponctuelles.

14. **Techniques d'audit assistées par ordinateur:** Le recours aux techniques d'audit assistées par ordinateur (TAAO) était limité et il n'était pas fait appel à des logiciels de TAAO. Le Bureau, qui a commencé à utiliser des applications logicielles analytiques en 2005, examinait l'opportunité de recourir à des techniques analytiques et administratives supplémentaires.

15. **Stratégie de gestion des risques:** J'avais signalé précédemment que les processus d'évaluation des risques suivis par le Bureau des services de contrôle interne devaient être améliorés. Je suis satisfait de constater qu'une méthode définitive d'évaluation des risques a été adoptée depuis lors et appliquée dans l'établissement du plan de travail pour 2005.

16. **Liaison directe avec le Bureau des services de contrôle interne:** Aucune activité n'a été enregistrée depuis quelque temps sur la ligne directe mise en place en 1999 pour permettre aux fonctionnaires de soumettre des plaintes ou des informations concernant l'existence éventuelle d'activités frauduleuses, de gaspillages, d'abus ou d'autres irrégularités. Le Bureau, qui examine les moyens d'encourager une dénonciation responsable des abus, fera une proposition pour améliorer la ligne directe conformément aux pratiques sur Internet des autres organismes et organisations des Nations Unies.

17. **Mise en œuvre des recommandations du Bureau des services de contrôle interne:** Je suis heureux de constater que le Bureau a mis en place un mécanisme formel qui permet de suivre la mise en œuvre des recommandations résultant de ses vérifications/examens et de déterminer si des mesures efficaces ont été prises dans les délais fixés.

18. **Assurance de la qualité:** Un programme d'assurance et d'amélioration de la qualité qui couvrirait tous les aspects de la vérification interne et qui permettrait d'en surveiller en permanence l'efficacité n'avait pas été élaboré comme l'exigeaient les normes de l'Institut des auditeurs internes. En plus du document de référence unique, qui intégrait des éléments d'assurance de la qualité, et de l'examen systématique des documents de travail par la direction, de nouvelles mesures seront introduites pour améliorer l'assurance de la qualité, de manière à respecter les normes de l'Institut des auditeurs internes. Dans ce cadre, le Bureau envisageait de se soumettre à une évaluation indépendante externe de la qualité à la fin 2006, évaluation qui devrait avoir lieu au moins une fois tous les cinq ans.

## **B. Présentation et publication des états financiers**

19. Dernièrement, on a remarqué un regain d'intérêt, dans tous les secteurs, pour la qualité des états financiers élaborés par la direction, certaines voix s'élevant pour demander que la qualité et la transparence s'améliorent en la matière.

20. Il est admis que le système des Nations Unies se trouve dans une situation très particulière face aux besoins des différentes parties intéressées. Il s'agit de trouver un équilibre entre la fourniture de renseignements pertinents pour justifier de l'utilisation des fonds des donateurs, et la présentation de rapports clairs et simples pour faciliter la compréhension des opérations et de la situation financières de l'Organisation.

21. Pour contribuer au processus d'amélioration de la présentation et de la publication des états financiers de l'ONUDI, j'ai examiné ces éléments dans le "Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 2002-2003" (IDB.29/3), afin de cerner les domaines susceptibles d'être améliorés.

22. Ces dernières années, un certain nombre d'études et de principes ont été publiés au sujet de la direction d'entreprise. Au début, nombre d'entre eux se rapportaient au secteur privé, et plus particulièrement à certaines entreprises. Avec le temps, on a toutefois reconnu que les principes de la direction d'entreprise pouvaient s'appliquer à toutes les entités. Dans ce domaine aux multiples facettes, mon étude s'est principalement concentrée sur les aspects liés à la communication et à la présentation de données financières.

23. J'ai relevé certains domaines où la présentation pouvait être améliorée, notamment: la présentation ou la structure générales des états financiers, y compris les notes s'y rapportant; les références des états à des notes et à



des tableaux; la conversion des monnaies; la présentation des méthodes comptables, des fonds et réserves, des comptes spéciaux, des transferts de fonds, du matériel durable, du passif éventuel, d'autres ajustements des réserves et des soldes de fonds et des bordereaux interservices respectivement; le mode de comptabilisation des activités autofinancées comme les services de restauration et le Fonds commun pour le financement des réparations et remplacements importants; l'état des mouvements de trésorerie; le rapport du Directeur général comprenant, entre autres, des données financières importantes et des commentaires sur la gouvernance; et les informations sur la gouvernance.

24. J'ai aussi communiqué au Secrétariat mes commentaires sur le mode de comptabilisation et la présentation des activités de coopération technique en dollars et en euros. J'ai notamment souligné que le rétablissement du pouvoir d'achat dans le cadre de projets comportant des dépenses en euros devait être équitable et transparent, et que la modification des méthodes comptables devait respecter les principes comptables adoptés par l'ONUDI.

25. Je constate avec satisfaction que le Secrétariat a mis en œuvre l'ensemble de mes recommandations dans l'établissement des états financiers pour 2004-2005.

### C. Règles de gestion financière

26. L'ONUDI a revu ses règles de gestion financière, afin de tenir compte des changements intervenus depuis la dernière révision, en juin 1990. La méthode utilisée a permis de mieux aligner les règles de gestion financière sur le Règlement financier, et d'intégrer les pratiques, directives et bonnes pratiques en vigueur. J'ai contribué à ce processus et pris note des changements importants effectués, surtout dans le domaine des règles régissant les contrats et les achats. Le Secrétariat m'a informé de la révision prochaine du manuel des procédures d'achat.

### D. Suivi du comportement professionnel

27. À la suite de mon rapport intérimaire (IDB.30/8 et PBC.21/8) sur le nouveau système simplifié d'évaluation du comportement professionnel introduit par le Directeur général en vertu de l'instruction administrative n° 15 du 26 juillet 2002, et compte tenu des recommandations de la nouvelle équipe chargée d'examiner les systèmes de gestion des ressources humaines, je souhaiterais mentionner quelques améliorations supplémentaires qui pourraient être utiles:

a) **Définition et négociation des objectifs en matière de comportement professionnel:** Les nouveaux objectifs devant être atteints et les principales tâches devant être exécutées par les fonctionnaires n'étaient pas toujours clairement définis et négociés au début de la période considérée. Le Secrétariat a indiqué qu'une circulaire serait publiée au début de chaque période considérée, ou après une restructuration, rappelant aux supérieurs hiérarchiques la nécessité de passer en revue et de fixer avec leurs collaborateurs les objectifs et les tâches principales à réaliser pendant la période considérée.

b) **Conformité des objectifs:** Les objectifs et/ou les principales tâches ne correspondaient pas nécessairement aux plans de travail annuels des fonctionnaires concernés.

c) **Conclusion du processus d'évaluation:** Le processus d'évaluation n'était pas achevé au cours du dernier mois de la période considérée, comme il est prévu dans l'instruction administrative du Directeur général. Le Secrétariat entendait remédier à la situation.

### V. Biens durables

28. Les biens durables de l'ONUDI constituent un investissement important comme il ressort des notes 3.20 et 5.18 relatives aux états financiers. Le Règlement financier prévoit que le rapport du Commissaire aux comptes mentionne, entre autres, tout vice du système régissant les fournitures et le matériel. Il exige également que je fasse rapport sur l'exactitude ou l'inexactitude des comptes relatifs aux fournitures et au matériel, d'après l'inventaire et l'examen des livres.

29. Dans mon rapport sur les comptes de l'Organisation pour l'exercice biennal 2002-2003 (PBC.20/3), j'avais indiqué que les comptes d'inventaire n'étaient pas systématiquement rapprochés, d'où une difficulté à s'assurer de la complétude et de l'exactitude des pièces comptables, et que les biens durables n'avaient pas fait l'objet d'un inventaire physique complet. Des efforts supplémentaires doivent être entrepris dans ce domaine.

30. La gestion des biens durables sur le terrain doit être améliorée. Certaines listes d'inventaire étaient incomplètes; certains éléments de matériel étaient difficiles à identifier car ils n'avaient pas de numéro unique d'identification; les procédures de passation par pertes et profits et de cession n'avaient pas toujours été suivies de manière appropriée, et les dispositions régissant la garde des biens devaient être mieux appliquées. Le Secrétariat a indiqué que la nouvelle version du manuel des bureaux extérieurs donnerait des instructions claires quant à l'utilisation des numéros d'identification du Siège, et comporterait une liste de contrôle et un modèle du formulaire à utiliser pour la passation par pertes et profits. J'ai par ailleurs été heureux de constater l'instauration d'un Comité de contrôle du matériel en février 2005, destiné à améliorer la gestion et le contrôle des biens.

31. Le Secrétariat a indiqué qu'un projet de manuel de gestion des biens était en cours d'achèvement. Ce manuel devrait permettre de traiter certaines des questions mentionnées ci-dessus.

## VI. Achats

32. Pendant la période intérimaire, j'ai procédé à un examen limité des achats au titre de la coopération technique au Siège, et il en ressort que les règles, les procédures et les instructions administratives applicables en la matière ont été généralement respectées de façon satisfaisante. Depuis cet examen, j'ai constaté que l'Organisation faisait des progrès soutenus à cet égard, comme en témoignaient les améliorations apportées à la gestion des achats. Ces progrès sont avérés, mais certains domaines, examinés ci-après, font toujours l'objet d'une attention.

33. **Ateliers sur les achats:** Si nombre des conclusions dégagées par les ateliers sur les achats qui se sont tenus en 2002, 2003 et 2005, ont donné lieu à la mise en œuvre de mesures positives, il ne semble pas que cela ait été fait de manière méthodique.

34. **Directives en matière d'achat:** Le Secrétariat a présenté un projet de directives sur les achats en novembre 2004. La finalisation et l'approbation de ces directives sont prévues pour le deuxième trimestre 2006.

35. **Informatisation des achats:** Faisant suite au projet visant à moderniser le système des achats, le Secrétariat a accepté la plupart de mes recommandations concernant des questions telles que la sécurité, les procédures d'approbation par voie électronique, la séparation des responsabilités et les mesures de sauvegarde; la mise en place des politiques et procédures pertinentes en matière d'informatisation des achats; l'application de modules clefs; et la formation du personnel.

36. **Planification des achats:** Dans mon rapport intérimaire, j'ai formulé des recommandations pour faire en sorte que les plans d'achats soient le plus complets possible et deviennent des outils de gestion et de suivi.

37. **Mesure de l'efficacité des systèmes d'achat:** Les systèmes d'achat en vigueur ne comportaient pas les mécanismes connexes nécessaires pour surveiller efficacement la réalisation des activités et des résultats fixés. Les indicateurs de performance figurant dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (IDB.27/3 et PBC19/3) n'étaient pas spécifiques et donc pas mesurables. Le Secrétariat a indiqué que des améliorations avaient été apportées dans le document relatif au programme et aux budgets pour 2006-2007.

38. **Formation du personnel chargé des achats:** Les besoins en formation en matière d'achats n'ont pas été recensés de façon méthodique.

39. **Déclaration d'intérêt:** Les membres du personnel associés aux achats n'étaient pas tenus de faire une déclaration concernant les conflits d'intérêts susceptibles de se manifester dans l'exercice de leurs fonctions.

40. Le Secrétariat s'emploie énergiquement à donner suite aux recommandations que j'ai formulées à l'issue de mon examen des achats.

## VII. Emploi de consultants et d'experts

41. Dans mon rapport intérimaire (IDB.30/8 et PBC.21/8) sur ce point, j'avais mis l'accent sur les questions ci-après dont s'est saisi le Secrétariat:

a) Les consultants étaient recrutés sans que soit pris en compte le fichier de consultants, lequel constituait une source majeure d'information pour recenser des candidats.

b) Dans certains cas, des consultants et des experts prenaient leurs fonctions avant d'avoir signé leur contrat et ce, malgré les nombreux mémorandums qui avaient été adressés aux chefs de service pour leur rappeler les délais à respecter en matière de recrutement.

c) Les directeurs de projets n'avaient pas toujours finalisé l'évaluation du comportement professionnel du consultant avant d'autoriser le paiement final lors de la cessation de service.

42. L'examen de l'emploi de consultants et d'experts nationaux dans les bureaux extérieurs n'a pas révélé de déficiences majeures.

## VIII. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

43. Une vérification complémentaire des systèmes informatiques dans le cadre du contrôle général des activités informatiques a été réalisée. Dans tout système informatique, les contrôles généraux servent de base aux contrôles des systèmes d'application. Ils garantissent le fonctionnement efficace des procédures programmées, y compris le contrôle de la conception, de l'exécution, de la sécurité, de l'utilisation et de la modification des programmes et fichiers informatiques. Des contrôles généraux inadaptés ou inefficaces risquent de compromettre le contrôle des applications.

44. Des progrès très sensibles ont été réalisés dans les mesures visant à remédier aux insuffisances relevées lors de la précédente vérification. Ci-après sont énumérés les principaux domaines dans lesquels il serait souhaitable d'améliorer encore les contrôles généraux:

45. **Politiques et procédures:** Un projet de plan antisinistres propre à assurer la continuité des opérations avait été mis au point. Un accord avait par ailleurs été finalisé avec un service hors-site chargé de restaurer les systèmes de l'ONUDI en cas de sinistre. Des procédures de contrôle des modifications n'avaient pas été établies et les procédures de gestion du compte utilisateur dans le cadre de la politique des TIC ne prescrivaient pas de vérifications périodiques de nature à assurer l'adéquation voulue entre l'accès des membres du personnel au système et leurs responsabilités professionnelles, ni de contrôle périodique des accès non autorisés au système d'exploitation.

46. **Réseaux:** Bien que des vérifications soient autorisées sur le système d'exploitation et que les mesures de sécurité aient été contrôlées ponctuellement, l'Organisation n'avait pas encore mis en œuvre d'outil de sécurité propre à enregistrer et à notifier les violations ou les incidents touchant la sécurité du réseau. Toutefois, alors que se déroulait la vérification, un outil était élaboré pour remédier à ce problème.

47. **Systèmes d'exploitation et sécurité logique:** Un certain nombre d'insuffisances ont été relevées dans les contrôles du système d'exploitation et des accès logiques sur le serveur Windows NT, en particulier en matière de sécurité. Selon le Secrétariat, le premier élément d'un outil complexe de sécurité destiné à enregistrer et à notifier les violations ou incidents touchant la sécurité du réseau avait été achevé durant le premier trimestre 2006. Le second élément devrait l'être au cours du troisième trimestre 2006.

48. **Organisation:** Le responsable du groupe chargé du système s'acquittait de fonctions incompatibles en assumant notamment le rôle d'administrateur de la base de données et celui d'administrateur de sécurité. Il était également chargé d'élaborer, de tester et de basculer les modifications apportées à la production dans l'Infobase et également de traiter les demandes ponctuelles émanant d'entités commerciales. En outre, il détenait les privilèges d'administrateur sur le système d'exploitation Windows. Deux analystes système avaient un accès sans restriction à l'application AGRESSO. Du personnel avait été formé pour seconder les fonctionnaires clefs, mais selon le Secrétariat, l'ONUDI était encore trop tributaire de certains membres du personnel des TIC, et ce en raison de contraintes budgétaires.

49. Ces conclusions ont été portées à l'attention du Secrétariat; certaines des recommandations formulées ont déjà été mises en œuvre et des mesures ont été prises pour donner suite aux autres. Cela étant, il est admis que l'ampleur des activités liées aux TIC risque de rendre difficile la mise en œuvre de certaines d'entre elles.

## IX. Bureaux extérieurs

50. Sur le terrain, l'ONUDI est principalement représentée par des bureaux de pays, des bureaux régionaux, des centres de liaison nationaux et des bureaux de promotion des investissements et de la technologie. Les responsabilités fonctionnelles de ces bureaux se divisent comme suit: représentation, administration et coopération technique.

51. En septembre 2004, l'ONUDI a passé un accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin d'élargir sa représentation sur le terrain grâce à la création de nouveaux comptoirs de l'ONUDI.

52. En 2005, les membres de mon personnel se sont rendus dans un certain nombre de bureaux extérieurs, dont un des comptoirs nouvellement créés. L'examen qui portait sur les activités menées au titre du budget ordinaire et les activités de coopération technique a permis de procéder à des vérifications de conformité et de respect des obligations. Ont été pris en considération: la gestion des biens et des comptes d'avances temporaires, la gestion des dépenses (états de paie et consultants), la bureautique et les systèmes informatiques, le système d'information sur la gestion financière et les arrangements concernant les locaux et la sécurité.

53. **Dispositifs de sécurité:** J'ai noté avec satisfaction une sensibilisation accrue aux questions de sécurité et de sûreté touchant le personnel des bureaux extérieurs, de même que les biens et la documentation. Le Secrétariat m'a assuré que la question de la sécurité sur le terrain était subordonnée aux normes minimales de sécurité opérationnelle, qui étaient établies par l'équipe de la gestion de la sécurité dans chaque localité, et que ses bureaux se conformaient à ces normes. Toutefois, j'ai constaté qu'en cas de sinistre, les bureaux extérieurs ne disposaient pas de plans antisinistres et de stratégies de mise en œuvre officiellement approuvés pour assurer la sécurité des biens et de la documentation de l'ONUDI. Il est admis que pour régler cette question, il faudra que toutes les organisations du système des Nations Unies trouvent une solution cohérente applicable au niveau où se situent les bureaux extérieurs de l'ONUDI.

54. **Mobilisation des ressources:** Les échanges de vues avec les responsables ont fait apparaître un certain mécontentement à l'égard des méthodes de mobilisation des ressources de l'Organisation. Des méthodes inadéquates risquent de priver l'Organisation des ressources nécessaires pour coordonner de façon optimale ses activités avec celles du système des Nations Unies, comme le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Je n'ai pas effectué d'examen approfondi des procédés et procédures suivis par le Siège pour mobiliser des ressources, mais j'ai noté avec plaisir qu'une équipe spéciale sur la mobilisation des ressources financières et la sensibilisation du public avait été constituée pour examiner la question de la mobilisation de fonds sous tous ses aspects.

55. **Bureaux régionaux:** Une observation générale qui se dégageait de l'examen des activités hors Siège était que les bureaux régionaux n'avaient pas les moyens nécessaires pour s'acquitter au mieux de leurs responsabilités dans le cadre de la phase d'exécution des programmes intégrés. Le Secrétariat m'a fait savoir que suite à la récente restructuration de l'Organisation en février 2006, les bureaux régionaux étaient remplacés par des programmes régionaux, regroupés en un seul service de la coordination régionale et hors Siège, ce qui ouvrait la voie à un renforcement de la présence de l'ONUDI sur le terrain. J'ai également pris note du projet de rapport final de l'équipe spéciale sur les opérations de terrain et tiendrai compte des conclusions de ce rapport en examinant toutes les questions concernant les opérations hors Siège.

56. **Technologies de l'information et de la communication (TIC):** J'avais déjà signalé que les bureaux extérieurs éprouvaient des difficultés à maintenir un accès stable aux bases de données du Siège. Toutefois, j'ai depuis confirmé que l'ONUDI étendait progressivement aux bureaux extérieurs l'accès à ses bases de données, notamment l'accès à l'Intranet, au système de contrôle de l'exécution du budget et au service de courrier électronique de l'Organisation.

57. **Information sur la gestion financière:** L'accès à des données fiables sur la gestion financière, comme les états des dépenses, est d'une importance fondamentale pour le bon déroulement des activités des bureaux extérieurs. Dans certains cas, des fonctionnaires de bureaux extérieurs n'utilisaient pas les informations sur la gestion financière consultables sur le réseau de l'ONUDI, et avaient recours, à la place, à divers mécanismes de contrôle budgétaire en dehors du cadre approuvé pour l'information sur la gestion. En utilisant des systèmes d'information sur la gestion différents des principaux systèmes de l'ONUDI, à savoir le système de contrôle de l'exécution du budget et Infobase, on risquait de compromettre l'intégrité de l'information sur la gestion et de gaspiller les ressources déjà limitées des bureaux extérieurs. Le Secrétariat a fait savoir qu'il rechercherait une méthode plus cohérente pour aider ces bureaux à tenir les comptes et à contrôler la gestion financière au jour le jour.

58. **Dossiers de projets:** Dans mon rapport sur l'exercice biennal 2002-2003 (PBC.20/3), j'avais signalé que le classement des dossiers de projets était imprécis. Le Secrétariat avait alors indiqué à l'équipe de vérification des comptes qu'il procédait à l'acquisition d'un système de gestion électronique des documents. Ce système a depuis été acquis, mais il n'a pas été introduit dans les bureaux extérieurs; le Secrétariat a fait savoir que son adaptation aux besoins de l'ONUDI progressait conformément aux prévisions et qu'il faisait l'objet de nombreux essais dans un service du Siège. On espérait qu'il pourrait être utilisé de façon plus générale vers la fin de 2006.

## X. Conclusion

59. Au terme de mon deuxième mandat, je note avec satisfaction que l'ONUDI m'a apporté son entière collaboration et un soutien sans réserve et qu'elle a ainsi facilité la vérification des comptes tout en s'attachant énergiquement à régler les questions que j'avais soulevées. Lors de mon troisième mandat, je m'emploierai à mettre au service du nouveau Directeur général l'expérience que j'ai déjà acquise et qui permettra d'assurer la continuité de la vérification des comptes. L'Organisation a toujours su adopter une approche anticipative et tout indique qu'elle continuera de le faire. Je suis convaincu qu'elle conservera une saine gestion administrative et j'attends avec intérêt de pouvoir faire le point de la mise en œuvre de mes recommandations et suivre l'évolution de la situation.

[Signé]

**S. A. Fakie**

Commissaire aux comptes  
Vérificateur général des comptes  
de la République d'Afrique du Sud

Pretoria, Afrique du Sud  
31 mai 2006

## Annexe I

### Suite donnée aux recommandations formulées dans les précédents rapports de vérification externe

Le tableau ci-après énumère les principales recommandations formulées dans mon rapport sur les comptes de l'Organisation pour l'exercice 2002-2003. Ces recommandations en sont à divers stades d'application. Les recommandations qui ne sont pas mentionnées ci-dessous ont été prises en compte et je tiens à en exprimer ma satisfaction.

Recommandation	PBC.20/3	Observations du Secrétariat	Observations du Commissaire aux comptes
<p><b>Politique de l'environnement et stratégie de gestion de l'environnement:</b> L'ONUDI n'a pas réellement élaboré et mis en place une politique de l'environnement et une stratégie de gestion de l'environnement.</p>	<p>Par. 22</p>	<p>Il n'existe pas de politique à l'échelle du système des Nations Unies. Le Commissaire aux comptes a donné des informations et des conseils sur la marche à suivre à la Division de la gestion générale et de l'appui aux programmes et au Bureau du Directeur principal. La Division et le Bureau du Directeur principal se sont activement employés à faire des recherches dans ce domaine et à rassembler des informations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies pour faire en sorte que soient adoptées les meilleures pratiques.</p>	<p>Le Commissaire aux comptes continuera de suivre la question.</p>
<p><b>Passif éventuel: prestations de fin de service et assurance maladie après la cessation de service:</b> Aucun crédit n'a été ouvert pour couvrir le passif éventuel pour prestations de fin de service. De même, les prestations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service n'ont pas été intégralement financées.</p>	<p>Par. 40 et 41</p>	<p>Une solution est recherchée à l'échelle du système des Nations Unies pour régler la question des obligations non provisionnées. Ayant été chargée par le Réseau finance et budget, qui relève du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, d'assurer le suivi de ce point, l'ONU a récemment présenté un rapport à l'Assemblée générale (document A/60/450).</p> <p>L'ONUDI participe actuellement à l'étude actuarielle commune réalisée par l'ONU. Elle a également demandé au Corps commun d'inspection de rechercher une solution à l'échelle du système et un rapport devrait être établi en temps utile.</p>	<p>Le Commissaire aux comptes continuera de suivre la question.</p>

## Annexe II

### Opinion du Commissaire aux comptes

Monsieur le Président du Conseil du développement industriel

J'ai vérifié les états financiers ci-joints comprenant les états I à IV, les tableaux 1 à 4 et les notes explicatives de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2005. Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Directeur général. Ma mission est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de la vérification que j'ai effectuée.

J'ai conduit ma vérification conformément aux Normes communes du Groupe des vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi que des normes internationales de vérification des comptes. Ces normes exigent que je planifie et réalise une vérification des comptes afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'inexactitudes importantes. Une vérification comporte notamment un examen, par sondage, des pièces justificatives des montants et des données indiqués dans les états financiers. Elle comprend également une évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par le Directeur général, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Je pense que ma vérification constitue une base raisonnable pour exprimer une opinion sur les états financiers.

J'estime que ces états financiers reflètent fidèlement, à tous égards, la situation financière de l'ONUDI au 31 décembre 2005 et les résultats des opérations et des mouvements de trésorerie effectués pendant l'exercice qui s'est terminé à cette date, conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies.

En outre, j'estime que les opérations financières de l'ONUDI que j'ai contrôlées dans le cadre de ma vérification sont conformes, à tous égards importants, au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

En vertu des dispositions du chapitre XI du Règlement financier, j'ai également établi un rapport complet sur la vérification des états financiers de l'ONUDI que j'ai réalisée.

[Signé]

**S. A. Fakie**

**Commissaire aux comptes**

**Vérificateur général des comptes de la République d'Afrique du Sud**

**Pretoria, République d'Afrique du Sud**

**31 mai 2006**

## Annexe III

### États financiers pour l'exercice biennal 2004-2005 terminé le 31 décembre 2005

#### Rapport du Directeur général

Le rapport financier pour l'exercice biennal 2004-2005 est établi et soumis conformément au chapitre X du Règlement financier. Il se fonde sur le programme et les budgets de ce même exercice, que la Conférence générale a adoptés à sa dixième session (décision GC.10/Dec.17).

Les dépenses prévues au budget ordinaire pour l'exercice 2004-2005, telles qu'elles ont été approuvées par la Conférence générale dans sa décision GC.10/Dec.17, s'élevaient à 145 013 300 euros en montant brut, à financer sur les contributions mises en recouvrement à hauteur de 142 millions d'euros et sur d'autres recettes à hauteur de 3 013 300 euros. Le montant net des ouvertures de crédit approuvé initialement pour le budget ordinaire (142 millions d'euros) a été augmenté d'un crédit additionnel de 2 585 160 euros (décision GC.11/Dec.15) pour atteindre finalement 144 585 160 euros. Ce crédit additionnel a été approuvé pour financer la part de l'Organisation dans les dépenses liées au renforcement des mesures de sécurité au Centre international de Vienne (CIV).

L'exécution financière du programme et des budgets approuvés est subordonnée au montant effectif des ressources de trésorerie disponibles au cours de l'exercice biennal. Sont indiqués ci-après, en millions d'euros, le montant des contributions reçues par l'Organisation et celui des contributions à recevoir conformément aux décisions de la Conférence générale ainsi que les montants correspondants pour le précédent exercice biennal.

	2004-2005		2002-2003	
Contributions mises en recouvrement à recevoir	142,0	100,0 %	133,7	100 %
Contributions mises en recouvrement reçues	130,1	91,6 %	124,3	93 %
Déficit	11,9	8,4 %	9,4	7 %

Le taux de recouvrement des contributions pour 2004-2005 était de 91,6 %, contre 93 % pour 2002-2003. Les contributions non acquittées en fin d'exercice s'élevaient à 48,7 millions d'euros, à quoi s'ajoutent un montant de 71,3 millions d'euros dû par d'anciens États Membres. L'augmentation des contributions non acquittées de 6 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice précédent, où elles atteignaient 42,7 millions d'euros, est préoccupante. Le non-paiement ou le paiement tardif des contributions a des incidences sur l'exécution du budget ordinaire approuvé par la Conférence générale. Il est cependant encourageant de noter que, durant l'exercice 2004-2005, cinq États Membres ont signé avec l'Organisation des plans de paiement pour un montant total de 1,3 million d'euros. Je souhaiterais inviter les États Membres qui ont des difficultés pour s'acquitter de leurs obligations à prendre contact avec l'Organisation afin de conclure un plan de paiement adapté.

Les dépenses pour l'exercice biennal se sont montées à 132,2 millions d'euros, soit une utilisation de 89,6 % du montant brut des dépenses approuvées (147,6 millions d'euros). Le montant effectif des recettes a atteint 0,6 million d'euros pour les contributions des États aux dépenses du réseau de bureaux extérieurs dans le cadre du Programme régional et 1,4 million d'euros pour les recettes accessoires, contre un montant prévu au budget de 1,6 million et de 1,4 million d'euros, respectivement. Les recettes accessoires non prévues dans la décision GC.10/Dec.17 se sont chiffrées, en montant négatif, à 3,6 millions d'euros, principalement en raison d'un virement de 5,9 millions d'euros à la réserve pour les fluctuations des taux de change créée conformément à la décision GC.8/Dec.16. Le montant total net des dépenses (133,7 millions d'euros) représente ainsi 92,5 % du montant net des crédits ouverts au budget ordinaire (144,6 millions d'euros), crédits additionnels pour le renforcement des mesures de sécurité compris. Le solde des crédits ouverts au 31 décembre 2005 s'élevait donc à 10,9 millions d'euros.



Dans le budget opérationnel, le remboursement des dépenses d'appui aux programmes et les recettes accessoires se sont élevés à 18,2 millions d'euros pendant la période considérée. Les dépenses ont atteint 16,8 millions d'euros, d'où un excédent des recettes par rapport aux dépenses de 1,4 million d'euros. Les économies sur l'annulation d'engagements se rapportant à l'exercice précédent ont permis d'accroître encore l'excédent des recettes sur les dépenses de 0,6 million d'euros, l'excédent net pour l'exercice atteignant ainsi 2 millions d'euros. Le solde de clôture du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes, autrement dit le montant de la réserve opérationnelle, était donc de 5,1 millions d'euros, alors que le solde d'ouverture se montait à 3,1 millions d'euros. Par conséquent, le solde de clôture de la réserve opérationnelle a été entièrement rétabli à 4 828 900 euros, conformément à la décision IDB.14/Dec.12 du Conseil.

Une amélioration importante apportée au Système de contrôle de l'exécution du budget pendant l'exercice 2004-2005 a été l'introduction de la gestion en euro des programmes de coopération technique, qui a permis à l'Organisation d'améliorer sa gestion financière ainsi que sa présentation de l'information financière aux États et aux donateurs qui versent des contributions volontaires dans cette monnaie pour ses activités de coopération technique. Une autre initiative importante prise pendant l'exercice a été la publication des directives intitulées "*Guidelines for the Technical Cooperation Programme and Project Cycle*", qui contribuent à améliorer la gestion des programmes et des projets de coopération technique, à faciliter le flux de traitement; à simplifier les procédures et à harmoniser les formats, en établissant clairement la répartition des tâches, des responsabilités, des pouvoirs et des obligations de rendre des comptes pendant tout le cycle du programme ou du projet.

Les activités de coopération technique exécutées ont de nouveau atteint un montant impressionnant pendant l'exercice biennal 2004-2005, à savoir 211,7 millions de dollars E.-U. (170,8 millions d'euros), soit une augmentation de 35 millions de dollars ou de 20 % par rapport à l'exercice précédent 2002-2003, où elles se chiffraient à 176,8 millions de dollars (162,5 millions d'euros).

Comme le prévoit l'Acte constitutif, l'ONUDI compte trois organes directeurs: la Conférence générale, le Conseil du développement industriel et le Comité des programmes et des budgets. Les États Membres se réunissent une fois tous les deux ans à l'occasion de la Conférence générale, qui constitue l'organe directeur suprême de l'Organisation. La Conférence générale détermine les principes directeurs et les orientations générales, et approuve le budget et le programme de travail de l'ONUDI. En tant que plus haut fonctionnaire de l'Organisation, j'ai la responsabilité générale et le pouvoir de diriger ses travaux. L'introduction progressive de la gestion axée sur les résultats a permis à l'Organisation de faire en sorte que toutes ses activités contribuent à la réalisation de ses objectifs stratégiques et que les résultats des activités soient systématiquement évalués par rapport à des objectifs et à des indicateurs d'objectifs. Des indicateurs de performance ont été incorporés pour la première fois dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2004-2005. Les principes ont été appliqués de manière systématique lors de la préparation du programme et des budgets pour 2006-2007, approuvés par les États Membres dans la décision GC.11/Dec.18.

Compte tenu de la situation sécuritaire dans le monde, la sûreté et la sécurité du personnel et de l'infrastructure du CIV revêtent une importance capitale. Pour garantir un niveau maximum de sécurité au CIV conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle de l'ONU pour les villes sièges, les États Membres ont approuvé pendant l'exercice des prévisions additionnelles destinées à financer la part de l'ONUDI dans les dépenses liées au renforcement des mesures de sécurité. De plus, pour assurer la continuité des opérations et la reprise après sinistre, un nouveau dispositif hors site a été mis en place, sur lequel toutes les données opérationnelles de l'ONUDI sont désormais dupliquées en permanence. Enfin, pour améliorer et rationaliser les services en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), une politique globale régissant l'utilisation de toutes les TIC au sein de l'Organisation a été lancée en 2005.

Le projet de désamiantage du CIV a débuté pendant l'exercice en coordination avec le Gouvernement autrichien. L'ONUDI, comme les autres organisations sises au CIV, respecte strictement la réglementation du pays hôte concernant l'environnement pour le recyclage et/ou l'élimination des déchets de matériaux et d'équipements.

L'ONUDI entend que son personnel, qui est soumis aux Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux adoptées par la Commission de la fonction publique internationale, fasse preuve d'une intégrité et d'un comportement exemplaires. De plus, une vaste politique de sensibilisation et de prévention en matière de fraude applicable à l'ensemble de son personnel a été lancée en 2005. L'Organisation examine actuellement

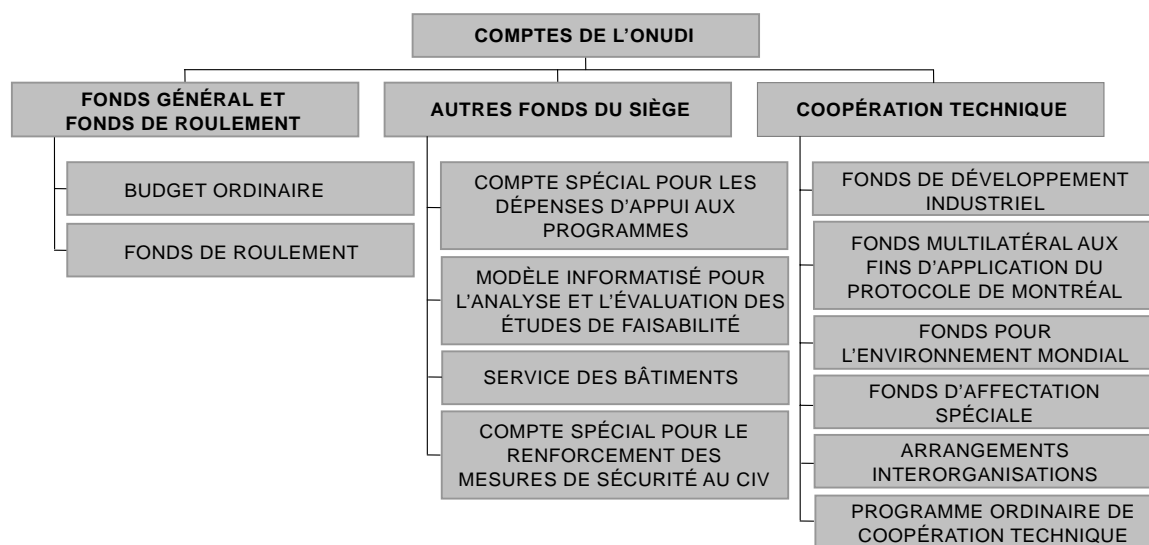
l'évolution de la situation au sein du régime commun des Nations Unies concernant les déclarations de situation financière et les déclarations d'intérêts afin d'adopter une politique similaire.

Je souhaiterais saisir l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier les États Membres et les donateurs de leur soutien financier ainsi que l'ensemble du personnel de l'ONUDI pour sa contribution au travail de l'Organisation.

[Signé]

Le Directeur général,  
Kandeh K. Yumkella

**COMPTES CONSOLIDÉS  
DE L'EXERCICE BIENNAL  
2004-2005**



## États financiers pour l'exercice biennal 2004-2005 terminé le 31 décembre 2005

### Certificat attestant l'exactitude des états financiers

#### Responsabilité du Directeur général

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers sur lesquels le Commissaire aux comptes est chargé d'exprimer une opinion.

Ces états ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et au chapitre X du Règlement financier de l'ONUDI et selon les conventions comptables appropriées, appliquées de manière systématique et étayées par des appréciations raisonnables et prudentes et les estimations les plus fiables de la direction.

L'Organisation dispose de systèmes de contrôle, de conventions et de procédures comptables internes pour gérer les risques, pour assurer la fiabilité de l'information financière et la protection des biens et pour prévenir et détecter les fraudes et d'autres irrégularités.

Les systèmes de contrôle interne et les documents comptables ont été examinés par le Bureau du contrôleur général et par le Commissaire aux comptes lors de leurs vérifications respectives et la direction a examiné objectivement leurs recommandations pour améliorer encore le cadre de contrôle interne de l'Organisation.

Toutes les transactions importantes ont été dûment imputées sur les documents comptables et sont dûment reflétées dans les états financiers I à IV présentés ci-après. Ces états rendent compte avec une exactitude raisonnable de la situation financière de l'Organisation et des fonds qu'elle administre, des résultats de leurs opérations ainsi que de l'évolution de cette situation.

[Signé]

Le Directeur des Services financiers,  
Amita Misra

[Signé]

Le Directeur général,  
Kandeh K. Yumkella

Date: 15 mai 2006

**ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET VARIATIONS DES RÉSERVES ET DES SOLDES INUTILISÉS**  
**pour l'exercice biennal 2004-2005**  
(en milliers d'euros)

	Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds du Siège		Coopération technique		Éliminations Note 3.17	Total 2004-2005	Total 2002-2003
		Note		Note		Note			
<b>RECETTES</b>									
Contributions mises en recouvrement	142 000,0	3,1						142 000,0	133 689,8
Contributions supplémentaires	2 585,2	3,1	2 585,2				(2 585,2)	2 585,2	
Contributions volontaires	632,3	3,2			232 536,9			233 169,2	178 939,3
<b>AUTRES RECETTES</b>									
Activités génératrices de produits	79,5	3,3	18 315,3					18 394,8	19 775,9
Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations					11 289,9			11 289,9	16 849,7
Activités financées conjointement			44 639,5				(6 671,0)	37 968,5	30 197,7
Recettes tirées de prestation de services			1 351,3				(353,5)	997,8	875,6
Intérêts créditeurs	1 321,0	3,4	785,7		2 028,1			4 134,8	3 426,4
Ajustements de change	(4 190,0)	3,5	230,3	4,5	(81,0)	5,3	0,7	(4 040,0)	(3 224,9)
Recettes accessoires	620,2	3,6	53,6		204,2		0,3	878,3	1 145,5
<b>TOTAL, RECETTES</b>	143 048,2		67 960,9	4,4	245 978,1		(9 608,7)	447 378,5	381 675,0
<b>DÉPENSES</b>									
Traitements et dépenses communes de personnel	87 966,6		28 457,5		56 592,4		8 765,1	181 781,6	180 954,8
Dépenses de fonctionnement et services contractuels	30 050,1		29 307,0		60 357,4		(6 866,6)	112 847,9	102 656,4
Achats					35 648,4		1 219,5	36 867,9	33 560,8
Bourses					10 021,4		1 026,4	11 047,8	7 896,3
Programmation ordinaire de coopération technique et activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique	14 182,4						(13 753,1)	429,3	2 468,1
Dépenses d'appui aux programmes			79,9		17 608,2			17 688,1	19 053,1
<b>TOTAL, DÉPENSES</b>	132 199,1		57 844,4	4,4	180 227,8		(9 608,7)	360 662,6	346 589,5

	Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds du Siège		Coopération technique		Éliminations <i>Note 3.17</i>	Total 2004-2005	Total 2002-2003
		<i>Note</i>		<i>Note</i>		<i>Note</i>			
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	10 849,1		10 116,5		65 750,3			86 715,9	35 085,5
Ajustements opérés lors de l'exercice biennal précédent	(121,5)	3,7						(121,5)	(259,5)
Économies découlant de l'annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent	3 271,7	3,8	1 359,3					4 631,0	5 189,6
Provision pour retards dans le recouvrement des contributions	(3 493,2)							(3 493,2)	(2 496,6)
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	10 506,1		11 475,8	4,4	65 750,3			87 732,2	37,519,0
Virements aux réserves	6 346,0	3,14			332,3	5,4		6 678,3	4 532,6
Virements provenant des réserves	(0,4)							(0,4)	(50,8)
Virements aux comptes alimentés par les donateurs					81,0			81,0	
Montants à porter au crédit des États Membres	(4 301,4)	3,16						(4 301,4)	(5 737,2)
Virements provenant d'autres fonds ou vers d'autres fonds									(321,9)
Conversion monétaire					5 080,7	5,5		5 080,7	(45 439,2)
Autres ajustements des réserves et soldes inutilisés					3 406,1	5,6		3 406,1	(37,9)
Réserves et soldes inutilisés au début de l'exercice biennal	13 623,3		12 174,6		99 814,1			125 612,0	135 147,4
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS À LA FIN DE L'EXERCICE BIENNAL</b>	26 173,6		23 650,4		174 464,5			224 288,5	125 612,0

**ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES INUTILISÉS**  
**au 31 décembre 2005**  
(en milliers d'euros)

	Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds du Siège		Coopération technique		Éliminations	Total 2004-2005	Total 2002-2003
		<i>Note</i>		<i>Note</i>		<i>Note</i>			
<b>ACTIF</b>									
Dépôts à vue et à terme	29 847,4		22 643,9		212 485,9	5,14		264 977,2	174 219,0
<b>Comptes débiteurs</b>									
Contributions mises en recouvrement à recevoir	119 935,1	tableau 1						119 935,1	113 977,8
Provision pour retards dans le recouvrement des contributions	(108 066,1)	tableau 1						(108 066,1)	(104 572,9)
Montant net des contributions mises en recouvrement à recevoir	11 869,0							11 869,0	9 404,9
Contributions volontaires à recevoir					15 868,9	5,7		15 868,9	16 231,7
Autres contributions à recevoir	92,8	tableau 2			259,3			352,1	920,9
Soldes des comptes interfonds			3 053,8		1 897,2			4 951,0	2 797,2
Divers	5 939,6	3,9	10 016,6	4,6	1 692,5	5,8		17 648,7	10 994,2
Autres éléments d'actif	566,1	3,10			7 260,5	5,9		7 826,6	7 987,3
<b>TOTAL, ACTIF</b>	48 314,9		35 714,3		239 464,3		0,0	323 493,5	222 555,2
<b>PASSIF</b>									
Versements ou contributions reçus par anticipation	1 572,5	3,11	321,1		7 451,9	5,10		9 345,5	15 235,7
Emprunts remboursables dans un délai d'un an								0,0	801,0
Engagements non réglés	11 239,1		11 036,4		33 137,2			55 412,7	45 513,6
Comptes créditeurs: soldes des comptes interfonds	3 287,1		475,1		1 188,8			4 951,0	2 797,2
Autres comptes créditeurs	6 042,6	3,12	231,3		23 221,9	5,11		29 495,8	31 794,7
Emprunts remboursables après un an									801,0
<b>TOTAL, PASSIF</b>	22 141,3		12 063,9		64 999,8		0,0	99 205,0	96 943,2

	Fonds général et Fonds de roulement		Autres fonds du Siège		Coopération technique		Éliminations	Total 2004-2005	Total 2002-2003
		<i>Note</i>		<i>Note</i>		<i>Note</i>			
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>									
Réserves opérationnelles			4 828,9	4,7	464,7	5,12		5 293,6	5 269,4
Autres réserves	16 275,3	3,14			2 317,2	5,4		18 592,5	11 914,2
Soldes relatifs aux projets financés par des donateurs					208 114,2			208 114,2	139 541,9
Soldes de la conversion monétaire					(40 358,5)	5,5		(40 358,5)	(45 439,2)
Fonds de roulement	7 423,0	3,15						7 423,0	7 423,4
Excédent (déficit)	2 475,3	3,16	18 821,5		3 926,9	5,13		25 223,7	6 902,3
<b>TOTAL, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	26 173,6		23 650,4		174 464,5		0,0	224 288,5	125 612,0
<b>TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	48 314,9		35 714,3		239 464,3		0,0	323 493,5	222 555,2



**État consolidé des mouvements de trésorerie pour l'exercice biennal 2004-2005**  
**au 31 décembre 2005**  
(en milliers d'euros)

	<b>Total 2005</b>	<b>Total 2003</b>
<b>Exploitation</b>		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses (État I)	86 715,9	35 085,5
(Augmentation) diminution, contributions à recevoir	(5 957,3)	(2 893,5)
(Augmentation) diminution, contributions volontaires à recevoir	362,8	(16 231,7)
(Augmentation) diminution, autres contributions à recevoir	568,8	3 659,7
(Augmentation) diminution, autres comptes débiteurs	(6 654,5)	5 092,3
(Augmentation) diminution, autres éléments d'actif	160,7	3 726,9
Augmentation (diminution), contributions ou versements reçus par anticipation	(5 890,2)	10 275,6
Augmentation (diminution), engagements non réglés	9 899,1	(6 400,6)
Augmentation (diminution), comptes créditeurs	(2 298,9)	(10 374,5)
À déduire: Intérêts créditeurs	4 134,8	
Ajustements de change	<u>(4 040,0)</u>	<u>94,8</u>
<b>Trésorerie, exploitation (montant net)</b>	76 811,6	21 738,2
<b>Placements et financements</b>		
Augmentation (diminution), emprunts	(1 602,0)	(2 890,0)
À ajouter: Intérêts créditeurs	4 134,8	
Ajustements de change	<u>(4 040,0)</u>	<u>94,8</u>
<b>Trésorerie, placements et financements (montant net)</b>	<u>(1 507,2)</u>	<u>(2 688,5)</u>
<b>Autres opérations</b>		
Annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent ou économies réalisées sur ces engagements	4 631,0	5 189,6
Virements aux réserves (provenant des réserves) et autres ajustements	15 245,7	(41 317,2)
Montants à porter au crédit des États Membres et ajustements au titre d'exercices précédents	<u>(4 422,9)</u>	<u>(5 996,7)</u>
<b>Trésorerie, autres opérations (montant net)</b>	15 453,8	(42 124,3)
<b>Augmentation (diminution) du solde de trésorerie (montant net)</b>	90 758,2	(23 074,6)
Solde en début de période	<u>174 219,0</u>	<u>197 293,6</u>
<b>Solde en fin de période (État II)</b>	<u>264 977,2</u>	<u>174 219,0</u>

**FONDS GÉNÉRAL**  
**État des ouvertures de crédit par grand programme pour l'exercice biennal 2004-2005**  
**au 31 décembre 2005**  
(en milliers d'euros)

État IV

IDB.32/3  
PBC.22/3

Grand programme	Montant initial des crédits ouverts	Virements et autres ajustements	Montant révisé des crédits ouverts	Décassements en 2004-2005	Engagements non réglés au 31/12/05	Total, dépenses	Solde des crédits ouverts
Organes directeurs	5 299,5	0,0	5 299,5	4 591,9	578,9	5 170,8	128,7
Direction générale	12 114,8	0,0	12 114,8	11 258,0	508,0	11 766,0	348,8
Renforcement des capacités industrielles	29 176,9	0,0	29 176,9	24 813,2	650,9	25 464,1	3 712,8
Développement industriel durable et plus propre	23 392,1	0,0	23 392,1	22 302,8	677,3	22 980,1	412,0
Programme régional	35 097,1	0,0	35 097,1	21 718,9	3 776,1	25 495,0	9 602,1
Administration	26 227,9	0,0	26 227,9	21 624,8	1 384,8	23 009,6	3 218,3
Coûts indirects	16 000,8	2 585,2 <sup>a</sup>	18 586,0	17 758,8	554,7	18 313,5	272,5
	147 309,1	2 585,2	149 894,3	124 068,4	8 130,7	132 199,1	17 695,2
À déduire: Ajustement du montant brut des dépenses <sup>b</sup>	2 295,8	0,0	2 295,8	0,0	0,0	0,0	2 295,8
<b>Total A</b>	145 013,3	2 585,2	147 598,5	124 068,4	8 130,7	132 199,1	15 399,4
	<b>Prévisions approuvées</b>			<b>Recettes effectives</b>	<b>Recettes à recevoir</b>	<b>Total, recettes</b>	<b>(Excédent) Déficit</b>
<b>Recettes</b>							
Programme régional	1 618,5	0,0	1 618,5	632,3	0,0	632,3	986,2
Recettes accessoires							
i) Prévues dans la décision GC.10/Dec.17	1 394,8	0,0	1 394,8	1 318,8	81,7	1 400,5	(5,7)
ii) Non prévues dans la décision GC.10/Dec.17				(3 569,8)	0,0	(3 569,8)	3 569,8
<b>Total B</b>	3 013,3	0,0	3 013,3	(1 618,7)	81,7	(1 537,0)	4 550,3
<b>Total A - B</b>	142 000,0	2 585,2	144 585,2	125 687,1	8 049,0	133 736,1	10 849,1

<sup>a</sup> Prévisions additionnelles approuvées par la Conférence générale (GC.11/Dec.15) pour l'exercice biennal 2004-2005 afin de renforcer la sécurité au CIV.

<sup>b</sup> Ajustement du montant brut des dépenses dans le programme et les budgets pour 2004-2005 conformément à la décision GC.10/Dec.17b) de la Conférence générale.

Tableau 1

**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE**  
pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2005 (en euros)

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouverts en 2004-2005						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
				Exercice antérieur			Exercice en cours					
		Exercice antérieur	Exercice en cours	2004	2005	Total	2004	2005	Total	Exercice antérieur	Exercice en cours	
Afghanistan	0,00100	90 146	1 420	18 934	18 691	37 625	-	-	-	52 521	1 420	53 941
Afrique du Sud	0,58001	-	823 614	-	-	-	411 807	411 807	823 614	-	-	-
Albanie	0,00426	-	6 050	-	-	-	3 025	3 025	6 050	-	-	-
Algérie	0,09951	-	141 304	-	-	-	6 050	65 948	71 998	-	69 306	69 306
Allemagne	13,88754	-	19 720 306	-	-	-	9 860 153	9 860 153	19 720 306	-	-	-
Angola	0,00284	-	4 032	-	-	-	2 016	2 016	4 032	-	-	-
Arabie saoudite	0,78756	-	1 118 336	-	-	-	559 168	559 168	1 118 336	-	-	-
Argentine	1,37752	4 638 854	1 956 078	20 215	1 084	21 299	-	-	-	4 617 555	1 956 078	6 573 633
Arménie	0,00284	912 755	4 032	2 080	2 016	4 096	-	-	-	908 659	4 032	912 691
Autriche	1,34625	-	1 911 676	-	-	-	955 838	955 838	1 911 676	-	-	-
Azerbaïdjan	0,00569	1 021 570	8 080	10 213	130 965	141 178	-	-	-	880 392	8 080	888 472
Bahamas	0,01706	-	24 226	-	-	-	12 113	12 113	24 226	-	-	-
Bahreïn	0,02559	506	36 338	506	-	506	664	199	863	-	35 475	35 475
Bangladesh	0,01000	-	14 200	-	-	-	639	100	739	-	13 461	13 461
Barbade	0,01279	688	18 162	538	150	688	-	18 162	18 162	-	-	-
Bélarus	0,02701	275 188	38 354	143 574	131 614	275 188	-	38 354	38 354	-	-	-
Belgique	1,60498	-	2 279 070	-	-	-	1 139 535	1 139 535	2 279 070	-	-	-
Belize	0,00100	562	1 420	562	-	562	710	42	752	-	668	668
Bénin	0,00284	2 620	4 032	2 603	17	2 620	-	27	27	-	4 005	4 005
Bhoutan	0,00100	-	1 420	-	-	-	710	710	1 420	-	-	-
Bolivie	0,01137	14 666	16 146	1 180	58	1 238	-	-	-	13 428	16 146	29 574
Bosnie-Herzégovine	0,00569	-	8 080	-	-	-	4 040	4 040	8 080	-	-	-
Botswana	0,01422	-	20 192	-	-	-	10 096	10 096	20 192	-	-	-
Brésil	3,39761	16 554 949	4 824 606	-	-	-	-	-	-	16 554 949	4 824 606	21 379 555
Bulgarie	0,01848	-	26 242	-	-	-	13 121	13 121	26 242	-	-	-
Burkina Faso	0,00284	-	4 032	-	-	-	2 016	2 016	4 032	-	-	-
Burundi	0,00100	66 368	1 420	7	-	7	-	-	-	66 361	1 420	67 781
Cambodge	0,00284	4 010	4 032	25	2 039	2 064	-	-	-	1 946	4 032	5 978
Cameroun	0,01279	-	18 162	-	-	-	3 345	98	3 443	-	14 719	14 719
Cap-Vert	0,00100	96 115	1 420	7	-	7	-	-	-	96 108	1 420	97 528
Chili	0,30138	211 795	427 960	159 755	52 040	211 795	-	31 646	31 646	-	396 314	396 314
Chine	2,17788	-	3 092 590	-	-	-	1 474 600	1 487 540	2 962 140	-	130 450	130 450
Chypre	0,05402	-	76 708	-	-	-	38 354	38 354	76 708	-	-	-
Colombie	0,28574	205 274	405 750	78 184	127 090	205 274	-	318 265	318 265	-	87 485	87 485
Comores	0,00100	121 682	1 420	-	-	-	-	-	-	121 682	1 420	123 102

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2004-2005						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur			Exercice en cours			Exercice antérieur	Exercice en cours	
				2004	2005	Total	2004	2005	Total			
Congo	0,00100	109 354	1 420	108 246	335	108 581	-	-	-	773	1 420	2 193
Costa Rica	0,02843	105 580	40 370	1 880	14 630	16 510	-	-	-	89 070	40 370	129 440
Côte d'Ivoire	0,01279	-	18 162	-	-	-	9 081	3 770	12 851	-	5 311	5 311
Croatie	0,05544	-	78 724	-	-	-	39 362	39 362	78 724	-	-	-
Cuba	0,04265	26 672	60 564	26 672	-	26 672	-	340	340	-	60 224	60 224
Danemark	1,06477	-	1 511 974	-	-	-	755 987	755 987	1 511 974	-	-	-
Djibouti	0,00100	84 776	1 420	-	-	-	-	-	-	84 776	1 420	86 196
Dominique	0,00100	649	1 420	93	126	219	-	-	-	430	1 420	1 850
Égypte	0,11515	71 745	163 514	71 745	-	71 745	81 757	81 757	163 514	-	-	-
El Salvador	0,02559	158 458	36 338	-	-	-	-	-	-	158 458	36 338	194 796
Émirats arabes unis	0,28716	-	407 768	-	-	-	203 884	203 884	407 768	-	-	-
Équateur	0,03554	-	50 466	-	-	-	25 233	18 593	43 826	-	6 640	6 640
Érythrée	0,00100	639	1 420	86	34	120	-	-	-	519	1 420	1 939
Espagne	3,58064	-	5 084 508	-	-	-	2 542 254	2 542 254	5 084 508	-	-	-
Éthiopie	0,00569	-	8 080	-	-	-	4 040	4 040	8 080	-	-	-
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,00853	6 021	12 112	6 021	-	6 021	-	10 242	10 242	-	1 870	1 870
Fédération de Russie	1,70591	-	2 422 392	-	-	-	1 211 196	1 211 196	2 422 392	-	-	-
Fidji	0,00569	-	8 080	-	-	-	560	61	621	-	7 459	7 459
Finlande	0,74207	-	1 053 740	-	-	-	526 870	526 870	1 053 740	-	-	-
France	9,19202	-	13 052 668	-	-	-	6 526 334	6 526 334	13 052 668	-	-	-
Gabon	0,01990	38 458	28 258	70	30 533	30 603	-	-	-	7 855	28 258	36 113
Gambie	0,00100	74 084	1 420	7	-	7	-	-	-	74 077	1 420	75 497
Géorgie	0,00711	1 599 047	10 096	102	-	102	-	-	-	1 598 945	10 096	1 609 041
Ghana	0,00711	1 610	10 096	436	1 174	1 610	-	10 096	10 096	-	-	-
Grèce	0,76624	-	1 088 060	-	-	-	544 030	544 030	1 088 060	-	-	-
Grenade	0,00100	76 959	1 420	10 496	-	10 496	-	-	-	66 463	1 420	67 883
Guatemala	0,03838	280	54 500	280	-	280	27 250	27 250	54 500	-	-	-
Guinée	0,00426	-	6 050	-	-	-	516	596	1 112	-	4 938	4 938
Guinée-Bissau	0,00100	116 788	1 420	7	-	7	-	-	-	116 781	1 420	118 201
Guinée équatoriale	0,00100	121 682	1 420	-	55 067	55 067	-	-	-	66 615	1 420	68 035
Guyana	0,00100	1 800	1 420	1 800	-	1 800	208	1 212	1 420	-	-	-
Haïti	0,00284	-	4 032	-	-	-	2 016	2 016	4 032	-	-	-
Honduras	0,00711	-	10 096	-	-	-	5 048	5 048	10 096	-	-	-
Hongrie	0,17059	-	242 238	-	-	-	121 119	121 119	242 238	-	-	-
Inde	0,48476	-	688 360	-	-	-	344 180	344 180	688 360	-	-	-
Indonésie	0,28432	-	403 734	-	-	-	201 867	201 867	403 734	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2004-2005						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur			Exercice en cours			Exercice antérieur	Exercice en cours	
				2004	2005	Total	2004	2005	Total			
Iran (République islamique d')	0,38667	437 147	549 072	192 640	244 507	437 147	-	8 375	8 375	-	540 697	540 697
Iraq	0,19334	1 697 868	274 542	-	-	-	-	-	-	1 697 868	274 542	1 972 410
Irlande	0,41795	-	593 490	-	-	-	296 745	296 745	593 490	-	-	-
Israël	0,58996	-	837 744	-	-	-	418 872	418 872	837 744	-	-	-
Italie	7,20001	-	10 224 014	-	-	-	5 112 007	5 112 007	10 224 014	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	0,09525	-	135 256	-	-	-	25 844	109 412	135 256	-	-	-
Jamaïque	0,00569	11 530	8 080	11 530	-	11 530	4 040	4 040	8 080	-	-	-
Japon	22,00000	-	31 240 000	-	-	-	15 620 000	15 620 000	31 240 000	-	-	-
Jordanie	0,01137	-	16 146	-	-	-	378	15 768	16 146	-	-	-
Kazakhstan	0,03980	495 863	56 516	122 173	127 328	249 501	-	-	-	246 362	56 516	302 878
Kenya	0,01137	-	16 146	-	-	-	8 073	8 073	16 146	-	-	-
Kirghizistan	0,00100	375 752	1 420	30	-	30	-	-	-	375 722	1 420	377 142
Koweït	0,20897	-	296 738	-	-	-	148 369	148 369	296 738	-	-	-
Lesotho	0,00100	-	1 420	-	-	-	171	1 249	1 420	-	-	-
Liban	0,01706	20 479	24 226	20 479	-	20 479	12 113	1 071	13 184	-	11 042	11 042
Libéria	0,00100	87 358	1 420	-	-	-	-	-	-	87 358	1 420	88 778
Lituanie	0,02417	335 321	34 322	101 073	100 910	201 983	-	-	-	133 338	34 322	167 660
Luxembourg	0,11373	73 672	161 496	73 672	-	73 672	80 748	80 748	161 496	-	-	-
Madagascar	0,00426	-	6 050	-	-	-	2 471	3 509	5 980	-	70	70
Malaisie	0,33407	-	474 380	-	-	-	237 190	237 190	474 380	-	-	-
Malawi	0,00284	38 194	4 032	26	38 168	38 194	-	4 032	4 032	-	-	-
Maldives	0,00100	577	1 420	577	-	577	467	40	507	-	913	913
Mali	0,00284	19 136	4 032	18 678	458	19 136	-	4 032	4 032	-	-	-
Malte	0,02132	-	30 274	-	-	-	15 137	15 137	30 274	-	-	-
Maroc	0,06255	100	88 822	100	-	100	44 411	44 411	88 822	-	-	-
Maurice	0,01564	-	22 208	-	-	-	11 104	11 104	22 208	-	-	-
Mauritanie	0,00100	113 982	1 420	7	-	7	-	-	-	113 975	1 420	115 395
Mexique	1,54385	210 056	2 192 266	210 056	-	210 056	1 096 133	1 096 133	2 192 266	-	-	-
Monaco	0,00569	-	8 080	-	-	-	4 040	4 040	8 080	-	-	-
Mongolie	0,00100	-	1 420	-	-	-	171	44	215	-	1 205	1 205
Mozambique	0,00100	-	1 420	-	-	-	93	42	135	-	1 285	1 285
Myanmar	0,01000	6 577	14 200	522	6 055	6 577	-	7 162	7 162	-	7 038	7 038
Namibie	0,00995	-	14 130	-	-	-	7 065	7 065	14 130	-	-	-
Népal	0,00569	-	8 080	-	-	-	311	54	365	-	7 715	7 715
Nicaragua	0,00100	134 643	1 420	7	-	7	-	-	-	134 636	1 420	136 056
Niger	0,00100	96 150	1 420	7	-	7	-	-	-	96 143	1 420	97 563
Nigéria	0,09667	89 011	137 272	2 654	83 083	85 737	-	-	-	3 274	137 272	140 546
Norvège	0,91835	-	1 304 058	-	-	-	652 029	652 029	1 304 058	-	-	-

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2004-2005						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur			Exercice en cours			Exercice antérieur	Exercice en cours	
				2004	2005	Total	2004	2005	Total			
Nouvelle-Zélande	0,34260	-	486 492	-	-	-	243 246	243 246	486 492	-	-	-
Oman	0,08672	-	123 142	-	-	-	61 571	61 571	123 142	-	-	-
Ouganda	0,00711	-	10 096	-	-	-	4 690	1 323	6 013	-	4 083	4 083
Ouzbékistan	0,01564	469 275	22 208	159	10 675	10 834	-	-	-	458 441	22 208	480 649
Pakistan	0,08672	-	123 142	-	-	-	61 571	60 569	122 140	-	1 002	1 002
Panama	0,02559	2 193	36 338	833	1 360	2 193	-	26 814	26 814	-	9 524	9 524
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,00853	5 241	12 112	479	74	553	-	-	-	4 688	12 112	16 800
Paraguay	0,02275	57 580	32 306	15 125	3 090	18 215	-	-	-	39 365	32 306	71 671
Pays-Bas	2,47073	-	3 508 436	-	-	-	1 754 218	1 754 218	3 508 436	-	-	-
Pérou	0,16775	296 101	238 206	344	283	627	-	-	-	295 474	238 206	533 680
Philippines	0,14216	32 009	201 868	32 009	-	32 009	37 103	104 103	141 206	-	60 662	60 662
Pologne	0,53736	41 061	763 052	41 061	-	41 061	381 526	381 526	763 052	-	-	-
Portugal	0,65678	-	932 628	-	-	-	466 314	466 314	932 628	-	-	-
Qatar	0,04833	-	68 628	-	-	-	2 183	66 445	68 628	-	-	-
République arabe syrienne	0,11373	-	161 496	-	-	-	80 748	80 748	161 496	-	-	-
République centrafricaine	0,00100	111 478	1 420	7	-	7	-	-	-	111 471	1 420	112 891
République de Corée	2,63137	-	3 736 544	-	-	-	634 678	1 233 594	1 868 272	-	1 868 272	1 868 272
République de Moldova	0,00284	872 848	4 032	93	-	93	-	-	-	872 755	4 032	876 787
République démocratique de Corée	0,01279	4 279	18 162	926	3 353	4 279	-	18 162	18 162	-	-	-
République démocratique du Congo	0,00569	121 858	8 080	30	-	30	-	-	-	121 828	8 080	129 908
République démocratique populaire Lao	0,00100	-	1 420	-	-	-	710	710	1 420	-	-	-
République dominicaine	0,03270	350 535	46 434	-	-	-	-	-	-	350 535	46 434	396 969
République tchèque	0,28858	-	409 784	-	-	-	204 892	204 892	409 784	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	0,00569	-	8 080	-	-	-	4 040	4 040	8 080	-	-	-
Roumanie	0,08245	50 631	117 080	50 631	-	50 631	58 540	58 540	117 080	-	-	-
Royaume-Uni	7,86994	-	11 175 312	-	-	-	5 587 656	5 587 656	11 175 312	-	-	-
Rwanda	0,00100	9 263	1 420	27	8 716	8 743	-	-	-	520	1 420	1 940
Sainte-Lucie	0,00284	1 914	4 032	1 914	-	1 914	2 016	146	2 162	-	1 870	1 870
Saint-Kitts-et-Nevis	0,00100	-	1 420	-	-	-	93	58	151	-	1 269	1 269
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,00100	110 948	1 420	7	-	7	-	-	-	110 941	1 420	112 361
Sao Tomé-et-Principe	0,00100	121 682	1 420	-	-	-	-	-	-	121 682	1 420	123 102

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2004-2005						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
		Exercice antérieur	Exercice en cours	Exercice antérieur			Exercice en cours			Exercice antérieur	Exercice en cours	
				2004	2005	Total	2004	2005	Total			
Sénégal	0,00711	-	10 096	-	-	-	5 048	5 048	10 096	-	-	-
Serbie-et-Monténégro	0,02843	18 049	40 370	18 017	32	18 049	-	20 167	20 167	-	20 203	20 203
Seychelles	0,00284	45 828	4 032	26	6	32	-	-	-	45 796	4 032	49 828
Sierra Leone	0,00100	82 375	1 420	16 788	65 587	82 375	-	1 420	1 420	-	-	-
Slovaquie	0,06113	-	86 804	-	-	-	43 402	43 402	86 804	-	-	-
Slovénie	0,11515	331 781	163 514	184 206	147 575	331 781	-	48 848	48 848	-	114 666	114 666
Soudan	0,00100	134 656	1 420	7	-	7	-	-	-	134 649	1 420	136 069
Soudan du Sud	0,00853	4 615	12 112	4 615	-	4 615	6 056	60	6 116	-	5 996	5 996
Sri Lanka	0,02275	-	32 306	-	-	-	16 153	16 153	32 306	-	-	-
Soudan du Sud	1,45962	-	2 072 660	-	-	-	1 036 330	1 036 330	2 072 660	-	-	-
Suisse	1,81111	-	2 571 776	-	-	-	1 285 888	1 285 888	2 571 776	-	-	-
Suriname	0,00284	41 522	4 032	26	6	32	-	-	-	41 490	4 032	45 522
Swaziland	0,00284	-	4 032	-	-	-	482	54	536	-	3 496	3 496
Tadjikistan	0,00100	277 104	1 420	651	123 445	124 096	-	-	-	153 008	1 420	154 428
Tchad	0,00100	84 776	1 420	-	-	-	-	-	-	84 776	1 420	86 196
Thaïlande	0,41795	75 331	593 490	75 331	-	75 331	296 745	296 745	593 490	-	-	-
Timor-Leste	0,00100	-	1 420	-	-	-	710	710	1 420	-	-	-
Togo	0,00100	72 475	1 420	15 186	6	15 192	-	-	-	57 283	1 420	58 703
Tonga	0,00100	-	1 420	-	-	-	710	42	752	-	668	668
Trinité-et-Tobago	0,02275	14 457	32 306	14 457	-	14 457	16 153	393	16 546	-	15 760	15 760
Tunisie	0,04265	2 336	60 564	2 336	-	2 336	28 293	29 598	57 891	-	2 673	2 673
Turkménistan	0,00426	155 308	6 050	-	-	-	-	-	-	155 308	6 050	161 358
Turquie	0,62550	-	888 210	-	-	-	444 105	444 105	888 210	-	-	-
Ukraine	0,07534	6 804 134	106 982	1 025 511	1 025 510	2 051 021	-	-	-	4 753 113	106 982	4 860 095
Uruguay	0,11373	192 516	161 496	31 366	13 931	45 297	-	-	-	147 219	161 496	308 715
Vanuatu	0,00100	78 344	1 420	7	-	7	-	-	-	78 337	1 420	79 757
Venezuela (République bolivarienne du)	0,29569	328 131	419 880	328 131	-	328 131	-	212 134	212 134	-	207 746	207 746
Viet Nam	0,02275	-	32 306	-	-	-	16 153	122	16 275	-	16 031	16 031
Yémen	0,00853	323	12 112	323	-	323	6 056	4 867	10 923	-	1 189	1 189
Zambie	0,00284	55 544	4 032	26	6	32	-	-	-	55 512	4 032	59 544
Zimbabwe	0,01137	7 226	16 146	7 226	-	7 226	8 046	69	8 115	-	8 031	8 031
Total partiel	100	42 521 493	142 000 000	3 288 436	2 571 827	5 860 263	64 264 899	65 866 060	130 130 959	36 661 230	11 869 041	48 530 271
ANCIENS ÉTATS MEMBRES:												
États-Unis d'Amérique		69 228 235	-	21 887	15 823	37 710	-	-	-	69 190 525	-	69 190 525
ex-Yougoslavie		2 081 702	-	-	103	103	-	-	-	2 081 599	-	2 081 599
Total partiel		71 309 937	-	21 887	15 926	37 813	-	-	-	71 272 124	-	71 272 124

États Membres	Barème des quotes-parts %	Contributions dues		Montants crédités ou recouvrés en 2004-2005						Contributions non acquittées		Total montants non acquittés
				Exercice antérieur			Exercice en cours					
		Exercice antérieur	Exercice en cours	2004	2005	Total	2004	2005	Total	Exercice antérieur	Exercice en cours	
NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES:												
Comores		12 975		7		7				12 968		12 968
Djibouti		8 787		7		7				8 780		8 780
El Salvador		17 250		-		-				17 250		17 250
Guinée équatoriale		12 975		7	12 968	12 975				-		-
Libéria		18 620		7		7				18 613		18 613
Sao Tomé-et-Principe		12 975		7		7				12 968		12 968
Tchad		9 809		7		7				9 802		9 802
Timor-Leste		668			668	668				-		-
Turkménistan		52 332				-				52 332		52 332
Total partiel		146 391		710	12 968	13 678				132 713		132 713
TOTAL		113 977 821	142 000 000	3 311 033	2 600 721	5 911 754	64 264 899	65 866 060	130 130 959	108 066 067	11 869 041	119 935 108
1986		50 465		35	6 292	6 327				44 138		44 138
1987		53 410		-	6 676	6 676				46 734		46 734
1988		82 281		17	8 625	8 642				73 639		73 639
1989		109 948		1 094	8 625	9 719				100 229		100 229
1990		525 661		9 835	9 931	19 766				505 895		505 895
1991		763 259		9 856	9 828	19 684				743 575		743 575
1992		942 764		26 744	13 341	40 085				902 679		902 679
1993		1 140 298		48 632	48 943	97 575				1 042 723		1 042 723
1994		8 072 707		56 864	215 741	272 605				7 800 102		7 800 102
1995		37 918 785		1 040 500	226 427	1 266 927				36 651 858		36 651 858
1996		35 079 800		24 831	888 884	913 715				34 166 085		34 166 085
1997		5 047 707		95 669	51 409	147 078				4 900 629		4 900 629
1998		3 956 766		133 424	131 087	264 511				3 692 255		3 692 255
1999		4 628 093		235 359	113 287	348 646				4 279 447		4 279 447
2000		3 028 794		87 689	45 879	133 568				2 895 226		2 895 226
2001		3 172 139		100 188	87 717	187 905				2 984 234		2 984 234
2002		3 985 584		388 833	133 697	522 530				3 463 054		3 463 054
2003		5 419 360		1 051 463	594 332	1 645 795				3 773 565		3 773 565
2004			71 000 000				64 264 899	2 121 120	66 386 019		4 613 981	4 613 981
2005			71 000 000					63 744 940	63 744 940		7 255 060	7 255 060
TOTAL		113 977 821	142 000 000	3 311 033	2 600 721	5 911 754	64 264 899	65 866 060	130 130 959	108 066 067	11 869 041	119 935 108



**État des avances au fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005  
au 31 décembre 2005**  
(en milliers d'euros)

Tableau 2

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montant de l'avance	Montant recouvré de 1986 à 2003	Ajustements opérés en 2004-2005	Montant recouvré en 2004-2005	Montant non acquitté
Afghanistan	0,00100	74	308	(234)		-
Afrique du Sud	0,58001	43 054	42 910		144	-
Albanie	0,00426	316	297	19		-
Algérie	0,09951	7 387	7 349	38		-
Allemagne	13,88754	1 030 877	1 027 422	3 455		-
Angola	0,00284	211	223	(12)		-
Arabie saoudite	0,78756	58 461	58 271	190		-
Argentine	1,37752	102 254	120 847	(18 593)		-
Arménie	0,00284	211	223	(12)		-
Autriche	1,34625	99 933	99 617		316	-
Azerbaïdjan	0,00569	422	445	(23)		-
Bahamas	0,01706	1 266	1 262	4		-
Bahreïn	0,02559	1 900	1 930	(30)		-
Bangladesh	0,01000	742	742	-		-
Barbade	0,01279	949	965	(16)		-
Bélarus	0,02701	2 005	2 005	-		-
Belgique	1,60498	119 139	118 769	20	350	-
Belize	0,00100	74	74	-		-
Bénin	0,00284	211	223	(12)		-
Bhoutan	0,00100	74	74	-		-
Bolivie	0,01137	844	817	27		-
Bosnie-Herzégovine	0,00569	422	445	(23)		-
Botswana	0,01422	1 056	1 039	17		-
Brésil	3,39761	252 206	170 093	3 968		78 145
Bulgarie	0,01848	1 372	1 336	36		-
Burkina Faso	0,00284	211	223	(12)		-
Burundi	0,00100	74	74	-		-
Cambodge	0,00284	211	150	61		-
Cameroun	0,01279	949	965	(16)		-
Cap-Vert	0,00100	74	74	-		-
Chili	0,30138	22 372	22 269	103		-
Chine	2,17788	161 665	161 080	585		-
Chypre	0,05402	4 010	4 010	-		-
Colombie	0,28574	21 211	21 156	55		-
Comores	0,00100	74	74	-		-
Congo	0,00100	74	74	-		-
Costa Rica	0,02843	2 110	2 078	14	18	-
Côte d'Ivoire	0,01279	949	965	(16)		-
Croatie	0,05544	4 115	4 083	32		-
Cuba	0,04265	3 166	3 192	(26)		-
Danemark	1,06477	79 039	78 759	280		-
Djibouti	0,00100	74	74	-		-
Dominique	0,00100	74	74	-		-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montant de l'avance	Montant recouvré de 1986 à 2003	Ajustements opérés en 2004-2005	Montant recouvré en 2004-2005	Montant non acquitté
Égypte	0,11515	8 548	8 536	12		-
El Salvador	0,02559	1 900	146	7		1 747
Émirats arabes unis	0,28716	21 316	21 230	86		-
Équateur	0,03554	2 638	2 598	40		-
Érythrée	0,00100	74	74	-		-
Espagne	3,58064	265 792	264 852		940	-
Éthiopie	0,00569	422	445	(23)		-
ex-République yougoslave de Macédoine	0,00853	633	668	(35)		-
Fédération de Russie	1,70591	126 631	126 192		439	-
Fidji	0,00569	422	445	(23)		-
Finlande	0,74207	55 084	54 930		154	-
France	9,19202	682 327	680 024		2 303	-
Gabon	0,01990	1 477	1 485	(8)		-
Gambie	0,00100	74	74	-		-
Géorgie	0,00711	528	520	8		-
Ghana	0,00711	528	520	8		-
Grèce	0,76624	56 878	56 712		166	-
Grenade	0,00100	74	74	-		-
Guatemala	0,03838	2 849	2 821	28		-
Guinée	0,00426	316	297	19		-
Guinée-Bissau	0,00100	74	74	-		-
Guinée équatoriale	0,00100	74	74	-		-
Guyana	0,00100	74	74	-		-
Haïti	0,00284	211	223	(12)		-
Honduras	0,00711	528	520	8		-
Hongrie	0,17059	12 663	12 619	44		-
Inde	0,48476	35 984	35 853		131	-
Indonésie	0,28432	21 105	21 007		98	-
Iran (République islamique d')	0,38667	28 703	28 579	124		-
Iraq	0,19334	14 352	3 630	140		10 582
Irlande	0,41795	31 025	30 954		71	-
Israël	0,58996	43 793	43 647	146		-
Italie	7,20001	534 459	532 567		1 892	-
Jamahiriya arabe libyenne	0,09525	7 070	7 052	18		-
Jamaïque	0,00569	422	445	(23)		-
Japon	22,00000	1 633 067	1 633 067	-		-
Jordanie	0,01137	844	817	27		-
Kazakhstan	0,03980	2 954	2 969	(15)		-
Kenya	0,01137	844	817	27		-
Kirghizistan	0,00100	74	74	-		-
Koweït	0,20897	15 512	15 440	72		-
Lesotho	0,00100	74	74	-		-
Liban	0,01706	1 266	1 262	4		-
Libéria	0,00100	74	74	-		-
Lituanie	0,02417	1 794	1 782	12		-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montant de l'avance	Montant recouvré de 1986 à 2003	Ajustements opérés en 2004-2005	Montant recouvré en 2004-2005	Montant non acquitté
Luxembourg	0,11373	8 442	8 388	54		-
Madagascar	0,00426	316	297	19		-
Malaisie	0,33407	24 798	24 719	79		-
Malawi	0,00284	211	223	(12)		-
Maldives	0,00100	74	74	-		-
Mali	0,00284	211	223	(12)		-
Malte	0,02132	1 583	1 559	24		-
Maroc	0,06255	4 643	4 602	41		-
Maurice	0,01564	1 161	1 188	(27)		-
Mauritanie	0,00100	74	74	-		-
Mexique	1,54385	114 600	114 240		360	-
Monaco	0,00569	422	297		125	-
Mongolie	0,00100	74	74	-		-
Mozambique	0,00100	74	74	-		-
Myanmar	0,01000	742	742	-		-
Namibie	0,00995	739	742	(3)		-
Népal	0,00569	422	445	(23)		-
Nicaragua	0,00100	74	74	-		-
Niger	0,00100	74	74	-		-
Nigéria	0,09667	7 176	7 126	50		-
Norvège	0,91835	68 170	67 921		249	-
Nouvelle-Zélande	0,34260	25 431	25 313		118	-
Oman	0,08672	6 437	6 384	53		-
Ouganda	0,00711	528	520	8		-
Ouzbékistan	0,01564	1 161	1 188	(27)		-
Pakistan	0,08672	6 437	6 384	53		-
Panama	0,02559	1 900	1 930	(30)		-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,00853	633	668	(35)		-
Paraguay	0,02275	1 689	1 707	(18)		-
Pays-Bas	2,47073	183 404	182 755		649	-
Pérou	0,16775	12 452	12 396	56		-
Philippines	0,14216	10 553	10 541	12		-
Pologne	0,53736	39 889	39 787	102		-
Portugal	0,65678	48 753	48 621		132	-
Qatar	0,04833	3 588	3 563	25		-
République arabe syrienne	0,11373	8 442	8 388	54		-
République centrafricaine	0,00100	74	74	-		-
République de Corée	2,63137	195 328	194 706		622	-
République de Moldova	0,00284	211	223	(12)		-
République démocratique du Congo	0,00569	422	445	(23)		-
République démocratique populaire lao	0,00100	74	74	-		-
République dominicaine	0,03270	2 427	318	7		2 102
République populaire démocratique de Corée	0,01279	949	965	(16)		-
République tchèque	0,28858	21 421	21 376	45		-

États Membres	Barème des quotes-parts (%)	Montant de l'avance	Montant recouvré de 1986 à 2003	Ajustements opérés en 2004-2005	Montant recouvré en 2004-2005	Montant non acquitté
République-Unie de Tanzanie	0,00569	422	445	(23)		-
Roumanie	0,08245	6 120	6 087	33		-
Royaume-Uni	7,86994	584 189	582 189		2 000	-
Rwanda	0,00100	74	74	-		-
Sainte-Lucie	0,00284	211	223	(12)		-
Saint-Kitts-et-Nevis	0,00100	74	74	-		-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,00100	74	74	-		-
Sao Tomé-et-Principe	0,00100	74	74	-		-
Sénégal	0,00711	528	520	8		-
Serbie-et-Monténégro	0,02843	2 110	2 078		32	-
Seychelles	0,00284	211	223	(12)		-
Sierra Leone	0,00100	74	74	-		-
Slovaquie	0,06113	4 538	4 528	10		-
Slovénie	0,11515	8 548	7 307	247	994	-
Somalie	0,00100	74	74	-		-
Soudan	0,00853	633	668	(35)		-
Sri Lanka	0,02275	1 689	1 707	(18)		-
Suède	1,45962	108 348	107 965		383	-
Suisse	1,81111	134 439	133 986		453	-
Suriname	0,00284	211	223	(12)		-
Swaziland	0,00284	211	223	(12)		-
Tadjikistan	0,00100	74	74	-		-
Tchad	0,00100	74	74	-		-
Thaïlande	0,41795	31 025	30 954	71		-
Timor-Leste	0,00100	74			74	-
Togo	0,00100	74	74	-		-
Tonga	0,00100	74	74	-		-
Trinité-et-Tobago	0,02275	1 689	1 707	(18)		-
Tunisie	0,04265	3 166	3 192	(26)		-
Turkménistan	0,00426	316	27	29		260
Turquie	0,62550	46 431	46 245		186	-
Ukraine	0,07534	5 593	5 567	26		-
Uruguay	0,11373	8 442	8 388	54		-
Vanuatu	0,00100	74	74	-		-
Venezuela (République bolivarienne du)	0,29569	21 949	21 898	51		-
Viet Nam	0,02275	1 689	1 707	(18)		-
Yémen	0,00853	633	668	(35)		-
Zambie	0,00284	211	223	(12)		-
Zimbabwe	0,01137	844	817	27		-
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>7 423 030</b>	<b>7 325 458</b>	<b>(8 663)</b>	<b>13 399</b>	<b>92 836</b>

**FONDS GÉNÉRAL**  
**État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2005**  
(en milliers d'euros)

Principal objet de dépense	Montant initial des crédits ouverts	Virements et autres ajustements	Montant révisé des crédits ouverts	Décaissements en 2004-2005	Engagements non réglés au 31/12/05	Total dépenses	Solde des crédits ouverts
Traitements et dépenses communes de personnel	98 335,1	0,0	98 335,1	81 743,5	4 133,5	85 877,0	12 458,1
Voyages autorisés	2 793,4	0,0	2 793,4	1 941,1	148,5	2 089,6	703,8
Dépenses de fonctionnement	26 336,1	2 585,2 <sup>a</sup>	28 921,3	21 894,4	3 135,8	25 030,2	3 891,1
Technologies de l'information et des communications	5 654,7	0,0	5 654,7	4 307,0	712,9	5 019,9	634,8
Programme ordinaire de coopération technique et activités financées par les Ressources spéciales pour l'Afrique	14 189,8	0,0	14 189,8	14 182,4	0,0	14 182,4	7,4
	147 309,1	2 585,2 <sup>a</sup>	149 894,3	124 068,4	8 130,7	132 199,1	17 695,2
À déduire: ajustement du montant brut des dépenses <sup>b</sup>	2 295,8	0,0	2 295,8	0,0	0,0	0,0	2 295,8
<b>Total A</b>	145 013,3	2 585,2	147 598,5	124 068,4	8 130,7	132 199,1	15 399,4
	<b>Prévisions approuvées</b>			<b>Recettes effectives</b>	<b>Recettes à recevoir</b>	<b>Total recettes</b>	<b>(Excédent) Déficit</b>
<b>Recettes</b>							
Programme régional	1 618,5	0,0	1 618,5	632,3	0,0	632,3	986,2
<b>Recettes accessoires</b>							
i) Prévues dans la décision GC.10/Dec.17	1 394,8	0,0	1 394,8	1 318,8	81,7	1 400,5	(5,7)
ii) Non prévues dans la décision GC.10/Dec.17				(3 569,8)	0,0	(3 569,8)	3 569,8
<b>Total B</b>	3 013,3	0,0	3 013,3	(1 618,7)	81,7	(1 537,0)	4 550,3
<b>Total A - B</b>	142 000,0	2 585,2	144 585,2	125 687,1	8 049,0	133 736,1	10 849,1

<sup>a</sup> Prévisions additionnelles approuvées par la Conférence générale (GC.11/Dec.15) pour l'exercice biennal 2004-2005 afin de renforcer la sécurité au CIV.

<sup>b</sup> Ajustement du montant brut des dépenses dans le programme et les budgets pour 2004-2005 conformément à la décision GC.10/Dec.17b) de la Conférence générale.

**AUTRES FONDS DU SIÈGE – SERVICE DES BÂTIMENTS**  
**État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'exercice biennal 2004-2005**  
(en milliers d'euros)

Principal objet de dépense	Montant initial des crédits ouverts	Virements et autres ajustements	Montant révisé des crédits ouverts	Décaissements en 2004-2005	Engagements non réglés au 31/12/05	Total dépenses	Solde des crédits ouverts
Dépenses de personnel	13 949,2	0,0	13 949,2	12 061,3	52,9	12 114,2	1 835,0
Voyages autorisés	12,2	0,0	12,2	3,8	0,0	3,8	8,4
Dépenses de fonctionnement	33 908,7	0,0	33 908,7	16 484,2	9 285,2	25 769,4	8 139,3
Technologies de l'information et des communications	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme ordinaire de coopération technique et activités financées par les ressources spéciales pour l'Afrique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total A</b>	47 870,1	0,0	47 870,1	28 549,3	9 338,1	37 887,4	9 982,7
	<b>Recettes prévues</b>			<b>Recettes effectives</b>	<b>Recettes à recevoir</b>	<b>Total recettes</b>	<b>(Excédent) Déficit</b>
<b>Recettes</b>							
Gestion commune des bâtiments	46,066.0	0,0	46 066,0	44 085,6	553,8	44 639,4	1 426,6
Gestion conjointe des bâtiments	1,804.1	0,0	1 804,1	929,4	421,9	1 351,3	452,8
<b>Total B</b>	47 870,1	0,0	47 870,1	45 015,0	975,7	45 990,7	1 879,4
<b>Recettes accessoires</b>							
Non prévues dans la décision GC.10/Dec.17	0,0	0,0	0,0	548,2	0,0	548,2	(548,2)
<b>Total C</b>	0,0	0,0	0,0	548,2	0,0	548,2	(548,2)
<b>Total A - B - C</b>	0,0	0,0	0,0	(17 013,9)	8 362,4	(8 651,5)	8 651,5*

**Solde cumulatif – Compte spécial pour le Service des bâtiments (GC.9/Dec. 14)**

Excédent des recettes sur les dépenses (2004-2005) au 31 décembre 2005 (comme ci-dessus)		8 651,50
Excédent des recettes sur les dépenses (2002-2003) au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	8 443,8	
Économies découlant de l'annulation d'engagements	<u>740,8</u>	
	9 184,6	
Dépenses engagées en 2004-2005 financées sur les contributions de 2002-2003	<u>2 249,1</u>	<u>6 935,5</u>
Solde cumulatif au 31 décembre 2005		<u>15 587,0</u>

- \* Le solde est attribuable au compte spécial pour le Service des bâtiments et n'est pas assujéti aux articles 4.2 b) et 4.2 c) du Règlement financier.  
Au 31 décembre 2005, les contributions restant à verser au compte spécial par les organisations sises à Vienne s'élevaient à 7 279 989 euros.

## IV. Notes relatives aux états financiers

### Note 1: Objectifs et activités de l'ONUDI

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) est une institution spécialisée des Nations Unies qui a pour but d'améliorer les conditions de vie des personnes et de favoriser la prospérité dans le monde en proposant des solutions sur mesure pour le développement industriel durable des pays en développement et des pays à économie en transition. Elle mobilise des connaissances, des compétences, des informations et des technologies pour promouvoir l'emploi productif, une économie compétitive et un environnement sain.

L'avantage comparatif clef de l'ONUDI est sa faculté unique de proposer des ensembles complets et intégrés de services, combinant ses activités opérationnelles avec sa fonction d'analyse, sa fonction normative et sa fonction de forum. Ces services sont les suivants: analyse des tendances industrielles actuelles ou nouvelles; mesure de la performance industrielle; conseils en matière de politique fondés sur les meilleures pratiques internationales; transfert et mise à niveau des techniques de fabrication écologiquement rationnelles; et promotion des investissements industriels. L'ONUDI se consacre en priorité aux pays à faible revenu, en particulier les pays d'Afrique, et à la création de liens entre l'agriculture et l'industrie. Elle s'engage à maintenir des normes d'excellence pour l'exécution de ces programmes.

### Note 2: Résumé des principales conventions comptables

#### Mode de présentation

2.1 Les comptes de l'ONUDI sont tenus conformément au chapitre X du Règlement financier, adopté par la Conférence générale, aux règles de gestion financière formulées en application dudit Règlement, aux instructions administratives ainsi qu'aux principes comptables généralement acceptés. L'Organisation suit les Normes comptables du système des Nations Unies approuvées par le Comité de haut niveau sur la gestion au nom du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) à sa septième session et appelées de ses vœux par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/216. Les états financiers, dont les présentes notes font partie intégrante, sont présentés conformément à ces normes.

2.2 Les états financiers sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres n'ont pas été ajustés pour tenir compte des effets de l'évolution des prix des biens et des services.

2.3 Conformément à l'article 10.5 du Règlement financier, les états financiers sont présentés en euros. Toutefois, les comptes et la comptabilité peuvent être libellés dans toute autre monnaie si le Directeur général le juge nécessaire. Ainsi, les comptes des activités de coopération technique sont tenus en euros et en dollars, selon la monnaie dans laquelle les fonds ont été reçus du donateur ou, dans certains cas, selon la monnaie dans laquelle le projet est exécuté.

2.4 Les comptes de l'ONUDI sont tenus selon la méthode de la "comptabilité par fonds". Des fonds séparés à des fins générales ou spéciales peuvent être établis par la Conférence générale ou le Directeur général. Chaque fonds est considéré comme une entité financière et comptable distincte, ayant une comptabilité propre à partie double dont les comptes s'équilibrent.

2.5 L'exercice budgétaire de l'Organisation est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives.

2.6 Les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagements, sauf dans les cas expressément indiqués ci-dessous.

#### Conversion monétaire

2.7 Suite à la décision GC.8/Dec.16 de la Conférence générale, prévoyant l'adoption à compter de janvier 2002 d'un système fondé sur une seule monnaie, l'euro, tous les éléments de l'actif et du passif,



toutes les réserves et tous les soldes inutilisés du Fonds général et des autres fonds du Siège au 1<sup>er</sup> janvier 2002 ont été convertis en euros par application du taux approuvé par la Conférence générale (GC.9/Dec.15), à savoir 13,7603 schillings pour 1 euro et 1,123 euro pour 1 dollar (ou 1 euro pour 0,890472 dollar).

2.8 Les transactions effectuées dans d'autres monnaies sont comptabilisées en euros pour tous les fonds et en dollars pour les activités de coopération technique extrabudgétaires libellées en dollars par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date réputée de la transaction. Les éléments de l'actif et du passif, ainsi que les réserves et les soldes inutilisés dans d'autres monnaies sont convertis par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date d'établissement de l'état.

2.9 Les gains et pertes de change découlant de transactions et de la réévaluation des éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés sous "autres recettes" dans l'État I, sous réserve de la note 2.10 iii) ci-dessous.

2.10 Pour l'établissement des états financiers consolidés de l'Organisation, les comptes des activités de coopération technique tenus en dollars sont convertis en euros conformément aux pratiques comptables généralement acceptées, à savoir:

- i) Le montant des recettes, des dépenses, des variations des réserves et des soldes inutilisés non libellés en euros est indiqué dans son équivalent en euros à la date réputée de la transaction par application du taux de change opérationnel de l'ONU à cette date;
- ii) Les éléments de l'actif et du passif ainsi que les réserves et les soldes inutilisés au 31 décembre 2005 non libellés en euros sont convertis en équivalents-euros par application du taux de change opérationnel de l'ONU à cette même date;
- iii) Tous les gains ou pertes de change sont considérés comme un élément des réserves et des fonds inutilisés dans les États I et II, où ils figurent dans un compte séparé appelé "conversion monétaire".

### **Comptabilisation des recettes**

2.11 Les contributions au budget ordinaire sont comptabilisées comme des recettes sur la base des contributions des États Membres mises en recouvrement qui ont été approuvées par la Conférence générale pour l'exercice budgétaire.

2.12 Les contributions volontaires d'États et d'autres donateurs au budget ordinaire et aux activités de coopération technique sont comptabilisées comme des recettes dès réception des espèces ou quasi-espèces correspondantes.

2.13 Les contributions en nature reçues ne sont pas comptabilisées mais leur valeur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers. Lorsque cela est nécessaire, les montants sont estimés localement sur la base d'une juste valeur commerciale dans des conditions de pleine concurrence.

2.14 Les fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations représentant des recettes du PNUD et les fonds d'affectation spéciale du PNUD sont les mêmes que ceux indiqués pour les dépenses totales conformément aux procédures du PNUD, selon lesquelles les allocations doivent être ajustées pour correspondre aux dépenses effectives.

2.15 Les recettes provenant d'activités génératrices de produits, à savoir les publications destinées à la vente et le Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR), sont comptabilisées sur la base de la comptabilité de caisse. De plus, pour le COMFAR, les recettes sont comptabilisées dès confirmation de la réception des fonds dans un lieu hors Siège (par exemple bureaux de pays du PNUD).

2.16 Les recettes tirées de l'exploitation des services communs dans le cadre du Service des bâtiments sont comptabilisées au moment de l'émission des factures aux organisations sises au CIV. En fin d'année, les recettes à recevoir pour les dépenses de personnel du Service des bâtiments sont enregistrées en attendant l'émission des factures.

2.17 Pour le budget ordinaire, le remboursement de dépenses imputées sur des exercices précédents, le produit de la vente de biens excédentaires, les ristournes accordées par les agents de voyage, les dépenses

d'appui facturées à l'OTICE et d'autres soldes créditeurs divers sont comptabilisés sous "recettes accessoires".

### **Intérêts créditeurs**

2.18 Les intérêts créditeurs, y compris les intérêts courus sur des dépôts bancaires pour le budget ordinaire et le budget opérationnel, le compte spécial pour le Service des bâtiments, l'élément "contributions générales" du Fonds de développement industriel et le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, sont comptabilisés comme des recettes sur les comptes et fonds respectifs. Les intérêts provenant des activités du PNUD sont portés au crédit du compte fonds de fonctionnement administré avec cet organisme. Conformément à la décision GC.8/Dec.10 de la Conférence générale, les intérêts créditeurs dans le budget ordinaire sont limités aux prévisions figurant dans le programme et les budgets pour l'exercice, y compris les intérêts créditeurs sur les fonds de roulement.

2.19 Le montant total des intérêts créditeurs, y compris les intérêts courus sur les dépôts bancaires pour l'élément "contributions à des fins spéciales" du Fonds de développement industriel, le Fonds pour l'environnement mondial (nets des frais de vérification) et les fonds d'affectation spéciale consacrés aux activités de coopération technique, sont comptabilisés dans les comptes créditeurs jusqu'à ce que le donateur donne des instructions concernant leur utilisation.

### **Dépenses**

2.20 Les dépenses comptabilisées dans les états financiers comprennent les décaissements et les engagements non réglés.

2.21 Les dépenses liées à l'acquisition de mobilier, de matériel et d'autres biens durables ainsi qu'aux améliorations locatives sont imputées sur les comptes de l'année d'achat et ne sont pas incluses dans l'actif de l'Organisation. Les stocks de ces biens durables sont tenus selon la méthode du coût historique et leur valeur est indiquée dans les notes relatives aux états financiers.

2.22 Les décaissements effectués pendant l'exercice en cours pour des exercices à venir ne sont pas inscrits comme des dépenses de l'exercice en cours mais comme des charges comptabilisées d'avance, comme l'indique la note 2.26 ci-dessous.

2.23 Les versements à titre gracieux effectués conformément aux dispositions de la règle de gestion financière 109.13 sont indiqués dans les notes relatives aux états financiers du fonds concerné, comme le veut l'article 9.3 du Règlement financier.

### **Actif**

2.24 Les contributions mises en recouvrement à recevoir constituent des obligations juridiques dont sont redevables les États Membres. On trouvera le détail des contributions à recevoir dans un tableau accompagnant les états financiers. Une provision pour les contributions d'exercices précédents non acquittées est constituée à la fin de l'exercice en cours.

2.25 Les fonds en dépôt sur des comptes bancaires porteurs d'intérêts, les certificats de dépôts, les dépôts à terme et les comptes à vue apparaissent sous l'élément "dépôts à vue et à terme".

2.26 Les dépenses qui ne peuvent être imputées pendant l'exercice en cours et qui seront inscrites comme dépenses pendant un exercice ultérieur apparaissent sous "autres éléments d'actif" comme des charges comptabilisées d'avance. Aux fins de l'établissement du bilan uniquement, la fraction de l'avance versée aux fonctionnaires au titre de l'indemnité pour frais d'études qui est considérée comme se rapportant à l'année scolaire terminée à la date de l'établissement de l'état financier est également inscrite comme charge comptabilisée d'avance.

## **Passif et réserves**

2.27 Conformément à l'article 5.2 d) du Règlement financier, le solde inutilisé des crédits ouverts en fonction duquel les contributions futures ont été ajustées à la demande de certains États Membres et les contributions reçues par anticipation pour 2006 et les années à venir sont comptabilisés au passif jusqu'à ce qu'ils soient déduits des contributions pour les exercices à venir.

2.28 Pour le budget ordinaire, les engagements pris mais restant à régler au titre de l'exercice en cours apparaissent sous l'élément "engagements non réglés". Conformément à l'article 4.2 b) du Règlement financier, ces engagements restent valables pendant les douze mois suivant la fin de l'exercice auquel ils se rapportent. Il est mis fin à ces engagements non réglés à l'expiration de ces douze mois.

2.29 Pour toutes les activités de coopération technique, les engagements non réglés satisfaisant aux critères établis restent valables pendant 12 mois après la fin de chaque année civile. Toutefois, conformément aux principes établis, ces engagements peuvent être reportés au-delà des 12 mois lorsqu'une obligation ferme de payer demeure et/ou jusqu'à la réalisation complète des activités dans le cadre des projets concernés.

2.30 Le Fonds général ne comprend aucune provision pour les prestations de fin de service, pour l'assurance maladie après la cessation de service ou pour le paiement éventuel d'indemnités dans les cas prévus à l'appendice D du Règlement du personnel, des crédits étant ouverts dans le budget pour régler ces engagements selon la méthode de la comptabilisation au décaissement. Toutefois, une provision calculée à raison de 1 % du traitement de base net est constituée afin de couvrir le paiement des primes de rapatriement et des indemnités visées à l'appendice D aux personnels rémunérés sur les ressources destinées à la coopération technique autres que les arrangements interorganisations et certains fonds d'affectation spéciale (voir note 2.33).

## **Annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent ou économies réalisées sur ces engagements**

2.31 L'annulation d'engagements non réglés au titre du budget ordinaire de l'exercice précédent ou les économies réalisées sur ces engagements sont portées au crédit des États Membres pendant l'exercice en cours conformément à l'article 4.2 c) du Règlement financier. L'annulation d'engagements de l'exercice antérieur se rapportant à toutes les activités de coopération technique ou les économies réalisées sur ces engagements sont portées au crédit des divers projets soit en déduction des dépenses de l'exercice en cours, soit comme des recettes accessoires pour les projets terminés. Pour le Service des bâtiments, l'annulation d'engagements de l'exercice antérieur ou les économies réalisées sur ces engagements sont créditées sur le compte spécial pendant l'exercice en cours.

## **Engagements et passif éventuel**

2.32 Les engagements approuvés pour les exercices ultérieurs qui sont nécessaires dans l'intérêt de l'Organisation, conformément à la règle de gestion financière 109.6 sont indiqués dans les notes relatives aux états financiers du fonds auquel ils sont imputés. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère continu et à d'autres contrats ou obligations juridiques à long terme.

2.33 Le passif éventuel pour les prestations de fin de service, pour l'assurance maladie après la cessation de service et pour tout litige en cours est indiqué dans les notes relatives aux états financiers (voir note 2.30).

## **Modifications comptables**

2.34 En raison de l'introduction, à compter du début de l'exercice biennal 2004-2005, de la gestion en euros des programmes de coopération technique et conformément aux pratiques comptables généralement acceptées, les modifications comptables suivantes ont été apportées pendant l'exercice:

- i) Les conventions comptables concernant le traitement des gains ou pertes de change ont été modifiées comme l'indique la note 2.9. Avant l'exercice 2004-2005, les gains de change non réalisés n'étaient pas comptabilisés comme des recettes, mais mis en réserve dans les comptes créditeurs pour

des raisons de prudence jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. S'agissant des activités de coopération technique, les gains résultant de la réévaluation des liquidités et des soldes bancaires non libellés en dollars étaient considérés comme réalisés, à l'exception des liquidités et des dépôts bancaires libellés en euros, ces gains étant alors également mis en réserve dans les comptes créditeurs, en attendant d'être utilisés pour rétablir le pouvoir d'achat dans des projets comportant des dépenses en euros.

ii) Les gains ou pertes de change résultant de la réévaluation des éléments de l'actif et du passif, des réserves et des soldes inutilisés non libellés en euros pour la comptabilisation en euros des activités extrabudgétaires en dollars sont présentés comme indiqué dans la note 2.10. Ils étaient précédemment inscrits sous la rubrique "autres ajustements des réserves et soldes inutilisés" dans l'État I.

iii) Les chiffres correspondants pour l'exercice biennal 2002-2003 ont été retraités afin d'être alignés sur la présentation adoptée dans l'exercice en cours.

### **Compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique**

2.35 Les crédits ouverts pour le Programme ordinaire de coopération technique sont gérés conformément au Règlement financier et à la décision GC.9/Dec.14 de la Conférence générale.

2.36 Les recettes accessoires provenant de remboursements pour des projets terminés et les pertes ou gains de change concernant le Programme sont portés au crédit du compte spécial.

2.37 Les critères de comptabilisation et de présentation des engagements non réglés au titre du Programme ordinaire de coopération technique pour l'exercice biennal en cours sont les mêmes que ceux retenus pour les activités de coopération technique. L'annulation d'engagements ou les économies réalisées sur des engagements sont portées au crédit des projets concernés dans le cadre du Programme et sont reportées sur le compte spécial pour l'exécution d'activités dans le cadre de ce programme.

### **Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes**

2.38 Les recettes provenant des dépenses d'appui aux programmes, calculées en fonction des dépenses des programmes dans le cadre des activités de coopération technique extrabudgétaires, sont comptabilisées lors de l'engagement des dépenses ou des décaissements et sont portées au crédit du compte spécial pour financer le budget opérationnel.

2.39 Dans les états financiers de l'Organisation, le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes est présenté séparément des fonds interorganisations, dont il tire ses recettes.

2.40 Les engagements non réglés concernant le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes sont comptabilisés de la même manière que pour le budget ordinaire. L'annulation d'engagements ou les économies réalisées sur des engagements sont portées au crédit du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes.

## **Note 3: Fonds général et Fonds de roulement**

### **3.1 Contributions mises en recouvrement**

La Conférence générale a approuvé le financement d'un montant de 142 millions d'euros prévu au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2004-2005 (GC.10/Dec.17) à partir des contributions des États Membres mises en recouvrement. Elle a en outre approuvé à sa onzième session (GC.11/Dec.15) un crédit additionnel de 2 585 160 euros pour le même exercice afin de renforcer les mesures de sécurité au CIV. Conformément à l'article 5.5 c) du Règlement financier, les versements faits par un État Membre sont d'abord portés à son compte au Fonds de roulement, l'excédent venant en déduction des contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement. Une provision complète d'un montant de 108 066 067 euros est constituée pour couvrir les contributions non acquittées des exercices biennaux précédents au 31 décembre 2005.

### 3.2 Contributions volontaires

Il s'agit des contributions des pays hôtes destinées à financer les dépenses de fonctionnement des bureaux extérieurs de l'ONUDI.

### 3.3 Activités génératrices de produits

Le produit brut de la vente de publications de l'ONUDI a été de 159 074 euros, dont la moitié (79 537 euros) est comptabilisée sous la rubrique "activités génératrices de produits". L'autre moitié a été virée au fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente (voir note 3.14 i)).

### 3.4 Intérêts créditeurs

Les intérêts créditeurs d'un montant de 1 321 000 euros correspondent aux prévisions budgétaires figurant dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2004-2005. Conformément à la décision GC.8/Dec.10, les intérêts excédentaires, d'un montant de 345 330 euros, sont mis en réserve en attendant leur distribution aux États Membres qui remplissent les conditions requises suivant la formule de la courbe en "S" pour les inciter à payer rapidement les contributions mises en recouvrement.

	en milliers d'euros	
	2004-2005	2004-2005
Solde d'ouverture	233,8	966,5
À déduire: intérêts portés au crédit des États Membres	233,8	964,4
Intérêts excédentaires pour l'exercice	345,3	231,7
<b>Solde de clôture</b>	<b>345,3</b>	<b>233,8</b>

### 3.5 Ajustements de change

Conformément à la décision GC.8/Dec.16 de la Conférence générale, un montant de 5 907 805 euros a été viré à la réserve pour fluctuation des taux de change (voir note 3.14 iii)). Ce montant correspond à la différence entre la valeur en euros des montants en dollars effectivement engagés et le coût en euros prévu au budget de ces montants en dollars pour l'exercice biennal 2004-2005. Les ressources nécessaires en dollars pour l'exercice 2004-2005 ont été calculées au taux de change moyen euro/dollar de l'ONU de 2002, à savoir 1 euro pour 0,932401 dollar (document PBC.19/3-IDB.27/3) ou 1 dollar pour 1,0725 euro. Le montant de l'ajustement de change correspond à la différence entre le montant viré et les gains de change de 1 717 862 euros provenant des activités du budget ordinaire pour l'exercice.

### 3.6 Recettes accessoires

	en milliers d'euros	
	2004-2005	2002-2003
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	57,2	47,8
Ristournes accordées par des agents de voyage	100,6	52,4
Dépenses d'appui <sup>a)</sup>	351,3	547,0
Vente de biens excédentaires	8,4	21,0
Autres recettes accessoires	102,7	398,2
<b>Total</b>	<b>620,2</b>	<b>1 066,4</b>

<sup>a)</sup> Dépenses d'appui facturées à l'OTICE au titre des activités du Service des bâtiments.

### 3.7 Ajustements opérés lors de l'exercice biennal précédent

Les ajustements opérés lors de l'exercice biennal précédent sont les suivants:

	<b>en euros</b>
a) Charges pour l'exercice biennal 1996-1997 correspondant à un versement à un fonctionnaire de l'ONUDI, comme l'avait recommandé la Commission paritaire de recours;	3 000
b) Charges pour l'exercice biennal 1998-1999 correspondant à un versement à un fonctionnaire de l'ONUDI, comme l'avait recommandé la Commission paritaire de recours;	50 853
c) Charges pour l'exercice 2000-2001 représentant des dépenses de personnel de la bibliothèque de l'AIEA;	23 137
d) Diverses charges tardives pour l'exercice 2002-2003, y compris des projets dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (DDIA)	44 547
<b>Total</b>	<b>121 537</b>

### 3.8 Annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent ou économies réalisées sur ces engagements

Les économies nettes découlant de l'annulation d'engagements de l'exercice 2004-2005 se présentent comme suit:

	<b>en euros</b>
Économies découlant de l'annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent	3 281 577
Perte de change sur le règlement d'engagements de l'exercice précédent au titre de la DDIA	(9 891)
<b>Économies nettes</b>	<b>3 271 686</b>

### 3.9 Comptes débiteurs-Divers

	<b>en milliers d'euros</b>	
	<b>2004-2005</b>	<b>2002-2003</b>
Avances de traitement	137,0	196,5
Avances sur les indemnités pour frais d'études	834,2	848,7
Avances pour frais de voyage	168,0	459,9
Sommes à recevoir des organisations internationales sises au CIV	169,0	122,5
Contributions supplémentaires <sup>a)</sup>	2 585,2	-
Impôts sur le revenu prélevés par les États-Unis pouvant être recouvrés <sup>b)</sup>	955,8	955,8
TVA Autriche	193,7	272,5
Intérêts courus	81,7	51,3
Autres divers <sup>c)</sup>	1 538,7	993,8
<b>Total partiel</b>	<b>6 663,3</b>	<b>3 901,0</b>
À déduire: Provision pour créances douteuses	(723,7)	(723,7)
<b>Total</b>	<b>5 939,6</b>	<b>3 177,3</b>

- a) Contributions supplémentaires pour l'exercice biennal 2004-2005 destinées à renforcer les mesures de sécurité au CIV, mises en recouvrement en 2006 (voir note 3.1).
- b) Somme réclamée par l'ONUDI au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour l'impôt sur le revenu remboursé de 1994 à 1996 à des fonctionnaires de l'Organisation au titre de l'accord sur le remboursement d'impôt. Le Gouvernement des États-Unis avait fait savoir à l'Organisation qu'il reconnaissait cette dette mais aucun versement n'a été reçu durant l'exercice.
- c) Comprend la somme réclamée par l'Organisation à l'Agence internationale de l'énergie atomique (644 453 dollars, soit 723 720 euros au taux de change opérationnel de l'ONU approuvé par la Conférence générale à sa neuvième session (GC.9/Dec.15)) au titre de l'accord de participation à l'indemnité versée au personnel du Service des bâtiments licencié lors de la réduction d'effectifs de 1995. Cette question n'est toujours pas réglée. Une provision a été constituée en vue d'une éventuelle annulation de la créance.

### 3.10 Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif comprennent les charges comptabilisées d'avance ci-dessous.

	<b>en milliers d'euros</b>	
	<b>2004-2005</b>	<b>2002-2003</b>
Avances sur des engagements se rapportant à des exercices futurs	3,9	9,0
Avances sur les indemnités de frais d'études <sup>a)</sup>	556,2	565,8
Autres éléments accessoires	6,0	0,8
<b>Total</b>	<b>566,1</b>	<b>575,6</b>

- a) Les avances sur les indemnités de frais d'études sont imputées sur le compte budgétaire et les avances recouvrées auprès des fonctionnaires uniquement lorsque ceux-ci ont produit les pièces requises prouvant qu'ils ont bien droit à cette indemnité (voir note 2.26).

### 3.11 Versements ou contributions reçus par anticipation

Ce montant comprend les contributions mises en recouvrement reçues des États Membres (505 829 euros) à déduire des contributions pour 2006 et les avances reçues des organisation internationales sises au CIV (1 066 705 euros) pour des programmes de travaux spéciaux réalisés par le Service des bâtiments au CIV.

### 3.12 Autres comptes créditeurs

	<b>en milliers d'euros</b>	
	<b>2004-2005</b>	<b>2002-2003</b>
Soldes inutilisés dus aux États Membres	4 419,7	5 295,6
Intérêts dus aux États Membres dans le cadre du mécanisme d'incitation	345,3	233,7
Charges pour le remplacement des personnes en congé maternité	179,8	217,2
Montants dus à l'ONU	-	280,0
Engagements d'exercices précédents	99,8	-
Comptes créditeurs accessoires	568,8	662,1
Autres comptes de compensation	429,2	1 287,1
<b>Total</b>	<b>6 042,6</b>	<b>7 975,7</b>

### 3.13 Emprunts

Lorsque l'ONUDI est devenue une institution spécialisée, l'Organisation des Nations Unies lui a accordé un prêt sans intérêt de 16 millions de dollars, remboursé à raison de 1 million de dollars par an. Cet emprunt a été intégralement remboursé pendant l'exercice en cours.

### 3.14 Autres réserves

Le montant total des autres réserves s'élève à 16 275 344 euros, répartis comme suit:

#### i) Fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente

Le fonds autorenouvelable pour les publications destinées à la vente a été créé au cours de l'exercice 1998-1999, comme il ressort du programme et des budgets correspondants (GC.7/21), et en application de la décision GC.7/Dec.16, pour planifier à plus long terme les activités en matière de publication, y compris la promotion, la commercialisation et l'impression de nouveaux tirages. La moitié des recettes tirées de la vente de publications y est versée, et la totalité des dépenses liées à la promotion, à la commercialisation et aux activités de publication y est imputée, comme décrit ci-dessous.

	<b>en milliers d'euros</b>	
	<b>2004-2005</b>	<b>2002-2003</b>
Ventes	159,1	151,2
À déduire: virement à la rubrique "activités génératrices de produits"	79,5	75,6
À déduire: dépenses de promotion et autres	70,6	90,4
Excédent/(déficit) pour l'exercice	9,0	(14,8)
Solde d'ouverture	121,1	135,9
<b>Solde de clôture</b>	<b>130,1</b>	<b>121,1</b>

#### ii) Réserve pour indemnités lors de la cessation de service

En application du paragraphe e) de la décision GC.6/Dec.15, le montant de 9 546 732 dollars, correspondant au solde des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1992-1993, qui a été effectivement reçu par l'Organisation, a été viré en 1995 à une réserve pour indemnités lors de la cessation de service. Conformément à la décision GC.7/Dec.17, le montant de 13,9 millions de dollars a été viré du solde inutilisé des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1994-1995 à la réserve afin de couvrir les dépenses liées à la réduction des effectifs découlant du programme et des budgets de l'exercice biennal 1998-1999. Contrairement à celle de l'exercice 1992-1993, l'allocation pour l'exercice 1994-1995 ne s'est pas accompagnée de liquidités correspondantes en raison de l'importance des arriérés pour cet exercice. Le montant cumulé des prélèvements effectués sur cette réserve (sur les deux montants qui y ont été virés) entre 1995 et 2001 est de 18 546 191 dollars. Le solde, soit 4 900 541 dollars, a été converti en euros le 1<sup>er</sup> janvier 2002 par application du taux de change spécifié à la note 2.7.

	<b>en milliers d'euros</b>	
	<b>2004-2005</b>	<b>2002-2003</b>
Solde d'ouverture	5 499,3	5 503,3
À déduire: versements en cours d'exercice	-	4,0
<b>Solde de clôture</b>	<b>5 499,3</b>	<b>5 499,3</b>



**iii) Réserve pour fluctuation des taux de change**

Dans sa décision GC.8/Dec.16, la Conférence générale a autorisé le Directeur général à constituer une réserve, à l'égard de laquelle les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier ne s'appliqueraient pas. Cette réserve a été créée au cours de l'exercice biennal 2002-2003, afin de protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change résultant de l'adoption de l'euro comme monnaie unique pour l'établissement du programme et des budgets, pour les ouvertures de crédit et les contributions, pour le recouvrement de ces dernières et des avances, et pour la monnaie de compte. Le montant qui a été viré à la réserve correspond à la différence entre la valeur en euros des montants en dollars effectivement engagés et les montants en dollars inscrits au budget (voir note 3.5).

	<u>en milliers d'euros</u>	
	<u>2004-2005</u>	<u>2002-2003</u>
Solde d'ouverture	1 840,8	-
Virements en cours d'exercice	5 907,8	1 840,8
<b>Solde de clôture</b>	<b>7 748,6</b>	<b>1 840,8</b>

**iv) Compte spécial pour le Programme ordinaire de coopération technique**

Conformément à la décision GC.9/Dec.14 de la Conférence générale, un compte spécial a été créé pour des crédits librement programmables au titre du Programme ordinaire de coopération technique, non assujéti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier. Les fonds éventuels résultant de l'annulation d'engagements seraient conservés dans ce compte spécial pour l'exécution d'activités dans le cadre de ce programme (voir notes 2.35 à 2.37).

	<u>en milliers d'euros</u>	
	<u>2004-2005</u>	<u>2002-2003</u>
Crédits provenant du budget ordinaire	8 657,8	7 991,9
Ajustement de change/recettes accessoires	1,0	(0,9)
Total recettes	8 658,8	7 991,0
Dépenses	(8 229,5)	(5 522,9)
Excédent pour l'exercice	429,3	2 468,1
Solde d'ouverture	2 468,1	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 897,4</b>	<b>2 468,1</b>

**3.15 Fonds de roulement**

Par sa décision GC.2/Dec.27, la Conférence générale a créé le Fonds de roulement et l'a doté de 9 millions de dollars pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions et pour les dépenses imprévues et extraordinaires. Lors de sessions ultérieures, elle a progressivement ramené ce montant à 6 610 000 dollars. Avec l'adoption de la formule de versement des contributions en euros, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, celui-ci a été converti en euros conformément à la décision GC.9/Dec.15, ce qui a porté la dotation du Fonds à 7 423 030 euros. La Conférence générale a décidé (GC.10/Dec.15) de maintenir le Fonds au même niveau pour l'exercice biennal 2004-2005. Le Fonds est alimenté par les contributions des États Membres selon le barème des quotes-parts approuvé par la Conférence générale.

	<b>en milliers d'euros</b>	
	<b>2004-2005</b>	<b>2002-2003</b>
Solde d'ouverture	7 423,4	7 423,0
Ajustements en cours d'exercice	(0,4)	0,4
<b>Solde de clôture</b>	<b>7 423,0</b>	<b>7 423,4</b>

Au 31 décembre 2005, 92 836 euros restaient à verser. Conformément à la décision IDB.29/Dec.4 du Conseil tendant à prélever provisoirement le montant nécessaire au renforcement des mesures de sécurité au CIV sur le Fonds de roulement, un montant de 176 256 euros a servi à préfinancer ces dépenses en 2004-2005. Le Fonds de roulement doit être reconstitué en 2006 grâce au recouvrement des contributions supplémentaires destinées au renforcement des mesures de sécurité.

### 3.16 Montants à porter au crédit des États Membres/excédents qui leur sont dus

Les excédents dus aux États Membres sont des fonds pouvant être portés à leur crédit qui correspondent aux soldes non utilisés des crédits ouverts et aux contributions versées par les nouveaux États Membres. Aux termes de l'alinéa b) de l'article 4.2 du Règlement financier, le solde non utilisé des crédits à expiration de l'exercice est reversé aux Membres à la fin de la première année civile suivant l'exercice, déduction faite des arriérés de contribution afférents à cet exercice, et porté à leur crédit au prorata de leur quote-part, conformément aux dispositions de l'alinéa c) de l'article 4.2 et de l'alinéa d) de l'article 5.2 du Règlement financier. Aux termes de l'alinéa c) de l'article 4.2 du Règlement financier, le reversement de sa part du solde à un Membre ayant envers l'Organisation des obligations au titre du budget ordinaire encore non réglées doit être précédé du règlement desdites obligations.

À la date de l'arrêté des comptes, les excédents à reverser aux États Membres – représentant les contributions reçues après la fin d'un exercice biennal ainsi que les recettes provenant des nouveaux États Membres – sont mis en réserve à la rubrique "autres comptes créditeurs" (voir note 3.12) en attendant que les États Membres donnent des instructions.

	<b>en milliers d'euros</b>	
	<b>2004-2005</b>	<b>2002-2003</b>
Solde inutilisé reporté	5 295,6	6 553,9
Contributions reçues en cours d'exercice	4 301,4	5 830,4
Montant déduit des contributions, conservé pour les activités de coopération technique ou reversé aux États Membres	(5 177,3)	(7 088,7)
<b>Solde inutilisé à reporter</b>	<b>4 419,7</b>	<b>5 295,6</b>

Le tableau suivant présente, exprimés en millions d'euros, les excédents à reverser aux États Membres.

	Excédents	Excédents ayant reçu une affectation ou déduits des contributions	Ajustements au titre de l'exercice biennal précédent	Excédents à répartir	Provisions pour retard dans le recouvrement des contributions	Excédents à reverser aux États Membres	Observations
2004-2005	10,8					10,8	Provisoire
2002-2003	10,4			2,2	7,2	1,0	
2000-2001	10,3	3,9		0,4	5,9	0,1	
1998-1999	14,3	5,5	(0,1)	0,6	8,0	0,1	
1996-1997 (GC.8/Res.4)	46,9	7,2		1,1	39,1	(0,5)	
1994-1995 (GC.7/Dec.17)	35,3	15,6			44,4	(24,7)	
1992-1993 (GC.6/Dec.15) (GC.8/Dec.10) (GC.8/Res.4)	16,5	14,5		0,1	1,9	0,0	
1990-1991	9,8				1,3	8,5	Maintenu – GC.5/Dec.14
1988-1989	7,3				0,2	7,1	Maintenu – GC.4/Dec.15
1986-1987 (GC4/Dec.15)	4,8	4,8				0,0	
<b>Total</b>	<b>166,4</b>	<b>51,5</b>	<b>(0,1)</b>	<b>4,4</b>	<b>108,0</b>	<b>2,4</b>	
Contributions des nouveaux États Membres	1,9	1,7		0,0	0,1	0,1	
<b>Total</b>	<b>168,3</b>	<b>53,2</b>	<b>(0,1)</b>	<b>4,4</b>	<b>108,1</b>	<b>2,5</b>	

### 3.17 Éliminations

Les éliminations portent sur trois éléments:

- Les dépenses au titre du Service des bâtiments imputées à l'Organisation. Un montant de 7 024 543 euros est supprimé à la fois des frais de fonctionnement et services contractuels et des recettes pour éviter de comptabiliser deux fois la part de l'Organisation au titre du Service des bâtiments;
- Le montant de 13 753 092 euros, qui représente des dépenses afférentes au Programme ordinaire de coopération technique et aux activités financées par les ressources spéciales pour l'Afrique, est ventilé entre ses différents éléments;
- Une contribution supplémentaire de 2 585 160 euros destinée au renforcement des mesures de sécurité au CIV et virée au compte spécial figurant à la rubrique "autres fonds du Siège" (voir note 4.3) est éliminée des recettes et des frais de fonctionnement et services contractuels.

### 3.18 Contributions en nature

Des contributions en nature d'un montant estimé à 366 395 euros ont été reçues d'États Membres pour l'appui aux bureaux extérieurs au cours de l'exercice.

### 3.19 Versements à titre gracieux

Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice.

### 3.20 Matériel durable

Le tableau suivant se rapporte au matériel durable du Siège, au prix coûtant exprimé en millions d'euros, tel qu'il apparaît dans les inventaires cumulés de l'Organisation au 31 décembre 2005. La valeur minimale de chaque élément de matériel durable est de 1 700 euros.

	<u>2004-2005</u>	<u>2002-2003</u>
Solde d'ouverture	12,6	14,1
À déduire: valeur des articles particuliers	(2,7)	-
Ajustements au solde d'ouverture	<u>(0,7)</u>	<u>-</u>
Solde d'ouverture ajusté	9,2	14,1
À ajouter: acquisitions en cours d'exercice	0,5	1,0
À déduire: liquidations en cours d'exercice	<u>(1,1)</u>	<u>(2,5)</u>
<b>Solde de clôture</b>	<b><u>8,6</u></b>	<b><u>12,6</u></b>

Au 31 décembre 2005, la valeur historique du matériel durable dans les bureaux extérieurs de l'ONUDI s'établissait à 1,7 million d'euros. En outre, des articles particuliers d'une valeur unitaire de 600 euros ou plus sont inscrits aux inventaires du Siège et des bureaux extérieurs, pour une valeur totale de 2,7 millions d'euros et 0,3 million d'euros, respectivement au 31 décembre 2005. Au cours de l'exercice biennal, du matériel durable d'une valeur de 2 691 euros a été déclaré volé et passé par profits et pertes.

### 3.21 Passif éventuel

#### i) Versement de primes de fin de service

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, le passif pour versement des primes de fin de service couvre l'indemnité de fin de service, la prime de rapatriement et le versement en compensation des jours de congé annuel accumulés. Pour être plus près de la réalité, on y a également inclus le montant requis pour couvrir les frais de déménagement. Les montants au 31 décembre 2005 ont été calculés en fonction du barème des traitements et des indemnités visées dans le Statut et le Règlement du personnel, et compte tenu des frais effectifs moyens de déménagement des fonctionnaires ayant cessé leur service en 2005. Ces montants estimatifs se répartissent comme suit:

Budget ordinaire	20,2 millions d'euros
Budget opérationnel	4,1 millions d'euros

Les prestations dues postérieurement au départ à la retraite en sont exclues.

Aucun crédit n'a été ouvert à cet effet, si ce n'est au budget opérationnel, comme indiqué dans l'état II et la note 4.7 (réserve opérationnelle).

#### ii) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'ONUDI est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un système de prévoyance par capitalisation à cotisations définies. L'ONUDI est tenue de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale, et sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel, conformément à l'article 26 des statuts de la Caisse. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation

actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué ces dispositions.

### iii) Assurance maladie après la cessation de service

Les fonctionnaires qui prennent leur retraite à 55 ans ou plus, comme prévu dans les statuts de la Caisse des pensions, et leurs conjoints, enfants à charge ou survivants peuvent bénéficier d'une assurance maladie après la cessation de service s'ils ont été affiliés pendant au moins 10 ans à un régime d'assurance maladie du régime commun. C'est aussi le cas pour les fonctionnaires qui reçoivent une indemnisation en cas d'invalidité en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel. Les coûts de l'affiliation à ce régime sont supportés de façon conjointe par l'Organisation et les participants.

Pour l'exercice, la part de l'Organisation à ce régime s'est élevée à 3 429 158 euros. Les contributions au titre du Service des bâtiments ont été de 133 941 euros, partagées avec les autres organisations sises au CIV. Conformément à la conclusion 2000/2 du Comité des programmes et des budgets, une étude actuarielle détaillée a été menée pour déterminer les incidences financières de l'assurance maladie après la cessation de service; elle a été mise à jour début 2006 sur la base des mêmes hypothèses démographiques que celles retenues par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Selon cette étude actualisée, le montant des obligations non provisionnées atteignait, au 31 décembre 2005, 69,6 millions d'euros (82,3 millions de dollars par application du taux de change de fin d'exercice). Une solution au problème des engagements non provisionnés est à l'étude à l'échelle du système des Nations Unies. L'organisme chargé de la question par le Comité de haut niveau sur la gestion, l'ONU, a récemment présenté un rapport à l'Assemblée générale.

### iv) Recours

Le passif éventuel en rapport avec des recours en instance concernant le personnel s'élève, au 31 décembre 2005, à 1 175 607 euros.

### v) Réparations et remplacements importants au Centre international de Vienne

Selon un nouvel accord conclu entre les organisations sises au CIV et la République d'Autriche en 2002, les dépenses pour réparations et remplacements imprévus, qui ne sont pas comprises dans le plan d'investissement convenu, devront être partagées à parts égales entre l'Autriche et lesdites organisations. Auparavant, ces dépenses étaient intégralement supportées par l'Autriche. Aucune provision n'a été constituée à cette fin dans les états financiers.

## Note 4: Autres fonds du Siège

### 4.1 Les fonds visés par cette rubrique concernent:

- i) Le compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes;
- ii) Le Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR);
- iii) Le Service des bâtiments;
- iv) Le compte spécial pour le renforcement des mesures de sécurité au CIV.

### 4.2 Service des bâtiments

La Conférence générale a décidé (GC.9/Dec.17) que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, le Service des bâtiments ferait l'objet d'un grand programme distinct et autonome dans le programme et les budgets de l'ONUDI. Toutes les dépenses de ce service sont compensées par les recettes, c'est-à-dire les contributions

reçues des autres organisations sises au CIV et de l'ONUDI. Par conséquent, au titre du Fonds général, seule figure la part de l'ONUDI (voir IDB.24/3-PBC.17/3). Compte tenu de ce qui précède, les comptes du Service des bâtiments figurent depuis l'exercice biennal précédent sous la rubrique "autres fonds du Siège". Désormais, les états relatifs au Fonds général et au Fonds de roulement ne font apparaître que la contribution de l'ONUDI aux dépenses relatives au Service des bâtiments. Les opérations de ce dernier se subdivisent en deux composantes:

- i) Dépenses de personnel: elles continuent d'être régies par les dispositions des alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier;
- ii) Compte spécial pour le Service des bâtiments (pour les dépenses autres que de personnel): à sa neuvième session, la Conférence générale a créé (GC.9/Dec.14), à compter de janvier 2002, un compte spécial pour le Service des bâtiments (pour les dépenses autres que de personnel), qui n'est pas assujetti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier; de la sorte, les excédents budgétaires éventuels n'auront pas à être reversés aux États Membres. Chaque organisation sise au CIV (AIEA, ONUDI, ONUV et OTICE) est tenue de contribuer à ce compte.

Une analyse complémentaire des opérations du Service des bâtiments figure au tableau 4 et l'analyse des opérations du compte spécial à l'annexe III. L'excédent du compte spécial pour le Service des bâtiments, soit 15 587 031 euros, n'entre pas dans le solde inutilisé des crédits ouverts dû aux États Membres en fin d'exercice mais est utilisé pour des activités prévues devant être exécutées sur plusieurs années; il comprend un montant de 7 269 254 euros dû par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

#### 4.3 Compte spécial pour le renforcement des mesures de sécurité au CIV

À sa onzième session, la Conférence générale a créé (GC.11/Dec.15), à compter de l'exercice biennal 2004-2005, un compte spécial aux fins de financer la part revenant à l'ONUDI du renforcement des mesures de sécurité au CIV. Ce compte n'est pas assujetti aux alinéas b) et c) de l'article 4.2 du Règlement financier. Dans l'attente de la publication d'avis de mise en recouvrement de contributions supplémentaires à l'attention des États Membres en 2006, le Conseil a accepté (IDB.29/Dec.4) que le montant nécessaire à ces dépenses soit prélevé provisoirement sur le Fonds de roulement. En conséquence, un montant de 176 256 euros a été prélevé du Fonds de roulement au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Compte tenu de son objet et de sa durée spécifiques, ce compte spécial figure à la rubrique "autres fonds du Siège" dans les états financiers.

#### 4.4 Recettes et dépenses et variations des soldes inutilisés

Le tableau suivant indique les recettes et les dépenses pour l'exercice biennal au titre des fonds visés à cette rubrique:

	<sup>a)</sup> Compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes	Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité	Service des bâtiments	Compte spécial pour le renforcement des mesures de sécurité	Total
(en milliers d'euros)					
Recettes	18 234,4	602,3	46 539,0	2 585,2	67 960,9
Dépenses	16 825,6	706,0	40 136,5	176,3	57 844,4
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	1 408,8	(103,7)	6 402,5	2 408,9	10 116,5
Annulation d'engagements de dépenses d'exercices antérieurs	618,5		740,8		1 359,3
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses	2 027,3	(103,7)	7 143,3	2 408,9	11 475,8
Solde d'ouverture	3 133,1	597,7	8 443,8		12 174,6
Solde de clôture	5 160,4	494,0	15 587,1*	2 408,9	23 650,4

\* Concerne le compte spécial (voir annexe III).

a) Le remboursement des dépenses d'appui aux programmes est calculé en pourcentage des ressources affectées. Aux termes de nouvelles dispositions entrées en vigueur en janvier 2003, le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal verse un montant forfaitaire de 1,5 million de dollars par an pour couvrir les dépenses d'appui liées à l'exécution de son programme et de ses projets; ce montant est comptabilisé comme recette de l'année en cours. Le Fonds règle également pour chacun de ses projets, au titre des dépenses d'appui, un montant réduit qui, comme c'est le cas pour la plupart des autres activités de coopération technique, correspond à un pourcentage des ressources affectées aux programmes.

#### 4.5 Ajustement de change

La différence de change de 230 295 euros résulte essentiellement de la réévaluation des dépôts à vue ou à terme en dollars au titre du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes.

#### 4.6 Autres comptes débiteurs

Les autres comptes débiteurs comprennent ce qui suit:

	<b>en milliers d'euros</b>	
	<b>2004-2005</b>	<b>2002-2003</b>
Intérêts courus	98,6	15,8
Montant à recevoir des organisations sises au CIV au titre du Service des bâtiments	7 280,0	5 146,3
Comptes débiteurs	448,9	20,3
TVA, Autriche	682,3	733,9
Taxe sur l'énergie et ELWOG, Autriche <sup>a)</sup>	737,6	635,1
Recettes à recevoir	982,4	150,4
Divers	323,8	454,0
Total partiel	10 553,6	7 155,8
À déduire: provision pour créances douteuses	(537,0)	(309,1)
<b>Total</b>	<b>10 016,6</b>	<b>6 846,7</b>

a) Au compte spécial pour le Service des bâtiments figure, au titre des comptes débiteurs, un montant correspondant à une demande de remboursement, par les autorités autrichiennes, de coûts non recouvrables, de la surtaxe relative à l'énergie renouvelable et du KWK-Zuschlag. Une provision a été constituée à hauteur du montant à recevoir.

#### 4.7 Réserve opérationnelle

Conformément à la conclusion 1989/4 du Comité des programmes et des budgets, une réserve opérationnelle de 5 504 190 dollars a été constituée au titre du compte spécial pour les dépenses d'appui aux programmes. Conformément à la décision IDB.14/Dec.12 du Conseil, cette réserve a été ramenée à 4 300 000 dollars (4 828 900 euros). Elle vise principalement à protéger des déficits imprévus des recettes perçues en remboursement des dépenses d'exécution et d'appui ou du fait d'ajustements de change et d'ajustements au titre de l'inflation, et à permettre de s'acquitter d'obligations statutaires en cas de cessation soudaine d'activités opérationnelles inscrites au budget.

Cette réserve, qui s'établissait à 3 133 155 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004, a été reconstituée à hauteur du montant approuvé au 31 décembre 2005 grâce à l'excédent généré au cours de l'exercice biennal 2004-2005, comme il ressort du tableau suivant:

	<u>en milliers d'euros</u>	
	<u>2004-2005</u>	<u>2002-2003</u>
Solde d'ouverture	3 133,1	3 345,3
Excédent (déficit) pour l'exercice	2 027,3	(212,2)
<b>Solde de clôture</b>	<b>5 160,4</b>	<b>3 133,1</b>

#### 4.8 Contributions en nature

Des contributions en nature d'un montant estimé à 141 854 euros ont été reçues d'États Membres pour l'appui aux projets de l'ONUDI.

#### Note 5: Coopération technique

##### 5.1 Activités de coopération technique

Les activités de coopération technique présentées sous cette rubrique comprennent les activités exécutées par l'ONUDI au moyen de ressources provenant du Fonds de développement industriel, de fonds d'affectation spéciale, du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, du Fonds pour l'environnement mondial et d'arrangements interorganisations conclus avec le PNUD et le PNUE. Ces activités sont régies par divers accords signés par deux parties ou plus, à savoir le ou les donateurs et l'ONUDI.

##### 5.2 Comptabilisation des activités de coopération technique

Une majorité de contributions volontaires sont reçues en dollars et sont des fonds dont on peut librement disposer pour financer l'exécution de projets presque exclusivement dans cette monnaie. À compter de l'exercice biennal 2004-2005, la gestion en euros de programmes de coopération technique a permis la programmation de projets en euros. On a donc mis en place une comptabilisation et des rapports séparés pour les projets de coopération technique en dollars d'une part et ceux en euros d'autre part. C'est pourquoi les montants des tableaux 1 et 2 de l'annexe I sont exprimés à la fois en dollars et en euros pour les projets libellés en dollars, et en euros uniquement pour les projets libellés en euros. Ainsi, contrairement à ce qui était le cas pour l'exercice biennal précédent, les comptes relatifs aux projets en euros ne figurent plus dans les tableaux libellés en dollars.

Toutefois, pour présenter des états financiers consolidés (états I et II) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005, tous les comptes relatifs aux activités de coopération technique ont dû être convertis en euros. Les états récapitulatifs, aux tableaux 1 et 2 libellés en euros de l'annexe I, sont établis selon les modalités décrites à la note 2.10.

##### 5.3 Ajustement de change

a) À l'annexe I, le tableau 1 libellé en dollars présente les fonds alloués aux projets pour lesquels les contributions sont reçues et programmées presque exclusivement en dollars. Tous les gains ou pertes de change résultant d'opérations et de la réévaluation des éléments d'actif et de passif non libellés en dollars sont indiqués au titre de l'ajustement de change sous la rubrique "recettes accessoires".

b) À l'annexe I, le tableau 1 libellé en euros présente les projets pour lesquels les fonds sont reçus et programmés presque exclusivement en euros. Tous les gains ou pertes de change résultant d'opérations et de la réévaluation des éléments d'actif et de passif non libellés en euros sont indiqués au titre de l'ajustement de change sous la rubrique "recettes accessoires".



e) Le cas échéant, les gains ou pertes de change réalisés sont virés aux comptes alimentés par les donateurs.

#### 5.4 Virements aux réserves

Ces virements représentent les montants imputés sur les projets au titre de la provision pour versements d'indemnités en application de l'Appendice D du règlement du personnel. La réserve à la fin de l'exercice se décompose comme suit:

	en milliers d'euros					
	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	Fonds pour l'environnement mondial	Fonds d'affectation spéciale	Total	
					2004-2005	2002-2003
Solde d'ouverture	1 054,3	7,7	9,8	913,1	1 984,9	1 764,5
Virements en cours d'exercice	165,5	9,9	9,5	147,4	332,3	220,4
<b>Solde de clôture</b>	<b>1 219,8</b>	<b>17,6</b>	<b>19,3</b>	<b>1 060,5</b>	<b>2 317,2</b>	<b>1 984,9</b>

Le montant de 1 100 000 dollars (962 500 euros) apparaissant sous "virements aux/provenant des réserves" représente les recettes reçues de projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vertu d'arrangements interorganisations avec le PNUE et précédemment comptabilisées dans le programme principal du FEM.

#### 5.5 Conversion monétaire

Les conversions monétaires représentent les différences de change découlant de la conversion en euros, par application du taux de change en vigueur à la date de clôture, d'éléments d'actif et de passif concernant des projets de coopération technique libellés en dollars aux seules fins de consolidation. Comme indiqué aux notes 2.10 et 2.34 ii), la présentation en a été modifiée pour l'exercice biennal 2004-2005. Le solde cumulatif de la conversion monétaire au 31 décembre 2005 est le suivant:

	en milliers d'euros						
	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	Fonds pour l'environnement mondial	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations*	Total	
						2004-2005	2002-2003
Solde d'ouverture	(17 008,3)	(13 721,5)	(3 605,9)	(13 082,4)	-	(47 418,1)	-
Ajustement pour retraitement de l'exercice précédent	332,0	1 232,7	45,9	380,2	(11,9)	1 978,9	
Solde ajusté	(16 676,3)	(12 488,8)	(3 560,0)	(12 702,2)	(11,9)	(45 439,2)	
Ajustements en cours d'exercice	462,2	1 529,4	456,6	2 559,5	73,0	5 080,7	(47 418,1)
<b>Solde de clôture</b>	<b>(16 214,1)</b>	<b>(10 959,4)</b>	<b>(3 103,4)</b>	<b>(10 142,7)</b>	<b>61,1</b>	<b>(40 358,5)</b>	<b>(47 418,1)</b>

\* Arrangements interorganisations

#### 5.6 Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés

Des programmes de coopération technique étant gérés en euros depuis 2004, les activités relatives aux projets de coopération technique libellés en euros et libellés en dollars ont fait l'objet d'une comptabilité séparée au cours de l'exercice biennal. Ainsi, grâce aux gains de réévaluation reportés des exercices précédents, 2 089 814 euros et 2 147 317 euros ont été crédités aux soldes libellés en euros du Fonds de développement industriel et des fonds d'affectation spéciale respectivement. Ces versements, ainsi que

d'autres ajustements de réévaluation connexes, entrent dans la rubrique "autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés", comme suit:

	en milliers d'euros		
	Fonds de développement industriel	Fonds d'affectation spéciale	Total
Versements aux projets libellés en euros <sup>a)</sup>	2 089,8	2 147,3	4 237,1
Ajustements de réévaluation	118,4	(949,4)	(831,0)
<b>Total ajustement</b>	<b>2 208,2</b>	<b>1 197,9</b>	<b>3 406,1</b>

a) Des montants versés aux soldes inutilisés sont exclus les montants de 45 700 euros (Fonds de développement industriel) et 4 900 euros (fonds d'affectation spéciale), crédités comme intérêts aux fonds alimentés par les donateurs.

### 5.7 Billets à ordre du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal

Des billets à ordre d'une valeur de 18 779 814 dollars (15 868 943 euros) au 31 décembre 2005 émis en faveur de l'ONUDI par le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal ont été inscrits dans les états financiers au titre des contributions volontaires.

### 5.8 Autres comptes débiteurs

Les autres comptes débiteurs sont les suivants:

	en milliers d'euros						
	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	Fonds pour l'environnement mondial	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	Total	
						2004-2005	2002-2003
Avances de fonds à l'occasion de voyages	38,2	13,0	15,6	48,8	27,8	143,4	314,7
Intérêts courus	231,0	308,7	27,9	419,1	36,4	1 023,1	215,1
TVA	16,3	0,5		10,0	1,7	28,5	35,3
Autres	84,8	0,9		218,2	193,6	497,5	405,1
<b>Total</b>	<b>370,3</b>	<b>323,1</b>	<b>43,5</b>	<b>696,1</b>	<b>259,5</b>	<b>1 692,5</b>	<b>970,2</b>

### 5.9 Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif sont les suivants:

	en milliers d'euros						
	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	Fonds pour l'environnement mondial	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	Total	
						2004-2005	2002-2003
Avances sur des engagements se rapportant à des exercices ultérieurs	57,8	4,5		77,8	1,7	141,8	22,5
Charges comptabilisées d'avance				875,1	105,7	980,8	17,0
Autres	0,2		1,5	4,1	6 132,1 <sup>a)</sup>	6 137,9	7 372,3
<b>Total</b>	<b>58,0</b>	<b>4,5</b>	<b>1,5</b>	<b>957,0</b>	<b>6 239,5</b>	<b>7 260,5</b>	<b>7 411,8</b>

- a) Représente les bordereaux interservices des bureaux extérieurs non enregistrés au 31 décembre 2005, d'une valeur de 7 256 962 dollars (6 132 133 euros). Ce solde comprend 1 360 966 dollars (1 150 016 euros) correspondant à des bordereaux refusés en raison de l'insuffisance des renseignements et 686 048 dollars (579 711 euros) correspondant à des bordereaux en souffrance. L'arriéré est dû, *primo*, à un décalage entre le moment où l'opération est comptabilisée au bureau extérieur du PNUD et celui où tous les détails sont reçus à l'ONUDI pour enregistrement et, *secundo*, à l'insuffisance des renseignements reçus à l'ONUDI pour permettre une comptabilisation exacte. Excepté un montant négligeable de dépenses simples relatives à des commissions, des frais de communications et des obligations éteintes, tous les décaissements effectués par le PNUD pour le compte de l'ONUDI sont couverts par des engagements de dépenses.

## 5.10 Versements ou contributions reçus par anticipation

Le montant de 8 818 808 dollars (7 451 893 euros) comprend les fonds inscrits aux comptes de compensation pour les activités du PNUD, comme indiqué à l'annexe II.

## 5.11 Autres comptes créditeurs

Au 31 décembre 2005, les montants inscrits à la rubrique "autres comptes créditeurs" étaient les suivants:

	en milliers d'euros						
	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	Fonds pour l'environnement mondial	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	Total	
						2004-2005	2002-2003
Intérêts sur les fonds alimentés par les donateurs <sup>a)</sup>	4 229,6		465,0	4 384,6		9 079,2	7 088,2
Gains de change <sup>b)</sup>				2 699,5		2 699,5	6 218,5
Montant à payer au titre des prestations de fin de service	349,3			929,3		1 278,6	1 309,3
Obligations au titre d'exercices antérieurs	787,7	4 884,1	1 439,3	1 271,4	1 123,1	9 505,6	8 674,4
Autres	94,5	0,5	21,0	122,1	420,9	659,0	493,1
<b>Total</b>	<b>5 461,1</b>	<b>4 884,6</b>	<b>1 925,3</b>	<b>9 406,9</b>	<b>1 544,0</b>	<b>23 221,9</b>	<b>23 783,5</b>

- a) L'affectation des intérêts provenant des placements de fonds, nets de frais bancaires et des gains et pertes de changes, est régie par des accords conclus avec les donateurs, aux termes desquels ces montants peuvent être soit restitués soit virés au compte d'autres projets, auquel cas ils figurent dans la rubrique "contributions volontaires".
- b) Au cours de l'exercice précédent, tous les gains latents résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif monétaires ont été, pour des raisons de prudence, mis en réserve (IDB.27/9-PBC.19/9 et décision IDB.27/Dec.5) à la rubrique "autres comptes créditeurs". Depuis l'exercice biennal 2004-2005, il n'est plus fait de distinction entre les gains et pertes réalisés et latents. En outre, au cours de l'exercice précédent, les gains réalisés résultant de la réévaluation des dépôts à vue ou à terme libellés en euros au titre du Fonds de développement industriel et des fonds d'affectation spéciale ont également été mis en réserve afin de rétablir un pouvoir d'achat diminué dans le cadre de projets donnés gérés en euros. Conformément au document IDB.28/9 et à la décision IDB.28/Dec.5, la gestion en euros des projets de coopération technique a été introduite au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Ainsi, des montants de 2 135 514 euros (2 811 994 dollars) et 2 152 217 euros (2 829 990 dollars), prélevés sur les gains réalisés, ont été versés au Fonds de développement industriel et aux fonds d'affectation spéciale, respectivement. Au 31 décembre 2005, un solde de 2 699 482 euros (3 194 653 dollars) restait à distribuer dans l'attente d'une décision quant à son affectation.

## 5.12 Réserves opérationnelles

Dans sa décision IDB.2/Dec.7, le Conseil du développement industriel a autorisé le gel de la réserve opérationnelle du Fonds de développement industriel à 550 000 dollars (464 750 euros par application du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur au 31 décembre 2005). Cette réserve a pour objet de garantir la liquidité financière du Fonds et de compenser les fluctuations de trésorerie.

### 5.13 Excédent

Le montant de 3 926 867 euros représente l'excédent accumulé au titre de l'élément contributions générales du Fonds de développement industriel, soit 1 911 139 dollars (2 412 495 euros) de contributions en dollars et 1 514 372 euros de contributions en euros.

### 5.14 Dépôts à vue et à terme

L'équivalent de 547 035 dollars (462 244 euros) est détenu dans des monnaies classées non convertibles, réparti comme suit:

	en milliers de dollars	en milliers d'euros
Fonds de développement industriel	504,5	426,3
Fonds d'affectation spéciale	<u>42,6</u>	<u>36,0</u>
	<u>547,1</u>	<u>462,3</u>

### 5.15 Engagements prévisionnels

Des engagements représentant des obligations statutaires pour lesquelles des décaissements seront effectués lors d'exercices biennaux à venir ont été pris avant le 31 décembre 2005, comme indiqué ci-après.

	en milliers de dollars	en milliers d'euros
Fonds de développement industriel	2 089,2	1 764,6
Protocole de Montréal	3 022,3	2 533,2
Fonds pour l'environnement mondial	645,7	515,5
Fonds d'affectation spéciale	4 707,6	3 945,0
Programme ordinaire de coopération technique	212,3	180,6
Arrangements interorganisations	<u>641,7</u>	<u>539,9</u>
	<u>11 318,8</u>	<u>9 478,8</u>

### 5.16 Contributions en nature

Des contributions en nature estimées à 905 750 dollars (730 696 euros) ont été reçues des États Membres pour l'appui aux projets et d'autres estimées à 62 323 dollars (50 354 euros) l'ont été pour les voyages se rapportant aux projets.

### 5.17 Versements à titre gracieux

Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué au cours de l'exercice.

### 5.18 Matériel durable

L'ONUDI tient des inventaires des biens se rapportant aux activités de coopération technique jusqu'à leur transfert au partenaire du projet à l'achèvement de ce dernier. Selon ces inventaires cumulés, la valeur historique de ces biens durables totalisait 48,6 millions d'euros au 31 décembre 2005. Des biens durables non inventoriés dans l'attente de la confirmation de leur réception et représentant une valeur de 606 749 euros au 31 décembre 2005 ont été inscrits aux inventaires en 2006. La valeur minimale de chaque élément de matériel durable est de 1 700 euros. En outre, un inventaire séparé est tenu pour les articles particuliers

d'une valeur unitaire de 600 euros ou plus, dont la valeur totale atteignait 1,1 million d'euros au 31 décembre 2005.

Au cours de l'exercice biennal, du matériel durable d'une valeur de 4 678 euros et des articles particuliers d'une valeur de 4 972 euros ont été déclarés volés et passés par profits et pertes.

*Notes relatives aux états financiers – Annexe I*

**ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONU DI**

**Tableau 1. État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2004-2005**

(en milliers d'euros)

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	Total partiel, Fonds extra-budgétaires	Total général
<b>RECETTES</b>								
Contributions volontaires		46 142,6	95 461,0	3 546,9	83 556,2	3 830,2	232 536,9	232 536,9
<u>Autres recettes</u>								
– Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations						11 289,9	11 289,9	11 289,9
– Montants alloués provenant d'autres fonds	8 228,5							8 228,5
– Intérêts créditeurs		44,3	1 874,5			109,3	2 028,1	2 028,1
– Ajustements de change	0,7	(26,7)			(54,3)		(81,0)	(80,3)
– Recettes accessoires	0,3	(2,8)	208,6		0,6	(2,2)	204,2	204,5
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 229,5</b>	<b>46 157,4</b>	<b>97 544,1</b>	<b>3 546,9</b>	<b>83 502,5</b>	<b>15 227,2</b>	<b>245 978,1</b>	<b>254 207,6</b>
<b>DÉPENSES</b>								
Traitements et dépenses communes de personnel	4 148,4	21 132,7	3 077,1	1 580,9	25 916,5	4 885,2	56 592,4	60 740,8
Services contractuels	1 714,1	2 208,3	34 101,8	6 130,9	8 850,5	3 769,2	55 060,7	56 774,8
Dépenses de fonctionnement	319,6	1 773,2	724,4	62,0	2 341,3	395,8	5 296,7	5 616,3
Achats	1 219,5	4 127,6	20 050,5		8 707,8	2 762,5	35 648,4	36 867,9
Bourses	827,9	2 354,2	822,3	22,6	4 834,8	1 987,5	10 021,4	10 849,3
Dépenses d'appui au programme		3 807,9	7 466,4	814,5	4 678,3	841,1	17 608,2	17 608,2
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>8 229,5</b>	<b>35 403,9</b>	<b>66 242,5</b>	<b>8 610,9</b>	<b>55 329,2</b>	<b>14 641,3</b>	<b>180 227,8</b>	<b>188 457,3</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>		<b>10 753,5</b>	<b>31 301,6</b>	<b>(5 064,0)</b>	<b>28 173,3</b>	<b>585,9</b>	<b>65 750,3</b>	<b>65 750,3</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>		<b>10 753,5</b>	<b>31 301,6</b>	<b>(5 064,0)</b>	<b>28 173,3</b>	<b>585,9</b>	<b>65 750,3</b>	<b>65 750,3</b>
Virements aux réserves		165,5	9,9	9,5	147,4		332,3	332,3
Virements provenant de réserves								
Virements aux comptes alimentés par les donateurs		26,7			54,3		81,0	81,0
Virements à d'autres fonds/provenant d'autres fonds				(962,5)		962,5		
Conversion monétaire		462,2	1 529,4	456,6	2 559,5	73,0	5 080,7	5 080,7
Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés		2 208,2			1 197,9		3 406,1	3 406,1
Réserves et soldes inutilisés, début d'exercice		36 772,7	26 730,3	7 461,7	28 849,4		99 814,1	99 814,1
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS, FIN D'EXERCICE</b>		<b>50 388,8</b>	<b>59 571,2</b>	<b>1 901,3</b>	<b>60 981,8</b>	<b>1 621,4</b>	<b>174 464,5</b>	<b>174 464,5</b>

## ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONUUDI – en dollars

Tableau 1. État des recettes et des dépenses et variations des réserves  
et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2004-2005

(en milliers de dollars)

	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements interorganisations	Total général
<b>RECETTES</b>						
Contributions volontaires	11 921,4	115 551,2	4 288,8	53 971,4	4 745,5	190 478,3
<u>Autres recettes</u>						
– Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations					13 973,6	13 973,6
– Montants alloués provenant d'autres fonds						
– Intérêts créditeurs	42,1	2 302,6			135,8	2 480,5
– Ajustements de change	766,2	(57,1)	(2,9)	326,4	0,2	1 032,8
– Recettes accessoires	(3,6)	271,1		1,1	(2,7)	265,9
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>12 726,1</b>	<b>118 067,8</b>	<b>4 285,9</b>	<b>54 298,9</b>	<b>18 852,4</b>	<b>208 231,1</b>
<b>DÉPENSES</b>						
Traitements et dépenses communes	14 618,4	3 821,2	1 958,9	19 108,8	6 054,9	45 562,2
Services contractuels	2 127,3	41 250,5	7 230,6	7 366,2	4 602,3	62 576,9
Dépenses de fonctionnement	1 324,0	901,3	76,1	1 835,4	485,7	4 622,5
Achats	3 710,7	24 704,1		7 541,2	3 387,7	39 343,7
Bourses	2 044,4	1 020,7	31,0	2 415,6	2 467,8	7 979,5
Dépenses d'appui au programme	2 945,7	9 253,9	965,2	3 950,8	1 035,2	18 150,8
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>26 770,5</b>	<b>80 951,7</b>	<b>10 261,8</b>	<b>42 218,0</b>	<b>18 033,6</b>	<b>178 235,6</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	<b>(14 044,4)</b>	<b>37 116,1</b>	<b>(5 975,9)</b>	<b>12 080,9</b>	<b>818,8</b>	<b>29 995,5</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	<b>(14 044,4)</b>	<b>37 116,1</b>	<b>(5 975,9)</b>	<b>12 080,9</b>	<b>818,8</b>	<b>29 995,5</b>
Virements aux réserves	63,5	11,2	10,7	68,7		154,1
Virements provenant de réserves						
Virements aux comptes alimentés par les donateurs	(769,7)			(326,4)		(1 096,1)
Virements à d'autres fonds/ provenant d'autres fonds			(1 100,0)		1 100,0	
Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés	1 352,5			1 535,2		2 887,7
Réserves et soldes inutilisés, début d'exercice	45 908,5	33 371,2	9 315,5	36 016,8		124 612,0
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS, FIN D'EXERCICE</b>	<b>32 510,4</b>	<b>70 498,5</b>	<b>2 250,3</b>	<b>49 375,2</b>	<b>1 918,8</b>	<b>156 553,2</b>

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONUUDI – en euros

Tableau 1. État des recettes et des dépenses et variations des réserves  
et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2004-2005

(en milliers d'euros)

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	Fonds d'affectation spéciale	Total partiel Fonds extrabudgétaires	Total général
<b>RECETTES</b>					
Contributions volontaires		36 765,0	40 360,4	77 125,4	77 125,4
<u>Autres recettes</u>					
– Montants alloués provenant d'autres fonds	8 228,5				8 228,5
– Intérêts créditeurs		12,1		12,1	12,1
– Ajustements de change	0,7	(26,7)	(54,3)	(81,0)	(80,3)
– Recettes accessoires	0,3				0,3
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 229,5</b>	<b>36 750,4</b>	<b>40 306,1</b>	<b>77 056,5</b>	<b>85 286,0</b>
<b>DÉPENSES</b>					
Traitements et dépenses communes de personnel	4 148,4	9 500,7	10 609,3	20 110,0	24 258,4
Services contractuels	1 714,1	489,3	2 753,6	3 242,9	4 957,0
Dépenses de fonctionnement	319,6	735,2	869,3	1 604,5	1 924,1
Achats	1 219,5	1 144,4	2 540,4	3 684,8	4 904,3
Bourses	827,9	759,2	2 897,0	3 656,2	4 484,1
Dépenses d'appui au programme		1 456,3	1 470,2	2 926,5	2 926,5
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>8 229,5</b>	<b>14 085,1</b>	<b>21 139,8</b>	<b>35 224,9</b>	<b>43 454,4</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>	<b>0,0</b>	<b>22 665,3</b>	<b>19 166,3</b>	<b>41 831,6</b>	<b>41 831,6</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES</b>		<b>22 665,3</b>	<b>19 166,3</b>	<b>41 831,6</b>	<b>41 831,6</b>
Virements aux réserves		53,9	39,2	93,1	93,1
Virements aux comptes alimentés par les donateurs		26,7	54,3	81,0	81,0
Autres ajustements aux réserves et aux soldes inutilisés		171,7		171,7	171,7
Réserves et soldes inutilisés, début d'exercice					
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS, FIN D'EXERCICE</b>	<b>0,0</b>	<b>22 917,6</b>	<b>19 259,8</b>	<b>42 177,4</b>	<b>42 177,4</b>



**Tableau 2. État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves  
et des soldes inutilisés au 31 décembre 2005**

(en milliers d'euros)

	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter- organisations	Total
<b>ACTIF</b>						
Dépôts à vue et à terme	58 339,1	65 057,3	6 571,0	77 676,4	4 842,1	212 485,9
Comptes débiteurs						
Contributions volontaires à recevoir		15 868,9				15 868,9
Autres contributions à recevoir					259,3	259,3
Soldes des comptes interfonds	150,5		124,0		1 622,7	1 897,2
Divers	370,3	323,1	43,5	696,1	259,5	1 692,5
Autres éléments d'actif	58,0	4,5	1,5	957,0	6 239,5	7 260,5
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>58 917,9</b>	<b>81 253,8</b>	<b>6 740,0</b>	<b>79 329,5</b>	<b>13 223,1</b>	<b>239 464,3</b>
<b>PASSIF</b>						
Versements ou contributions reçus par anticipation					7 451,9	7 451,9
Engagements non réglés	3 068,0	16 084,1	2 913,4	8 465,9	2 605,8	33 137,2
Comptes créditeurs						
Solde des comptes interfonds		713,9		474,9		1 188,8
Divers	5 461,1	4 884,6	1 925,3	9 406,9	1 544,0	23 221,9
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>8 529,1</b>	<b>21 682,6</b>	<b>4 838,7</b>	<b>18 347,7</b>	<b>11 601,7</b>	<b>64 999,8</b>
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>						
Réserves opérationnelles	464,7					464,7
Autres réserves	1 219,8	17,6	19,3	1 060,5		2 317,2
Soldes relatifs à des projets financés par des donateurs	60 991,5	70 513,0	4 985,4	70 064,0	1 560,3	208 114,2
Solde de la conversion monétaire	(16 214,1)	(10 959,4)	(3 103,4)	(10 142,7)	61,1	(40 358,5)
Excédent (déficit)	3 926,9					3 926,9
<b>TOTAL RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	<b>50 388,8</b>	<b>59 571,2</b>	<b>1 901,3</b>	<b>60 981,8</b>	<b>1 621,4</b>	<b>174 464,5</b>
<b>TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	<b>58 917,9</b>	<b>81 253,8</b>	<b>6 740,0</b>	<b>79 329,5</b>	<b>13 223,1</b>	<b>239 464,3</b>

**ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONUUDI - en dollars**

**Tableau 2. État de l'actif, du passif, des réserves  
et des soldes inutilisés au 31 décembre 2005**

(en milliers de dollars)

	Fonds de développement industriel	Protocole de Montréal	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter- organisations	Total
<b>ACTIF</b>						
Dépôts à vue et à terme	42 549,7	76 990,9	7 776,3	68 464,2	5 730,3	201 511,4
Comptes débiteurs						
Contributions volontaires à recevoir		18 779,8				18 779,8
Autres contributions à recevoir					306,9	306,9
Soldes des comptes interfonds			146,8		2 651,7	2 798,5
Divers	290,8	382,3	51,5	728,7	307,0	1 760,3
Autres éléments d'actif	35,6	5,4	1,9	1 072,0	7 384,0	8 498,9
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>42 876,1</b>	<b>96 158,4</b>	<b>7 976,5</b>	<b>70 264,9</b>	<b>16 379,9</b>	<b>233 655,8</b>
<b>PASSIF</b>						
Versements ou contributions reçus par anticipation					8 818,8	8 818,8
Engagements non réglés	2 454,8	19 034,4	3 447,8	7 053,0	3 083,7	35 073,7
Comptes créditeurs						
Solde des comptes interfonds	1 958,6	844,9		3 819,7	731,3	7 354,5
Divers	5 952,3	5 780,6	2 278,4	10 017,0	1 827,3	25 855,6
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>10 365,7</b>	<b>25 659,9</b>	<b>5 726,2</b>	<b>20 889,7</b>	<b>14 461,1</b>	<b>77 102,6</b>
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>						
Réserves opérationnelles	550,0					550,0
Autres réserves	1 379,8	20,8	22,9	1 208,7		2 632,2
Soldes relatifs à des projets financés par des donateurs	28 669,5	70 477,7	2 227,4	48 166,5	1 918,8	151 459,9
Excédent (déficit)	1 911,1					1 911,1
<b>TOTAL RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	<b>32 510,4</b>	<b>70 498,5</b>	<b>2 250,3</b>	<b>49 375,2</b>	<b>1 918,8</b>	<b>156 553,2</b>
<b>TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	<b>42 876,1</b>	<b>96 158,4</b>	<b>7 976,5</b>	<b>70 264,9</b>	<b>16 379,9</b>	<b>233 655,8</b>

## ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONUUDI - en euros

Tableau 2. État de l'actif, du passif, des réserves  
et des soldes inutilisés au 31 décembre 2005

(en milliers d'euros)

	Fonds de développement industriel	Fonds d'affectation spéciale	Total
<b>ACTIF</b>			
Dépôts à vue et à terme	22 384,6	19 824,2	42 208,8
Comptes débiteurs			
Soldes des comptes interfonds	1 805,5	2 752,7	4 558,2
Divers	124,6	80,3	204,9
Autres éléments d'actif	27,9	51,2	79,1
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>24 342,6</b>	<b>22 708,4</b>	<b>47 051,0</b>
<b>PASSIF</b>			
Engagements non réglés	993,6	2 506,1	3 499,7
Comptes créditeurs			
Solde des comptes interfonds			0,0
Divers	431,4	942,5	1 373,9
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 425,0</b>	<b>3 448,6</b>	<b>4 873,6</b>
<b>RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>			
Réserves opérationnelles	53,9	39,2	93,1
Soldes relatifs à des projets financés par des donateurs	21 349,3	19 220,6	40 569,9
Excédent (déficit)	1 514,4		1 514,4
<b>TOTAL RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	<b>22 917,6</b>	<b>19 259,8</b>	<b>42 177,4</b>
<b>TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS</b>	<b>24 342,6</b>	<b>22 708,4</b>	<b>47 051,0</b>

**Tableau 3. État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2005 – libellés en euros**

(en euros)

	Solde du Fonds au 1 <sup>er</sup> /1/2004	Rentrées 2004-2005	Dépenses 2004-2005	Recettes diverses, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2005
<b>Contributions générales en monnaies convertibles</b>	0	1 330 590	0	183 783	<b>1 514 373</b>
Autriche – Production plus propre	0	2 610 002	633 689	0	<b>1 976 313</b>
Autriche – Agence autrichienne pour le développement	0	1 883 479	482 476	0	<b>1 401 003</b>
Autriche	0	4 481 028	2 124 940	0	<b>2 356 087</b>
Autriche – Ministère de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau	0	115 000	94 122	0	<b>20 878</b>
Agence wallonne à l'exportation	0	568 411	179 434	0	<b>388 977</b>
Espagne	0	1 057 800	626 319	0	<b>431 481</b>
France	0	1 471 357	1 236 823	0	<b>234 534</b>
France – Ministère de l'agriculture	0	684 891	333 851	0	<b>351 040</b>
Grèce	0	1 013 903	765 508	0	<b>248 395</b>
Hongrie	0	30 000	25 733	0	<b>4 267</b>
Italie	0	19 274 781	7 089 125	0	<b>12 185 655</b>
Luxembourg	0	91 567	81 560	0	<b>10 007</b>
Slovénie	0	936 319	0	0	<b>936 319</b>
Suisse	0	252 542	122 619	0	<b>129 923</b>
NPB – Programmes intégrés et activités au titre du cadre général de services	0	436 457	65 006	0	<b>371 451</b>
NPB – Objectifs de développement pour le millénaire	0	154 621	9 956	0	<b>144 665</b>
NPB – Situation post-crise	0	372 265	213 938	0	<b>158 327</b>
<b>Total contributions à des fins spéciales en monnaies convertibles</b>	0	35 434 423	14 085 101	0	<b>21 349 322</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	0	36 765 013	14 085 101	183 783	<b>22 863 694</b>

**Tableau 3. État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2005 – libellées en dollars**

(en dollars)

	Solde du Fonds au 1 <sup>er</sup> /1/2004	Rentrées 2004-2005	Dépenses 2004-2005	Recettes diverses, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2005
<b>Contributions générales en monnaies convertibles</b>	2 902 353	-787 202	240 942	36 930	<b>1 911 139</b>
Agence de coopération culturelle et technique	30 295	-30 295	0	0	<b>0</b>
Agence wallonne à l'exportation	425 247	-191 035	234 212	0	<b>0</b>
Allemagne	375 639	-112 726	43 010	0	<b>219 903</b>
Allemagne: Agence allemande de coopération technique	28 098	-14 492	13 624	0	<b>-18</b>
Arabie saoudite	1 401 979	-101 137	-13 938	-2 336	<b>1 312 444</b>
Arabie saoudite: Saudi Arabian General Investment Authority	0	306 489	0	0	<b>306 489</b>
Argentine	20 170	0	0	0	<b>20 170</b>
Australie	55 469	295	0	0	<b>55 764</b>
Autriche	4 003 334	-2 067 803	1 153 731	1 004	<b>782 803</b>
Autriche – Production plus propre	246 582	-127 932	127 050	0	<b>-8 400</b>
Autriche – Programme intégré	430 401	19 369	314 010	-336	<b>135 424</b>
Bahreïn	120 293	1 209 435	862 951	0	<b>466 778</b>
Belgique	130 736	186 168	226 527	500	<b>90 877</b>
Brésil	29 696	0	0	0	<b>29 696</b>
Brésil – Gouvernement de l'État de Pernambuco	45 421	0	18 135	0	<b>27 287</b>
Chine	1 973 501	928 059	272 474	0	<b>2 629 086</b>
Côte d'Ivoire	-108 618	0	0	0	<b>-108 618</b>
Danemark	4 908 809	148 378	2 658 264	-482	<b>2 398 440</b>
Égypte	-101 718	0	0	0	<b>-101 718</b>
Espagne	1 254 924	-1 113 607	140 277	-56	<b>984</b>
Fédération de Russie	321 933	8 063	276 980	0	<b>53 016</b>
Finlande	214 660	6 829	44 488	0	<b>177 000</b>
France	199 467	-198 933	43 960	57 724	<b>14 298</b>
France: Ministère de l'agriculture	678 961	-679 585	-623	0	<b>-0</b>
Grèce	368 685	-120 597	241 584	0	<b>6 504</b>
Grèce – compte en euros	0	0	0	0	<b>-0</b>
Guatemala	12 201	742 453	631 218	0	<b>123 436</b>
Honduras	193	-193	0	0	<b>0</b>
Hongrie	373 557	72 510	140 416	337	<b>305 988</b>
Inde	3 766 057	3 312 032	1 532 169	10 028	<b>5 555 948</b>
Indonésie	14 986	14 784	15 347	0	<b>14 424</b>
Irlande	31 909	1 438	-1 565		<b>34 913</b>
Italie	8 947 939	-6 517 941	1 995 107	197 085	<b>631 975</b>
Italie – compte en euros	525 559	-525 559	-0	0	<b>0</b>
Japon	688 385	3 254 259	3 661 511	111 404	<b>392 538</b>
Japon: Agence japonaise de développement outre-mer (Bangkok)	424	0	0	0	<b>424</b>
Koweït	108 455	3 544	1 529	0	<b>110 470</b>
Luxembourg	142 191	-110 194	4 197	0	<b>27 800</b>
Mexique	0	400 525	0	0	<b>400 525</b>

	Solde du Fonds au 1 <sup>er</sup> /1/2004	Rentrées 2004-2005	Dépenses 2004-2005	Recettes diverses, y compris l'ensemble des intérêts obtenus	Solde du Fonds au 31/12/2005
Myanmar	577	0	0	0	577
Norvège	182 507	-26 458	0	0	156 049
Norvège: Programme intégré (Afrique)	128 206	32 010	94 590	0	65 626
Nouvelle-Zélande	34 510	0	0	0	34 510
Pays-Bas	828 506	0	0	17	828 524
Pays-Bas – Ambassade en Chine (US/CPR/96/108)	137 851	134 838	203 818	0	68 871
Pays-Bas – Ambassade en Éthiopie (US/ETH/99/068)	-390 375	318 406	-71 969	0	-0
Pologne	80 133	1 038 163	1 126 325	0	-8 029
Portugal	1 281 461	340 800	100 636	0	1 521 625
République de Corée	1 301 307	239 038	929 582	0	610 764
République populaire démocratique de Corée	41 439	714	42 154	0	-0
République tchèque: Ministère de l'agriculture	106 770	257 430	176 813	0	187 386
République tchèque: Ministère du commerce et de l'industrie	28	-28	0	0	0
Roumanie	13 434	0	0	0	13 434
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: Programme intégré	1 022 769	463 974	804 182	-51	682 511
Rwanda	355	0	344	0	12
Slovaquie	54 268	295 354	0	0	349 622
Slovénie	0	24 826	4 452	0	20 374
Suède	52 231	0	47 766	0	4 465
Suisse	4 406 275	11 472 847	8 361 495	-1 229	7 516 397
Thaïlande	4 911	0	2 622	0	2 289
Turquie	1 025	142 010	76 850	-206	65 980
Indéterminé	6 838	1	0	-5 135	1 704
<b>Total contributions à des fins spéciales en monnaies convertibles</b>	<b>40 960 846</b>	<b>13 436 526</b>	<b>26 536 304</b>	<b>368 269</b>	<b>28 229 337</b>
Bulgarie	28	0	0	0	28
Chine	55 638	0	14 169	0	41 470
Cuba	391 148	21 000	0	0	412 148
Égypte	-45 546	0	0	0	-45 546
Egypt Iron And Steel Co.	31 942	0	0	0	31 942
Inde	568 714	-599 083	-20 885	9 274	-211
Tifac, New Delhi	388	-388	0	0	0
Pologne	15 034	-15 034	0	0	0
Slovaquie	147 001	-147 002	0	0	-0
Indéterminé	295	0	0	0	295
<b>Total contributions à des fins spéciales en monnaies non convertibles</b>	<b>1 164 643</b>	<b>-740 507</b>	<b>-6 716</b>	<b>9 274</b>	<b>440 126</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>45 027 842</b>	<b>11 908 817</b>	<b>26 770 530</b>	<b>414 473</b>	<b>30 580 602</b>

**Tableau 4. État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2005 – libellés en euros**

(en euros)

	<b>Solde au 1<sup>er</sup>/1/2004</b>	<b>Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2004-2005</b>	<b>Dépenses 2004-2005</b>	<b>Solde inutilisés au 31/12/2005</b>
<b><u>Projets financés par les pays récipiendaires</u></b>				
Kenya	0	46 745	5 084	<b>41 661</b>
Soudan	0	131 595	4 934	<b>126 661</b>
Total partiel	0	178 340	10 018	<b>168 322</b>
<b><u>Experts associés et administrateurs auxiliaires</u></b>				
Total partiel	0	0	0	<b>0</b>
<b><u>Frais de voyage d'administrateurs auxiliaires</u></b>				
Total partiel	0	0	0	<b>0</b>
<b><u>Projets financés par des pays donateurs</u></b>				
Union européenne	0	10 380 640	6 917 940	<b>3 462 700</b>
Commission de l'Union européenne	0	191 034	149 631	<b>41 403</b>
Finlande	0	2 249 775	1 091 497	<b>1 158 278</b>
France	0	2 694 121	1 843 370	<b>850 751</b>
Trust Fund Trade	0	743 700	14 613	<b>729 087</b>
Italie	0	20 464 561	9 773 275	<b>10 691 286</b>
Pays-Bas	0	216 960	38 209	<b>178 751</b>
Facilité d'appui à l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique	0	49 976	0	<b>49 976</b>
Total partiel	0	36 990 767	19 828 535	<b>17 162 232</b>
<b><u>Autres fonds d'affectation spéciale</u></b>				
Centre de modernisation industrielle, Le Caire	0	3 033 652	1 301 171	<b>1 732 481</b>
Iran (République islamique d')	0	51 600	0	<b>51 600</b>
Espagne	0	106 000	0	<b>106 000</b>
Total partiel	0	3 191 252	1 301 171	<b>1 890 081</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>0</b>	<b>40 360 359</b>	<b>21 139 724</b>	<b>19 220 635</b>

**Tableau 4. État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2005 – libellées en dollars**

(en dollars)

Objet	Solde au 1 <sup>er</sup> /1/2004	Contributions reçues, virements et recettes accessoires 2004-2005	Dépenses 2004-2005	Solde inutilisés au 31/12/2005
<b>Projets financés par les pays récipiendaires</b>				
Algérie	66 052	0	42 405	23 647
Arabie saoudite	0	2 178 640	764 720	1 413 919
Arabie saoudite: General Investment Authority	189 908	-137 730	-1	52 179
Arabie saoudite: Saudi German Hospital Group	21 127	0	4 630	16 498
Argentine	424 860	-62 966	0	361 894
Argentine: Centro de investigación de celulosa y papel	10 887	-11 480	-594	0
Bélarus	26 204	0	0	26 204
Bolivie	12 460	0	0	12 460
Brésil	204 135	442 538	116 016	530 657
Bulgarie	0	16 274	9 170	7 104
Chili	6 824	0	0	6 824
Chine	929 524	717 120	920 534	726 110
Colombie	242 377	126 057	226 222	142 212
Côte d'Ivoire	49 807	454	40 904	9 358
Égypte	0	1 127 968	628 505	499 463
Égypte: Fonds social de développement	240 823	88 612	225 628	103 807
Équateur	369 782	74 800	406 787	37 795
Fédération de Russie	176 831	367 874	319 799	224 905
Fédération de Russie: Fondation NEM & CPCOGI	1 662	0	-124	1 786
Gabon	2 790	0	-813	3 604
Honduras	2 577	20	-361	2 958
Inde	1 662 709	2 795 293	1 941 955	2 516 047
Iran (République islamique d')	413 353	730 031	302 196	841 188
Iran: Organization for Investment, Economic and Technical Assistance of Iran	47 322	0	-4 790	52 112
Iraq	210 936	13 837	197 148	27 625
Jamahiriya arabe libyenne: Benghazi Development Centre	8 093	0	0	8 093
Jamahiriya arabe libyenne: General Pipe Co. Benghazi	2 700	0	0	2 700
Jamahiriya arabe libyenne: Industrial Research Centre of Libya	10 049	0	0	10 049
Jamahiriya arabe libyenne: Secretariat of Strategic Industry	53 081	0	0	53 081
Kenya	11 904	0	3 920	7 983
Liban	27 308	114 599	-9 418	151 324
Lituanie	28 250	423	24 789	3 883
Madagascar	135 093	-39 456	0	95 637
Maurice	18 826	0	-8 112	26 938
Mexique	10 596	0	-16 784	27 380
Nigéria	2 500 605	772 683	1 442 413	1 830 875
Oman	11 311	0	0	11 311
Pakistan	0	70 000	41 396	28 604
Panama	10 057	0	0	10 057
Paraguay	17 780	0	0	17 780
République-Unie de Tanzanie	0	50 000	50 000	0
Slovénie	22 674	-22 674	0	0
Soudan	329	0	0	329



Objet	Contributions reçues, virements et recettes accessoires			Solde inutilisés au 31/12/2005
	Solde au 1 <sup>er</sup> /1/2004	2004-2005	Dépenses 2004-2005	
Thaïlande	18 243	-2 752	-683	16 174
Turquie	118 176	11 843 925	2 553 166	9 408 936
Total partiel	8 318 025	21 254 087	10 220 623	19 351 489
<b><u>Experts associés et administrateurs auxiliaires</u></b>				
Allemagne	147 269	322 877	332 906	137 241
Autriche	40 565	22 700	17 778	45 488
Belgique	214 679	37 542	227 459	24 762
Danemark	292 234	266 440	343 361	215 314
Espagne	34 783	-281	9 477	25 026
Fédération de Russie	4 617	87 959	92 342	235
France	21 388	0	-2 068	23 456
Italie	445 586	746 598	811 807	380 377
Japon	529 794	298 580	632 866	195 507
Pays-Bas	391 269	775 772	990 032	177 008
Norvège	288 888	326 424	496 490	118 822
République de Corée	12 143	0	15 659	-3 516
République populaire démocratique de Corée	50 746	219 616	233 847	36 515
Suisse	126 295	121 928	177 320	70 903
Total partiel	2 600 256	3 226 156	4 379 276	1 447 136
<b><u>Frais de voyage d'administrateurs auxiliaires</u></b>				
Allemagne	10 661	-10 661	0	0
Belgique	31 514	-31 514	0	0
Danemark	32 193	0	0	32 193
Italie	86 471	166 314	204 839	47 946
Japon	61 564	-61 564	0	0
Norvège	4 267	-4 267	0	0
Pays-Bas	326 149	-253 730	44 913	27 506
Total partiel	552 819	-195 422	249 752	107 645
<b><u>Projets financés par des pays donateurs</u></b>				
Australie	23 155	0	-119	23 274
Autriche	46 664	106 002	57 872	94 793
Belgique	114 892	0	33 490	81 402
Canada	5 493	36 264	0	41 757
Danemark	451 208	0	407 539	43 669
Espagne	125 891	669 951	85 180	710 662
États-Unis d'Amérique	373 232	0	0	373 232
Finlande	826 182	-626 423	107 126	92 633
France	1 669 884	-1 179 325	49 134	441 424
Grèce	23 427	0	-97	23 524
Italie	5 803 019	1 870 066	4 796 761	2 876 324
Japon	2 232 270	1 895 010	2 636 093	1 491 187
Japon: Ambassade en Guinée (TF/GUI/00/001)	1 539	84	1 623	0
Norvège	2 482	2 732 496	1 457 968	1 277 009
Facilité d'appui à l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique	0	250 000	0	250 000
République de Corée	500 980	15 431	488 725	27 685

Objet	Contributions reçues, virements et recettes accessoires			Solde inutilisés au 31/12/2005
	Solde au 1 <sup>er</sup> /1/2004	2004-2005	Dépenses 2004-2005	
République de Corée: Korean Research Inst. of Standards & Science	131 305	0	-1 697	<b>133 002</b>
République tchèque	99 303	-23 410	66 190	<b>9 703</b>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	984 561	1 367 396	1 474 032	<b>877 925</b>
Slovaquie	7 398	-7 398	0	<b>0</b>
Suède	4 632	253 334	90 573	<b>167 392</b>
Trust Fund Trade	665 444	12 504	413 861	<b>264 086</b>
Union européenne	990 498	-990 498	0	<b>0</b>
Commission de l'Union européenne	110 416	-110 416	0	<b>0</b>
Total partiel	<b>15 193 873</b>	<b>6 271 067</b>	<b>12 164 256</b>	<b>9 300 684</b>
<b>Autres fonds d'affectation spéciale</b>				
Centro de Investigaciones Textiles (Argentine)	116 969	95 286	151 694	<b>60 561</b>
Premag Handelsges.m.b.H (Autriche)	2 595	0	0	<b>2 595</b>
Austria Rural Energy (Autriche)	1 076 613	0	59 868	<b>1 016 745</b>
Kuwait Finance House à Bahreïn (Bahreïn)	0	153 680	112 701	<b>40 979</b>
Institut pour le développement scientifique et technologique (IDCT) (Brésil)	88 958	0	84 883	<b>4 075</b>
Servico Nacional de Aprendizagem Industry (Brésil)	51 126	11 684	24 483	<b>38 327</b>
Jiangsu Baixue Electric Appliances Co. (Chine)	407	0	0	<b>407</b>
Beni-Suef Cement Company (Égypte)	33 822	0	0	<b>33 822</b>
Engineering for the Petroleum and Process Industry (ENPPI) (Égypte)	8 179	0	0	<b>8 179</b>
Centre de modernisation industrielle, Le Caire	3 462 983	-2 968 796	494 187	<b>0</b>
Fonds commun pour les produits de base	-1 155	1 350 321	2 060 375	<b>-711 209</b>
Oil and Natural Gas Corporation Ltd. (Inde)	33 727	1 030 000	1 033 316	<b>30 411</b>
Glucosan Factories (Iran, République islamique d')	13	0	185	<b>-172</b>
Iranian Fuel Conservation Organization (IFCO) (Iran, République islamique d')	0	132 381	45 747	<b>86 635</b>
MAGFA Information Technology Development Centre (Iran, République islamique d')	0	46 887	36 110	<b>10 777</b>
Shahid Modarres Industrial Pharmaceutical Complex (Iran, République islamique d')	53 878	0	0	<b>53 878</b>
Magnetti Marelli: Fiat Group (Italie)	10 103	-10 103	0	<b>0</b>
Sezione Speciale per l'assicurazione del Credito (Italie)	36 448	0	0	<b>36 448</b>
Chugoku Electric Power Co. Inc. (Japon)	137 747	0	82 925	<b>54 821</b>
Engineering Consulting Firms Association (Japon)	11 441	-11 441	0	<b>0</b>
New Energy and Industrial Technology Development Organization (Japon)	24 664	44 893	68 233	<b>1 324</b>
Procter and Gamble Far East Inc. (Japon)	475	0	0	<b>475</b>
Association des industries du cuir de l'Afrique orientale et australe (Kenya)	6 660	0	-3 369	<b>10 029</b>
Petroliam Nasional Berhad (Petronas) (Malaisie)	28 179	0	0	<b>28 179</b>
Comité, Técnico Empresarial (CTE) (Mexique)	17 507	0	0	<b>17 507</b>
New Nigeria Development Company (Nigéria)	28 325	0	0	<b>28 325</b>
Nigerian National Petroleum Corporation (Nigéria)	492 155	0	-10 494	<b>502 649</b>
Standards Organization of Nigeria (SON) (Nigéria)	0	243 341	242 361	<b>980</b>
Norwegian Agency For Development Cooperation (NORAD) (Norvège)	1 221 545	1 907 036	2 205 148	<b>923 433</b>
Federal Chemical and Ceramics Corporation (Pakistan)	-1 677	0	0	<b>-1 677</b>
Gulf Organization for Industrial Consulting (Qatar)	38 420	38 420	74 422	<b>2 418</b>

Objet	Contributions reçues, virements et recettes accessoires		Dépenses 2004-2005	Solde inutilisés au 31/12/2005
	Solde au 1 <sup>er</sup> /1/2004	2004-2005		
Inversiones Cofide S.A. (Pérou)	15 405	0	0	<b>15 405</b>
Islamic Development Bank (Arabie saoudite)	5 840	0	-387	<b>6 228</b>
Gulf Co-Operation Council (Arabie saoudite)	11 676	0	0	<b>11 676</b>
Nadsme (Slovaquie)	8 181	0	0	<b>8 181</b>
Automotive Industry Development Centre (AIDC) (Afrique du Sud)	30 253	0	23 883	<b>6 370</b>
Ceylon Steel Corporation Ltd. (Sri Lanka)	5 284	0	0	<b>5 284</b>
Swedish International enterprise Development Corporation (Swedcorp) (Suède)	201 445	0	183 152	<b>18 293</b>
Staudhammer Finanz AG (Suisse)	3 357	0	0	<b>3 357</b>
Turkish Electronic Industry Association (TESIDE) (Turquie)	1 781	0	0	<b>1 781</b>
Unilever Research (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	2 497	0	0	<b>2 497</b>
Epstein Engineering Export Ltd. (États-Unis d'Amérique)	807	0	0	<b>807</b>
The Ford Foundation (États-Unis d'Amérique)	1 762	18 000	6 780	<b>12 982</b>
US Agency For International Development (États-Unis d'Amérique)	-399	0	0	<b>-399</b>
Yemen Corporation for Cement Industry and Marketing (Yémen)	15 708	0	0	<b>15 708</b>
Banque arabe pour le développement économique (BADEA)	2 450	0	0	<b>2 450</b>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	275	0	0	<b>275</b>
Association internationale de développement	144 643	0	0	<b>144 643</b>
Fonds international de développement agricole (FIDA)	57 380	0	-2 480	<b>59 860</b>
Pays membres du réseau RESPAP	0	106 022	21 460	<b>84 561</b>
Indéterminé	23 107	243 244	242 722	<b>23 629</b>
Accord PNUD/ONU pour la Tanzanie	0	230 535	0	<b>230 535</b>
Accord PNUD/ONU pour la Tunisie	0	89 457	73 803	<b>15 654</b>
PNUD/ Département des affaires humanitaires de l'ONU	499	-499	0	<b>0</b>
Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement pour l'Iraq	0	14 966 880	4 660 113	<b>10 306 767</b>
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	517 479	545 531	962 727	<b>100 283</b>
Fonds conjoint des Nations Unies pour le Soudan	0	147 321	104 626	<b>42 695</b>
Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU	0	350 000	81 215	<b>268 785</b>
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	0	760 984	318 961	<b>442 023</b>
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	1 221 608	4 391 468	1 764 781	<b>3 848 295</b>
Total partiel	9 251 146	23 912 533	15 204 134	<b>17 959 545</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	35 916 119	54 468 421	42 218 041	48 166 499

**Tableau 5. État récapitulatif pour l'exercice biennal 2004-2005  
des activités de coopération technique menées dans le cadre  
d'accords interorganisations**

(en dollars)

	<u>Dépenses relatives aux projets</u>	<u>Appui aux programmes</u>	<u>Dépenses totales</u>
<b>PNUD</b>			
Programme principal du PNUD	1 606 670	160 732	1 767 402
Projets auxquels l'ONUDI participe à titre d'organisme associé	212 855	31 882	244 737
Projets d'exécution nationale pour lesquels l'ONUDI est l'agent de réalisation	3 151 491	119 021	3 270 512
Fonds d'affectation spéciale administrés par le PNUD	8 230 658	460 263	8 690 921
	<u>13 201 674</u>	<u>771 898</u>	<u>13 973 572</u>
<b>PNUE</b>			
PNUE/FEM	3 796 709	263 254	4 059 963
	<u>3 796 709</u>	<u>263 254</u>	<u>4 059 963</u>
<b>Total</b>	<u><b>16 998 383</b></u>	<u><b>1 035 152</b></u>	<u><b>18 033 535</b></u>

## Annexe II

FONDS D'EXPLOITATION: PNUD ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ADMINISTRÉS  
PAR LE PNUD

Rapport n° 1

## PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

(Nom de l'agent d'exécution)  
(ONUDI)État des fonds au 31 décembre 2005  
(en dollars)Fonds d'exploitationFonds d'exploitation (avant 2004)

Différence par rapport au solde de clôture (31 décembre 2003)		-1 643 640	
Ajustements et montants crédités		176 090	
Solde de clôture au 31 décembre 2005		-1 467 550	-1 467 550
<u>Compte de compensation services</u>			
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2005		-2 694 304	
Retraits en espèces du PNUD	-25 500 000		
Bordereaux interservices	27 945 199	2 445 199	
Solde de clôture au 31 décembre 2005		-249 105	-249 105
<u>Compte de compensation projets</u>			
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2005		12 247 446	
Ajustements et montants crédités suite à l'apurement du compte de compensation projets		-347 818	
		11 899 628	
Recettes accessoires et ajustements de change (Rapport n° 8)	-192 102		
Éléments divers remboursés au PNUD (Rapport n° 8)	-76 629		
Dépenses et dépenses d'appui pour les postes concernant les projets d'exécution propre (Rapports sur l'exécution des projets: exécution)	694 399		
Dépenses et dépenses d'appui pour les postes concernant les projets exécutés par d'autres organisations et les projets d'exécution nationale (Rapports sur l'exécution des projets: réalisation)	938 497	1 364 165	
Solde de clôture au 31 décembre 2005		10 535 463	10 535 463

**Solde au 31 décembre 2005****8 818 808****Constitué des éléments suivants:**

Encaisse et disponible en banque et en transit		2 236 213	
Comptes débiteurs (Rapport n° 9)		8 571 790	10 808 003
À déduire: Comptes créditeurs (Rapport n° 10)		1 774 025	
Engagements non réglés pour 2005		215 170	1 989 195

**Solde au 31 décembre 2005****8 818 808**

**ÉTAT I**  
**FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**  
(Fonds d'affectation spéciale administré par le PNUD)  
(ONUDI)

**État des fonds au 31 décembre 2005**  
(en dollars)

<u>Fonds d'exploitation</u>	en dollars	en dollars
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2005		2 647 640
À ajouter: Retraits en espèces du PNUD	3 151 049	
Bordereaux interservices		
Autres charges/crédits (net)		
Recettes accessoires et ajustements de change (net) (Rapport n° 19)	5 738	
Éléments divers imputés au fonds d'affectation spéciale (net) (Rapport n° 19)	43	3 156 830
		5 804 470
À déduire: Dépenses en 2005		
Au titre des projets		
Décaissements (Rapport n° 16)	3 983 730	
Engagements non réglés (Rapport n° 16)	1 810 427	
Services d'appui administratif et opérationnel (Rapport n° 15A)	317 042	6 111 199
		-306 729
À ajouter ou à déduire:		
Ajustements au titre des années antérieures (Rapport n° 15B):		
Dépenses		
Dépenses d'appui		
Services d'appui administratif et opérationnel		
Solde au 31 décembre 2005		-306 729
Constitué des éléments suivants:		
Encaisse disponible en banque et en transit	0	
Comptes débiteurs (Rapport n° 20)	1 605 294	1 605 294
À déduire: Comptes créditeurs (Rapport n° 21)	101 596	
Engagements non réglés (Rapport n° 16)	1 810 427	1 912 023
		-306 729

**ÉTAT I**  
**FONDS DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE POUR LA RÉGION DU TUMEN**  
(ONUDI)

**État des fonds au 31 décembre 2005**

(en dollars)

Fonds d'exploitation

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2005		-209 893
À ajouter: Retraits en espèces du PNUD	194 551	
Bordereaux interservices		
Autres charges/crédits (net)		
Recettes accessoires et ajustements de change (net) (Rapport n° 19)	593	
Éléments divers remboursés au fonds d'affectation spéciale (net) (Rapport n° 18)	<u>0</u>	<u>195 144</u>
		-14 749
À déduire: Dépenses en 2005		
Au titre des projets		
Décaissements (Rapport n° 15A)	-13 269	
Engagements non réglés (Rapport n° 16)	0	
Services d'appui administratif et opérationnel (Rapport n° 15A)	<u>-1 327</u>	<u>-14 596</u>
		-153
À ajouter ou à déduire:		
Ajustements au titre des années antérieures (Rapport n° 15B):	0	
Dépenses	0	
Dépenses d'appui	0	
Services d'appui administratif et opérationnel	<u>0</u>	<u>0</u>
Solde au 31 décembre 2005		<u><u>-153</u></u>
Constitué des éléments suivants:		
Encaisse disponible en banque et en transit	0	
Comptes débiteurs (Rapport n° 20)	<u>29 269</u>	<u>29 269</u>
À déduire: Comptes créditeurs (Rapport n° 21)	29 422	
Engagements non réglés (Rapport n° 16)	<u>0</u>	<u>29 422</u>
		<u><u>-153</u></u>

**Annexe III**

**COMPTE SPÉCIAL POUR LE SERVICE DES BÂTIMENTS  
(DÉPENSES AUTRES QUE DE PERSONNEL)  
(en euros)**

État des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005

**RECETTES**

Contributions reçues		
AIEA	15 233 188	
ONUDI	4 702 085	
ONUV	6 341 248	
OTICE	2 490 309	
Autriche	2 200 000	30 966 830
Remboursement pour des projets ponctuels		1 864 496
Intérêts créditeurs		494 735
Pertes de change		-96
Recettes accessoires		53 585
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b><u>33 379 550</u></b>

**DÉPENSES**

Location et entretien des locaux		16 135 928
Éclairage, chauffage, énergie et eau		10 506 084
Fournitures et accessoires		134 327
Biens d'équipement		167 488
Frais bancaires		8 515
Autres dépenses générales de fonctionnement		24 747
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b><u>26 977 089</u></b>
<b>EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE</b>		<b>6 402 461</b>
Économies sur annulations d'engagements		740 779
<b>EXCÉDENT NET POUR L'EXERCICE 2004-2005</b>		<b><u>7 143 240</u></b>

État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2005

**ACTIF**

Liquidités		16 585 186
Comptes débiteurs		
Taxes		882 922
Organisations sises au CIV		7 279 989
Divers		675 279
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b><u>25 423 376</u></b>

**PASSIF**

Engagements non réglés		9 672 665
Comptes créditeurs		163 679
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b><u>9 836 344</u></b>



**SOLDE INUTILISÉS**

Solde disponible au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	8 443 792
À ajouter: Excédent net en 2004-2005	<u>7 143 240</u>
Solde disponible au 31 décembre 2005	<u>15 587 032</u>
<b>TOTAL RÉSERVES ET SOLDE INUTILISÉS</b>	<b><u>15 587 032</u></b>
<b>TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDE INUTILISÉS</b>	<b><u>25 423 376</u></b>

	<b>AIEA</b>	<b>ONUDI</b>	<b>ONUV</b>	<b>OTICE</b>	<b>Total</b>
Solde d'ouverture en 2004	4 399 747	1 456 095	1 865 459	722 491	8 443 792
Contributions 2004-2005	15 233 188	4 702 085	6 341 248	2 490 309	28 766 830
Intérêts (nets des frais bancaires) 2004-2005	121 340	127 904	145 528	91 448	486 220
Dépenses nettes 2004-2005	<u>-11 702 519</u>	<u>-3 617 238</u>	<u>-4 876 860</u>	<u>-1 913 193</u>	<u>-22 109 810</u>
	<b><u>8 051 756</u></b>	<b><u>2 668 846</u></b>	<b><u>3 475 375</u></b>	<b><u>1 391 055</u></b>	<b><u>15 587 032</u></b>
* Contributions à recevoir	<u>7 269 254</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>10 735</u>	<u>7 279 989</u>